# PARLEMENT

# DE LA

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

11 FÉVRIER 2026

VERSION PROVISOIRE

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

**1 Congés et absences 6**

**2 Questions écrites (Article 81 du règlement) 6**

**3 Approbation de l'ordre du jour 6**

**4 Questions d'actualité (Article 83 du règlement) 7**

4.1 Question de Mme Fadila Laanan à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Avis du Conseil d'État sur la réforme de la TVA» ..... 7

4.2 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Précisions sur le minerval progressif» ..... 8

4.3 Question de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Sortie des paliers pour le minerval dit progressif» ..... 8

4.4 Question de Mme Geneviève Lazaron à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Semaine de la musique 2026» .....12

4.5 Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Écoles supérieures conservatrices» .....13

4.6 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Les mesures des gouvernements MR-Les Engagés coûteront jusqu'à 4 000 euros par an aux familles» .....15

4.7 Question de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Nouveau revirement du gouvernement sur la gratuité des fournitures scolaires et ses conséquences pour les écoles et les familles» .....16

VERSION PROVISOIRE

4.8 Question de M. Loïc Jacob à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Mesures d'accompagnement du budget de l'enseignement» .....19

4.9 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Économies budgétaires dans l'enseignement – réaction des acteurs de l'enseignement aux mesures dites d'accompagnement» .....19

4.10 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles mesures d'accompagnement des économies dans l'enseignement?» .....19

4.11 Question de M. Ibrahim Dönmez à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Suspicion de maltraitance dans une école spécialisée schaerbeekoise» .....22

4.12 Question de Mme Caroline Taquin à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles mesures pour garantir la protection des enseignants dans les écoles?» .....23

4.13 Question de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Mise en demeure adressée par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA)».....25

**5 Prises en considération 26**

**6 Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand (doc. 206 (2025-2026) nos 1 à 4) 27**

6.1 Discussion générale .....27

6.2 Examen et vote des articles .....34

**7 Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités (doc. 203 (2025-2026) nos 1 à 4) 34**

7.1 Discussion.....34

VERSION PROVISOIRE

**8 Proposition de résolution visant à préserver les droits à la nomination des membres du personnel de l'enseignement (doc. 195 (2025-2026) nos 1 et 2) 47**

8.1 Discussion....47

**9 Proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre (doc. 200 (2025-2026) nos 1 et 2) 58**

**10 Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires (doc. 202 (2025-2026) nos 1 et 2) 58**

10.1 Discussion conjointe....58

**11 Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand (doc. 206 (2025-2026) nos 1 à 4) 74**

11.1 Vote nominatif sur l'ensemble ....74

**12 Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités (doc. 203 (2025-2026) nos 1 à 4) 75**

12.1 Votes nominatifs....75

**13 Proposition de résolution visant à préserver les droits à la nomination des membres du personnel de l'enseignement (doc. 195 (2025-2026) nos 1 et 2) 81**

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble ....81

**14 Proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre (doc. 200 (2025-2026) nos 1 et 2) 82**

14.1 Votes nominatifs....82

**15 Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires (doc. 202 (2025-2026) nos 1 et 2) 84**

15.1 Vote nominatif sur l'ensemble ....84

VERSION PROVISOIRE

**16 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Sabine Roberty, intitulée «Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Anne Lambelin, intitulée «La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?», de M. Fabian Maingain, intitulée «Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF», de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF» et de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Walhain» 85**

**17 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de M. Martin Casier, intitulée «Remise en question complète de l'indépendance des médias de service public et de la liberté de la presse», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant contre la RTBF, les journalistes et la liberté de la presse lors de la conférence du MR à Walhain», et de Mme Margaux De Re, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant au sujet de la RTBF» 86**

17.1 Votes nominatifs ..... 86

**18 Dépôt d'une motion d'une méfiance 102**

**Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement) 103**

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Benoît Dispa, président.**

*La séance est ouverte à 14h10.*

*Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Segers et Dodrimont, pour raisons de santé, ainsi que Mme Tilleux, pour raisons personnelles.

## 2 Questions écrites (Article 81 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Un certain nombre de questions restent sans réponse: 67 pour Mme Degryse, 6 pour Mme Glatigny, 25 pour Mme Lescrenier, 17 pour Mme Galant, 2 pour M. Dolimont et 4 pour M. Coppieters. Je remercie d'avance les ministres et leurs équipes de répondre à ces questions dans les meilleurs délais.

## 3 Approbation de l'ordre du jour

**M. le président**. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 5 février 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 11 février 2026.

Entre-temps, Mmes El Yousfi et Özen, MM. Dönmez et Witsel, Mme Roberty, M. Devin et Mmes Muratore et Tillieux ont déposé la proposition de résolution visant à reconnaître et encadrer le droit à l'erreur dans les relations entre les citoyennes/citoyens et les administrations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 211 (2025-2026) n° 1).

Mme Dejardin, M. Fontaine, Mme Agic, M. Dönmez, Mme Muratore, M. Witsel et Mmes Pécriaux et Tillieux ont déposé la proposition de résolution visant à prendre en considération le quotidien des jeunes et aidants proches en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 212 (2025-2026) n° 1).

M. Daube, Mmes Vidal, Pavet et Revelo Paredes, MM. Bauwens et Dupont, Mme Bernard et M. Mugemangango ont déposé la proposition de décret relative à l'accessibilité de l'enseignement supérieur (doc. 215 (2025-2026) n° 1).

Mmes Pécriaux et Agic, MM. Fontaine et Crampont, Mmes El Yousfi et Roberty ont déposé la proposition de décret modifiant le décret-programme du

17 décembre 2025 en vue de garantir l'indexation des subventions aux milieux d'accueil (doc. 216 (2025-2026) n° 1).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour de notre séance.

Vous avez également reçu l'ordre du jour modifié à la suite du dépôt de projets de motion en commissions.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. *(Assentiment)*

# 4 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

## *4.1 Question de Mme Fadila Laanan à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Avis du Conseil d'État sur la réforme de la TVA»*

**Mme Fadila Laanan (PS)**. – La semaine dernière, le Conseil d'État a rendu un avis cinglant sur le projet de réforme du gouvernement fédéral portant sur la hausse de la TVA de 6 % à 12 %. Il estime ce projet inégalitaire, car il fait une distinction entre certains secteurs de la culture, mais aussi de l'horeca, et est donc à revoir complètement.

Nous avons déjà dénoncé cette injustice en commission, et certains membres de la majorité l'avaient reconnue. Ils étaient par ailleurs incapables d'identifier et de clarifier les cas d'ambiguïté relevant du secteur musical – le projet de réforme établissant une distinction entre culture élitiste et culture populaire. Néanmoins, et nous en prenons acte, aucun député de la majorité n'a voté pour la proposition de résolution relative à l'augmentation de la TVA sur les billets culturels et la révision de la fiscalité sur les droits d'auteurs, déposée par mon groupe le 2 décembre dernier. La majorité a estimé devoir faire confiance au pouvoir fédéral.

Aujourd'hui que ce projet de réforme est remis en question, Madame la Ministre-Présidente, répondrez-vous aux opérateurs culturels et artistiques, aux parents et familles, à tous les secteurs lésés qui s'y sont opposés? Allez-vous enfin user de votre position pour interpeller le niveau fédéral et l'inciter à cesser l'instauration de tout dispositif de cet ordre qui accentue les inégalités et sanctionne les familles?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai, tout comme vous, pris connaissance de l'avis du Conseil d'État. Nous n'avons pas attendu cet avis pour interpeller le niveau de pouvoir fédéral sur les mesures concernant la TVA, particulièrement dans le secteur de la culture.

VERSION PROVISOIRE

Je n'ai évidemment pas de boule de cristal pour vous dire ce qu'il sera décidé ce vendredi. En revanche, je peux vous informer que, ce matin, nous étions en conférence interministérielle (CIM) Culture. La ministre Gennez était présente. Le ministre Jambon était aussi présent. Nous avons eu l'occasion, la ministre Gennez et moi-même, de lui rappeler directement les problèmes que générerait une augmentation de la TVA pour l'ensemble du secteur culturel et le fait que nous soutenons que le secteur culturel ne soit pas touché par des mesures destinées à augmenter la TVA.

Nous, ministres des deux Communautés, l'avons fait ensemble ce matin. M. Jambon en a pris acte. Par ailleurs, il a la responsabilité des institutions culturelles fédérales. Il est donc sensible à ce secteur. Il nous a confirmé que cela sera débattu ce vendredi, en Conseil des ministres.

**Mme Fadila Laanan (PS)**. – Merci, Madame la Ministre-Présidente, je prends acte de la tenue ce jour de la CIM Culture et des *desiderata* des ministres de la Culture des deux Communautés par rapport à cette augmentation de la TVA injuste à l'égard de certains événements plutôt qu'à d'autres. Je voudrais également citer M. Guillin, l'un des organisateurs du Ronquières Festival, qui précisait que, sur un billet d'entrée valable trois jours, il faut compter une augmentation d'environ dix euros. À cela, il faut encore ajouter, nous en avons déjà parlé à l'occasion de ma proposition de résolution du 2 décembre 2025, les frais supplémentaires liés à l'augmentation du prix des campings et des plats à emporter. Vous imaginez, ce que cela coûte pour une famille.

Il convient également de tenir compte de l'augmentation d'une série de frais durant toute l'année scolaire: hausse des prix des stages ADEPS et des inscriptions en académie, de la fin de la gratuité des repas pris à l'école, augmentation de la TVA sur les cantines scolaires, et j'en passe. Après une année scolaire coûteuse, les familles ne pourront plus profiter sereinement de l'été. J'espère qu'au-delà des mots, le gouvernement fédéral se montrera attentif. Vous dites que M. Jambon évoquera ce sujet lors au Conseil des ministres de ce vendredi, mais cela ne veut pas dire qu'il répondra favorablement à vos demandes. Le diable se cache dans les détails.

### *4.2 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Précisions sur le minerval progressif»*

### *4.3 Question de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Sortie des paliers pour le minerval dit progressif»*

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. *(Assentiment)*

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés)**. – L'information est partout dans la presse: les seuils de calcul pour les quatre paliers du minerval progressif sont connus. Cette information était attendue par nous, parlementaires, mais surtout par les étudiants et leurs familles. Ces précisions apportent de la clarté au sujet du montant du minerval à débourser par chaque étudiant lors de la prochaine rentrée académique. Mon groupe s'en réjouit.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous rappeler les seuils décidés, afin que chacun puisse y voir plus clair et éviter d'être désinformé par les informations alarmistes qui circulent? Certains étudiants s'inquiètent de savoir s'ils vont ou pas dépasser de quelques euros le palier dans lequel ils pourraient se trouver. Avez-vous prévu un filet de sécurité pour ces étudiants? La méthode de calcul se basera sur celle utilisée actuellement pour le calcul des bourses. C'est une mesure pertinente tenant compte de la simplification et de la charge administrative. Pouvez-vous nous le confirmer? Enfin, concernant l'année de calcul des revenus, s'agit-il bien du revenu imposable globalement qui se trouve sur l'avertissement-extrait de rôle?

**M. Octave Daube (PTB)**. – Ça y est! Nous savons qui va devoir payer 1 200 euros de minerval! Prenons un exemple facile: si le papa est vendeur et la maman est professeure dans l'enseignement secondaire inférieur, pour leurs deux enfants, ils devront payer 2 400 euros. Pas mal la facture! Prenons un autre exemple, un parent est serveur, l'autre est garde d'enfants, ils devront aussi payer 1 200 euros pour envoyer leur enfant dans l'enseignement supérieur.

Madame la Ministre, ce sont ces familles à qui vous allez demander de payer 1 200 euros! Pendant des mois, vous nous avez dit: «Il ne faut pas s'en faire, on va protéger les familles modestes. On va s'en prendre aux épaules les plus larges, on va faire payer les très grandes fortunes.» C'était quasi une taxe sur les millionnaires que vous nous promettiez. En fait, c'est n'importe quoi! Vous allez faire payer 1 200 euros à presque toutes les familles dont les deux parents travaillent. C'est un véritable scandale! C'est une attaque contre ces familles, contre les étudiants qui vont devoir travailler deux fois plus pour payer leurs études. Après, vous allez les engueuler quand ils ne réussissent pas assez vite! C'est un véritable scandale! Arrêtez de vous attaquer au minerval, aux familles de travailleurs et aux étudiants.

Les chiffres parus dans la presse sont-ils bien ceux de votre gouvernement? Est-ce votre décision arrêtée pour l'année 2026-2027? Pouvons-nous avoir accès au détail de ces chiffres, aux calculs qui ont permis de les obtenir? Enfin, confirmez-vous que les familles dont les deux parents travaillent vont devoir payer un minerval à taux plein, et pas les épaules les plus larges, comme vous nous l'avez expliqué pendant des mois pour essayer de faire passer la pilule?

VERSION PROVISOIRE

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je précise que je parle sous réserve de l'approbation du texte actuellement en deuxième lecture, qui doit donc encore suivre son parcours en troisième lecture et devant ce Parlement.

Effectivement, nous avons pris la décision de passer à un minerval progressif qui distingue quatre catégories d'étudiants. Notre volonté a toujours été de ne pas toucher aux étudiants qui sont aujourd'hui boursiers, ils le resteront. Les conditions d'accès aux allocations d'études et aux bourses n'ont pas changé, contrairement à des bruits qui ont tendance à circuler.

La deuxième catégorie est celle des étudiants modestes. Elle bénéficie aujourd'hui à 1 % des étudiants; demain, elle bénéficiera à 10 % des étudiants. De manière à obtenir ce taux, nous fixons la limite de revenus pour l'obtention du statut d'étudiant de condition modeste à 8 000 euros de plus que la limite de revenus donnant actuellement accès aux allocations d'études et aux bourses. Autrement dit, la limite de revenus relative à la condition modeste est actuellement de 4 500 euros supérieure à la limite de revenus donnant accès au statut d'étudiant boursier, et demain, elle sera à 8 000 euros de plus.

La catégorie suivante est dite intermédiaire. Les étudiants concernés par cette catégorie paieront 835 euros de minerval. La limite de revenus fixée pour bénéficier de ce statut intermédiaire est de 17 000 euros supérieure à la limite de revenus permettant de bénéficier du statut d'étudiant boursier.

Pour savoir dans quelle catégorie un étudiant se trouve, il convient donc d'effectuer l'opération suivante. Vous partez du cadre actuel d'octroi des bourses, pour lequel le revenu maximal permettant de bénéficier d'une bourse augmente en fonction du nombre d'enfants à la charge des parents. Vous calculez ce premier montant de revenus maximaux pour le cas envisagé. En l'augmentant de 8 000 euros, vous obtenez le revenu maximal qui permettra à l'étudiant de bénéficier du statut d'étudiant de condition modeste; et en l'augmentant de 17 000 euros, vous obtenez le revenu maximal permettant de bénéficier du statut intermédiaire.

Ces calculs ont été effectués en collaboration avec l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. L'étude est en ligne sur le site de mon cabinet degryse.cfwb.be; les différents revenus maximaux sont repris dans un tableau qui y est accessible. Vous retrouverez ainsi les informations complètes.

Les chiffres et les informations qui circulent dans la presse et ailleurs ne sont pas toujours corrects. Vous l'avez dit, Madame Jacqmin, les calculs tiennent compte du revenu imposable globalement. Il ne s'agit donc pas de diviser par douze le plafond maximal de revenus fixé dans une catégorie d'étudiant pour obtenir le salaire mensuel brut maximal permettant de bénéficier de cette catégorie. Les

revenus imposables globalement utilisés dans les calculs déduisent bien les 13 % de cotisations sociales ainsi que les frais professionnels, qu'ils soient réels ou forfaitaires. Diviser par douze le montant du plafond pour déterminer le revenu mensuel maximal est un faux calcul.

Enfin, comme je l'ai dit, les enfants à charge comptent, comme dans le système actuel des bourses. Si vous avez un frère ou une sœur qui est déjà dans l'enseignement supérieur de plein exercice, il compte deux fois dans le calcul du nombre d'enfants à charge. Il faut donc procéder à des calculs précis afin de déterminer dans quelle catégorie chacun tombe.

Notre volonté est également de procéder à une simplification administrative. La porte d'entrée pour l'ensemble des étudiants concernés par l'une des trois catégories sera bien la Direction des allocations et prêts d'études. Celle-ci a été renforcée, puisque nous avons dégagé des moyens pour les soutenir. Cela permettra aussi aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur de récupérer du temps administratif. Enfin, dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il y a également des conseils sociaux chargés de soutenir les étudiants. Ils connaissent bien la réalité de chaque élève, peu importe la catégorie de minerval qui lui est appliquée.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés)**. – Quand je parlais d'informations alarmistes, nous n'avons pas dû attendre longtemps pour en avoir de nouvelles de la part de mon collègue. Citer un exemple n'a aucun sens; il faut prendre en considération chaque situation, la réalité des familles, notamment le nombre de personnes à charge. Le fait de donner des chiffres de la sorte ou de mentionner telle ou telle profession n'a vraiment pas de sens.

Du reste, je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir rappelé les marqueurs importants qui sont les nôtres quant à l'accompagnement et à l'accessibilité des études supérieures, ainsi que l'attention particulière que nécessitent les situations de précarité étudiante.

**M. Octave Daube (PTB)**. – Cela embête fortement le MR et Les Engagés que nous pointions ceux qui vont vraiment payer 1 200 euros de minerval. Pendant des mois, vous n'avez eu de cesse de me répéter, en commission: «Vous êtes de gauche, vous devriez être content qu'on s'en prenne aux personnes qui gagnent le plus dans la société, aux familles les plus riches, aux épaules les plus larges». Aujourd'hui, nous comprenons que ce sont les gens comme les vendeurs en magasin, les infirmiers ou encore les professeurs, qui devront payer 1 200 euros, 2 400 euros, voire 3 600 euros par an pour offrir à un, deux ou trois enfants des études supérieures. Je sais que cela vous énerve et je vois vos petites têtes qui s'agitent. Il y a 60 % des étudiants, 140 000 étudiants selon vos propres chiffres, qui paieront 1 200 euros de minerval. N'essayez pas de me faire croire que tous ces gens sont riches et pleins aux as, c'est n'importe quoi! Ce sont des étudiants qui sont parfois obligés de travailler pour payer leurs études.

VERSION PROVISOIRE

### *4.4 Question de Mme Geneviève Lazaron à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Semaine de la musique 2026»*

**Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés)**. – Madame la Ministre-Présidente, la nouvelle édition de la Semaine de la Musique Belge s'est tenue du 2 au 8 février 2026. Pendant une semaine, concerts, *showcases* et émissions spéciales ont mis en avant les artistes belges, en Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs dans le pays. De nombreux acteurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont mobilisés, tels que le Conseil de la musique, Court-Circuit, la RTBF, ainsi que des lieux culturels et des artistes.

Cette initiative favorise la visibilité de nos talents et renforce les collaborations entre les scènes francophones et néerlandophones. Elle met aussi en lumière les défis actuels du secteur, à savoir la diffusion des œuvres, le fait de découvrir des artistes et l'évolution des modèles économiques.

Quel regard portez-vous sur cette édition 2026? Quel rôle concret a joué la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de soutien à cette Semaine de la Musique Belge? Quelles retombées observez-vous en termes de visibilité et de circulation des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, dans la continuité de la Déclaration de politique communautaire (DPC), quelles sont les priorités du gouvernement pour renforcer la présence des artistes belges francophones dans nos médias publics et à l'international?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la Semaine de la Musique Belge s'est terminée il y a trois jours. Il est donc un peu tôt pour dresser le bilan de l'édition 2026.

La Semaine de la Musique Belge, ce sont 750 concerts, des animations et des créations musicales qui sont mises à l'honneur. Les deux chevilles ouvrières de cet événement en Belgique francophone sont le Conseil de la musique et la RTBF, structures soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif de la Semaine de la Musique Belge est de démocratiser l'accès à la musique et de faire découvrir nos artistes à des publics qui ont moins l'habitude d'assister à des prestations musicales «hors les murs» et à des concerts.

J'identifie deux outils essentiels pour renforcer la visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le premier est l'agence unique de la culture sur laquelle nous travaillons. En commission, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer le travail d'audit et d'analyse en cours. Nous évaluons l'ensemble des structures existantes chargées de valoriser nos artistes à l'étranger, dans une volonté de créer demain une agence unique. Cette

dernière serait une porte d'entrée, tant pour nos artistes que pour les structures internationales intéressées, qui ont parfois du mal à trouver la bonne porte.

Le deuxième outil est le futur nouveau contrat de gestion de la RTBF, dans lequel la volonté de privilégier les artistes belges dans les médias de service public pourrait être inscrite. Nous serons extrêmement attentifs à ce que les enjeux liés au rayonnement de nos artistes soient bien intégrés dans ce contrat de gestion, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

**Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés)**. – Madame la Ministre-Présidente, je comprends qu'il soit un peu prématuré de vous demander un bilan, d'autant qu'un événement d'une semaine ne se clôture pas nécessairement à l'issue de cette semaine, mais se prolonge bien au-delà.

Vous avez souligné l'aspect gagnant-gagnant de l'événement qui, d'une part, fait découvrir des œuvres au public et, d'autre part, soutient les artistes belges.

Je salue le soutien apporté aux artistes en vue de simplifier leurs démarches et je prends note avec beaucoup d'intérêt de votre souhait d'influer sur le nouveau contrat de gestion de la RTBF. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter.

### *4.5 Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Écoles supérieures conservatrices»*

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – La liberté d'enseignement et la liberté académique ne peuvent être le cheval de Troie de projets qui bafouent la rigueur scientifique et nos valeurs fondamentales. Partout en Europe émergent de nouvelles écoles supérieures, véritables infrastructures idéologiques. Derrière les mots «excellence», «retour aux classiques» ou «pluralisme» se cache un projet politique de recomposition des élites. La stratégie est connue: délégitimer l'université publique, créer des structures parallèles, promouvoir auprès d'une élite une vision illibérale de la société.

Quelques exemples de ces institutions ont été mentionnés dans un article du journal *«Le Soir»*: en Hongrie, le MCC de Viktor Orbán; en France, l'ISSEP de Marion Maréchal ou encore des infrastructures similaires financées par le mécène controversé Pierre-Édouard Stérin. Enfin, en Pologne émergent des institutions conservatrices qui se structurent autour d'une logique identique. Ces organismes empruntent les codes de l'université, parfois son nom, mais ne respectent pas les valeurs académiques fondamentales de nos universités: la liberté, la critique, les valeurs d'inclusion et d'ouverture sur le monde. Le travail mené par mon excellent collègue Rodrigue Demeuse, qui a dénoncé les fausses universités, doit nous permettre d'ouvrir les yeux, car un projet similaire, Lux Mundi, voit le jour en Belgique.

VERSION PROVISOIRE

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre lecture politique de la montée de ces institutions conservatrices en Europe et de leur émergence en Belgique? Quels garde-fous comptez-vous renforcer pour éviter l'utilisation abusive du label universitaire? Enfin, comment comptez-vous protéger les étudiants attirés par des diplômes qui ne seront reconnus nulle part?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je tiens à réaffirmer avec force que les valeurs défendues par les établissements que vous venez d'évoquer sont aux antipodes des valeurs de notre système universitaire et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si nous n'avons évidemment pas les moyens d'interdire des initiatives privées, nous pouvons prendre certaines mesures.

Premièrement, à l'instar de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB), j'invite chaque université à se questionner, dans le respect de la liberté académique, sur la place de leurs chercheurs et chercheuses qui auraient éventuellement des activités au sein tant de ces écoles supérieures conservatrices que de leurs établissements. Deuxièmement, le décret du 9 novembre 2023 portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la formation initiale des enseignants a entraîné un durcissement du contrôle. Tout d'abord, il a permis d'augmenter, entre autres, le montant des amendes infligées aux établissements qui ne respectent pas l'article 14 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») et qui délivrent, par exemple, des titres non reconnus. Ensuite, il a permis l'attribution d'une compétence aux tribunaux dans ce cadre. Le travail de votre collègue Ibrahim Dönmez n'a donc pas été inutile.

Pour faire évoluer les choses, nous devrions peut-être publier une liste recensant les établissements non reconnus, mais avec le risque, au vu de leur caractère très volatile, que cette liste ne soit pas régulièrement mise à jour et que l'on diffuse alors de fausses informations. Une telle mesure peut être à double tranchant. Je tiens également à rappeler que, pour les étudiants, le site https://mesetudes.be/ identifie de manière claire les établissements reconnus. Une simple recherche sur ce site peut donc conforter les futurs étudiants dans leur choix et leur permette de déterminer si les établissements dans lesquels ils souhaitent s'inscrire ne sont pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Un danger n'a pas été identifié dans votre réponse, Madame la Ministre-Présidente. Ces institutions cherchent à nouer des partenariats avec des établissements de notre Fédération. À mon sens, cela fait partie des garde-fous sur lesquels nous devons travailler. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas laisser le marché de l'éducation devenir un terrain de jeux pour des officines idéologiques d'extrême droite ou pour leurs complices. Ces structures bafouent nos valeurs et proposent des diplômes inutilisables dont la couleur

brunâtre n'est qu'un vestige d'un passé bien sombre que nous ne devons pas laisser renaître aujourd'hui.

### *4.6 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Les mesures des gouvernements MR-Les Engagés coûteront jusqu'à 4 000 euros par an aux familles»*

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Selon une analyse publiée récemment par la CSC, les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir feront exploser la facture pour les familles. Sur un an, cette facture augmentera de 110 euros pour les frais de crèches, de 360 euros pour le minerval, de 104 euros pour les fournitures scolaires, de 94 euros pour les cours de musique, de danse et de théâtre en académie, de 20 euros pour les stages de sports. C'est sans compter toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral qui feront exploser le prix des concerts, festivals et séances de cinéma. Au final, la facture pour les familles augmentera en moyenne jusqu'à 4 000 euros par an, ce qui est énorme.

Lors des débats budgétaires, Madame la Ministre-Présidente, vous aviez annoncé une économie de l'ordre de 700 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous aviez expliqué que les mesures envisagées seraient réalisées sereinement et que vous n'étiez pas là pour faire souffrir les gens. Le moins que je puisse dire, c'est que c'est raté! Il ne s'agit pas d'une fatalité, mais bien d'un choix politique!

Hasard du calendrier: un rapport publié récemment par Éconosphères va dans le même sens et démonte, point par point, les arguments du gouvernement MR-Les Engagés. Un article paru dans «*Le Vif*» résume d'ailleurs bien les conclusions de ce rapport et précise que les choix budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont avant tout politiques et non pas dictés par un impératif économique.

Confirmez-vous les augmentations précitées? Saviez-vous que ces mesures auraient de telles conséquences sur le portefeuille des familles? Que répondez-vous aux économistes qui vous prouvent que d'autres choix budgétaires sont possibles?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, bien que nous ayons déjà eu l'occasion d'en discuter dix fois en réunion de commission, même avant la publication de l'étude de la CSC.

Je suis dans l'incapacité de vous confirmer les chiffres de la CSC qui sont parus dans la presse il y a quelques jours, pour la simple et bonne raison que toutes les situations familiales sont différentes. Il est impossible de généraliser ou de

VERSION PROVISOIRE

présumer que toutes les familles sont composées de la même manière – parent travaillant de nuit, enfant dans l'enseignement supérieur et un autre à la crèche, etc. Confirmer ces chiffres est donc, par nature, impossible.

Ensuite, je suis pleinement consciente, depuis le début, que l'ensemble des mesures adoptées peuvent être vécues difficilement sur le terrain. Je l'ai d'ailleurs exprimé à différents endroits. La situation budgétaire l'exigeait-elle? La réponse est «oui». J'ai rencontré Éconosphères et, tout en prenant connaissance de leurs analyses, je leur ai déjà expliqué en quoi nous ne sommes pas d'accord sur les constats de base. Je l'ai également fait en commission et je ne vais pas me répéter ici.

En revanche, je tiens à insister sur certains points que vous passez sous silence un peu rapidement: il existe, dans la quasi-totalité des dispositifs, des mesures d'accompagnement pour les publics en situation de précarité. C'est le cas pour les minervals, pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ou encore pour les enfants de 0 à 12 ans, pour lesquels des exemptions sont prévues. Les allocations sociales existent dans toute une série de secteurs pour les familles en difficulté.

Nous avons déjà évoqué toutes ces questions-là; nous ne sommes pas d'accord et nous ne le serons peut-être jamais, malheureusement. C'est ainsi!

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – À l'heure actuelle, élever un enfant coûte au moins 500 euros par mois. Vous, le MR et Les Engagés, faites grimper la facture. Madame la Ministre-Présidente, vous ferez tout payer plus cher à toutes les familles, et ce, de la crèche à l'université.

Vous mettez en avant que vous aiderez les personnes les plus précaires, mais qu'en est-il des autres? Je prends pour exemple les ménages avec deux salaires. Je vous invite à sortir de cette Assemblée pour vous rendre compte que c'est invivable, même pour eux, d'élever leurs enfants et de contribuer à leur épanouissement face aux coûts des études, de la crèche et des activités extrascolaires.

Avoir des enfants va-t-il devenir un privilège? Je me le demande. Certains économistes mettent en avant que vos choix politiques pourraient être différents. Vous n'arrêtez pas de dire qu'il manque de l'argent. L'étude de la CSC prouve que vous augmentez la facture des familles à tous les niveaux – à la Fédération Wallonie-Bruxelles comme au fédéral. Pourtant, d'autres choix sont possibles: faire payer les larges épaules! Vous préférez pourtant les protéger!

### *4.7 Question de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Nouveau revirement du gouvernement sur la gratuité des fournitures scolaires et ses conséquences pour les écoles et les familles»*

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Madame la Ministre, chez Lib.res, la gratuité scolaire n'est pas un slogan ni une variable d'ajustement budgétaire, mais un droit fondamental des enfants qui leur garantit, quelle que soit leur origine sociale, une réelle égalité des chances.

Depuis un certain temps, nous avons du mal à suivre les décisions contradictoires du gouvernement et à comprendre votre vision de la gratuité. Tout d'abord, vous avez supprimé le dispositif, avec en perspective la création d'un «brol». Puis, à la suite des pressions de la Ligue des familles, des écoles et des familles, vous êtes revenus sur votre décision en consacrant la gratuité comme un véritable droit universel.

Je vais passer en revue certains passages du décret-programme à ce sujet. La Déclaration des droits de l'enfant reconnaît à chaque enfant le droit à une éducation gratuite, accessible et dans des conditions équitables. Cette obligation s'impose à tout l'enseignement primaire. Les travaux préparatoires nous disaient que l'accès aux fournitures scolaires constituait un levier essentiel pour garantir l'égalité des chances et le bon déroulement des apprentissages. Dans le commentaire des articles, on pouvait lire que, jusqu'à présent, la gratuité des fournitures scolaires ne concernait que les élèves et de la première à la troisième année primaire, ce qui entraînait des disparités dans les conditions d'apprentissage des enfants.

Puis nous avons appris ce matin, par le biais de la presse, que vous aviez encore changé d'avis. En effet, vous garderiez un mécanisme de gratuité, mais uniquement jusqu'en cinquième année primaire. Ce mécanisme serait ensuite «phasé» vers la sixième année primaire. Pour le coup, les parents, les écoles et nous-mêmes peinons à vous suivre. Pourquoi cette décision? Est-ce une prise de conscience tardive du fait qu'il serait difficile, avec les quelques moyens prévus à cet effet, de financer le dispositif jusqu'en sixième année primaire? Est-ce l'aveu d'une mauvaise préparation de la réforme, et qu'il faudrait donc davantage de temps pour la mettre en œuvre? Il faut se mettre à la place des parents et des établissements scolaires. Comment voyez-vous l'implémentation de cette nouvelle orientation de la gratuité des fournitures scolaires? Comment cela va-t-il s'organiser dans les classes? Quelle est la prévisibilité pour les parents? Bref, pouvez-vous, pour une fois, de manière claire et précise, nous indiquer le cap et la volonté de votre gouvernement sur la gratuité des fournitures scolaires?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, en effet, lors du dernier conclave budgétaire, la décision a été prise de diminuer les montants pour les fournitures scolaires de 24 à 11 millions d'euros et de les verser dans les moyens de fonctionnement des écoles. Je rappelle que le Pacte scolaire (1958) prévoyait que ces subventions puissent être utilisées pour assurer la gratuité des fournitures scolaires.

VERSION PROVISOIRE

Si nous avons fait cela, c'est parce que nous pensons qu'il faut retrouver la maîtrise de notre budget à l'heure où le salaire d'un enseignant sur cinq est payé par de l'emprunt, mais aussi parce que nous pensons que, au départ, l'égalité des chances est assurée par davantage d'accompagnement personnalisé. C'est l'occasion de rappeler que nous avons réinjecté 25 millions d'euros pour ce type d'accompagnement.

Il est exact que, dans un premier temps, nous avions réfléchi à cibler les élèves les plus fragiles, ceux qui sont dans des familles particulièrement précarisées, pour focaliser notre soutien sur celles-ci. Nous avons alors procédé à une concertation. Il en est ressorti qu'il était plus simple de ne pas cibler une catégorie d'enfants en particulier. Nous avons prévu d'assurer la gratuité des fournitures scolaires de la première année maternelle jusqu'à la sixième année primaire.

Lundi, nous avons eu un deuxième round de concertation avec les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Ces dernières nous ont indiqué qu'elles souhaitaient recevoir l'ensemble des montants d'un coup afin de pouvoir ensuite monter progressivement d'année en année. Elles ont demandé que l'on puisse élargir à la quatrième année primaire en 2026-2027, à la cinquième année primaire en 2027-2028 et à la sixième année primaire en 2028-2029.

Nous avons ensuite réfléchi au fait qu'il s'agissait de rattraper la cohorte qui n'avait pas bénéficié de la gratuité en quatrième année primaire. Ainsi, à la suite de concertations, nous avons décidé de réaliser la gratuité en quatrième et cinquième années primaires en 2026-2027, et en 2027-2028 pour la sixième année primaire. On ne peut pas dire que nous n'avons pas consulté: cette demande a été faite par les établissements pour assurer la soutenabilité. On sait qu'ils vont aussi être refinancés selon le principe «un élève égale un élève». Cela leur permettra d'avoir plus de prévisibilité.

J'ajoute qu'une information sera fournie aux parents en amont de la prochaine rentrée, et qu'une circulaire sera envoyée à l'attention des directions. Celle-ci sera discutée avec les fédérations de pouvoirs organisateurs.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Madame la Ministre, vous nous parlez de concertations. J'ai beaucoup entendu, pour ma part, la demande de financer ce dispositif. Or les moyens qui y sont consacrés actuellement ne le permettent pas. Il s'agit d'une demande, voire d'un espoir: si nous repassons à un phasage – que vous décriiez dans le décret-programme, pour rappel –, le financement doit être prévu selon ce phasage. J'espère qu'à terme, quand nous arriverons à l'élargissement jusqu'en sixième année primaire, le financement sera *de facto* augmenté. Car vous le reconnaissez: il a diminué et ne permet plus de financer correctement cette politique d'égalité des chances, ce qui est dommageable. En effet, la gratuité scolaire représente un véritable pilier de cette politique. Il est nécessaire de procéder à une clarification pour les parents, les écoles et d'assurer une égalité entre les

enfants. J'espère que ce nouveau calendrier vous laissera le temps d'établir le budget nécessaire à un juste financement.

### *4.8 Question de M. Loïc Jacob à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Mesures d'accompagnement du budget de l'enseignement»*

### *4.9 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Économies budgétaires dans l'enseignement – réaction des acteurs de l'enseignement aux mesures dites d'accompagnement»*

### *4.10 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles mesures d'accompagnement des économies dans l'enseignement?»*

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. *(Assentiment)*

**M. Loïc Jacob (Les Engagés)**. – Au début de la semaine, le gouvernement a communiqué des mesures d'accompagnement relatives aux décisions budgétaires en lien avec l'enseignement. C'est une bonne chose. Mon groupe plaide depuis le début pour que ces décisions exigeantes et difficiles pour les acteurs de terrain soient accompagnées de mesures de soutien pertinentes et justes. Madame la Ministre, vous avez évoqué, dans cette communication, la situation des enseignants temporaires et celle des enseignants en début de carrière.

Pourriez-vous faire le point sur ce qui est de l'ordre de la décision et sur les éléments qui sont toujours en cours de négociation? Quelles sont les balises qui ont guidé votre arbitrage? Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ces mesures concrètes? S'insèrent-elles dans un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur?

**Mme Dorothée De Rodder (PS)**. – Madame la Ministre, en ce début de semaine, conjointement avec la ministre-présidente, vous avez présenté des mesures d'assouplissement qui visent à donner un peu de mou aux procédures en lien avec le budget initial de 2026. Ces mesures concernent à la fois les enseignants, le mi-temps thérapeutique, l'augmentation des horaires pour les chargés de cours dans le supérieur et la gratuité des fournitures scolaires.

Il n'a pas fallu longtemps pour que les syndicats, en front commun, dénoncent ces mesures. Ils les trouvent insuffisantes, voire contre-productives, et se sont exprimés pour les qualifier de «méprisantes» et «brutales». La Ligue des familles elle-même a considéré que vous effectuiez une marche arrière par rapport à des

VERSION PROVISOIRE

avancées qu'elle avait pu obtenir avec vous. Elle a indiqué, en conséquence, ne plus du tout avoir confiance dans vos annonces.

Comment se fait-il qu'à l'issue de chaque concertation, les acteurs de l'enseignement expriment unanimement un sentiment négatif? N'êtes-vous d'accord sur rien du tout, comme l'annoncent les syndicats? Concernant ce que vous qualifiez de «gel du temps des réaffectations», escomptez-vous de ne pas devoir supprimer d'emploi? Combien d'emplois seront-ils préservés grâce à cette mesure?

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR)**. – L'enseignement est une préoccupation du groupe MR et nous avons toujours attaché une grande importance aux apprentissages de base. Il est clair qu'en octobre 2025, le gouvernement a dû prendre une série de mesures budgétaires destinées à faire des économies. Il n'est pas gai de prendre de telles décisions, mais nous prenons nos responsabilités. Un enseignant sur cinq est financé par du crédit et des dettes. Il est donc grand temps de prendre des mesures et de regarder vers l'avenir pour assurer la pérennité du système.

Le gouvernement s'est réuni ce lundi pour se concerter avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats. Madame la Ministre, dans la foulée, vous avez participé à une réunion du gouvernement, puis annoncez des mesures.

Pourriez-vous exposer les mesures qui ont été prises à l'issue de la concertation? Il est question d'un phasage pour la gratuité des fournitures scolaires, ainsi que de mesures concernant les enseignants. La différence de deux heures dans la charge horaire entre le degré inférieur et le degré supérieur de l'enseignement secondaire a fait débat. Je le comprends tout à fait. Cependant, il fallait agir et mettre tout le monde sur le bateau.

Pouvez-vous détailler les mesures d'accompagnement prévues? Je songe à celles qui concernent les enseignants en début de carrière et les enseignants âgés de plus de 60 ans. D'autres mesures sont-elles en cours de négociation? Une autre réunion est-elle prévue avec les syndicats et les fédérations de pouvoirs organisateurs?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La ministre-présidente, la ministre Lescrenier et moi-même avons effectivement souhaité rencontrer les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs, signe de l'importance que nous attachons à la concertation.

Lors de cette réunion, plusieurs mesures ont été discutées. La première concerne les congés pour prestations réduites, autrement appelés mi-temps thérapeutiques. Il a été décidé qu'une personne bénéficiant déjà de ce régime pourra, à partir du 24 août 2026, bénéficier d'une période complète de deux ans. De plus, après dix années d'ancienneté, un membre du personnel pourra à nouveau bénéficier de ces deux années, bien entendu non cumulables.

Il a aussi été proposé que le certificat médical, nécessaire pour un deuxième renouvellement du congé pour prestations réduites, ne doive pas obligatoirement être délivré par un médecin spécialiste, en raison des difficultés et délais pour obtenir un rendez-vous avec celui-ci.

Concernant les deux périodes en moins face à la classe pour les enseignants lors de leur première année d'enseignement et pour les enseignants de 60 ans et plus, les fédérations de pouvoirs organisateurs ont souligné un point d'attention, à la demande des écoles. Cette suppression de deux périodes est accordée pour toute personne prestant *a minima* un mi-temps. Pour les personnes prestant moins d'un mi-temps, il était prévu de leur retirer une période. Or, cette disposition serait extrêmement compliquée à mettre en œuvre, car elle pourrait fortement affecter l'organisation des très petites écoles. Cette mesure n'a donc pas été retenue.

Quant à l'augmentation de deux périodes pour les enseignants du degré secondaire supérieur, elle vise à protéger les enseignants temporaires. Je suis toutefois peu inquiète, puisque les modélisations de l'administration montrent que, si cette mesure entraînera la suppression de 1 300 équivalents temps plein (ETP), cette disparition d'emploi est à mettre en regard des 2 170 ETP correspondant aux départs naturels, c'est-à-dire les pensions anticipées, les retraites et les réductions de charge. Je ne pense donc pas qu'il y aura des licenciements secs, mais un mécanisme particulier de protection des enseignants temporaires est néanmoins prévu.

Des mesures concernent aussi la gratuité des fournitures scolaires. Je les ai détaillées en réponse à la question d'actualité précédente. À la demande expresse des fédérations de pouvoirs organisateurs, qui souhaitaient percevoir les 11 millions d'euros en un seul versement, une gradation dans l'extension de la gratuité des fournitures scolaires est prévue. En 2026-2027, le dispositif sera étendu aux quatrième et cinquième années de l'enseignement primaire. En 2027-2028, il s'appliquera à la sixième année de l'enseignement primaire. Ce phasage permettra à nos écoles de s'adapter.

Enfin, une mesure de lissage est proposée concernant les cellules de soutien et d'accompagnement. C'est également une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs. Nous réduirons les cellules de façon progressive, à raison de 20 % dès la rentrée 2026-2027 et de 30 % dès la rentrée 2027-2028.

J'ai constaté beaucoup d'écoute et de concertation, ainsi qu'une réelle satisfaction des fédérations de pouvoirs organisateurs et de certains syndicats à propos des mesures d'assouplissement que nous avons prévues. Dès lors, je ne corrobore pas l'appréciation de Mme De Rodder. Au contraire, je pense que ce que nous avons réalisé est un véritable exercice de concertation.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés)**. – Mes collègues ont évoqué un rejet unanime des mesures. Toutefois, le message n'est pas identique chez toutes les parties

VERSION PROVISOIRE

prenantes à la discussion. Les syndicats se sont exprimés; ils en ont le droit et nous respectons leur avis. Les autres parties sont force de propositions. Il est important d'être objectif lorsque nous abordons un tel dossier.

Madame la Ministre, les réponses que vous avez apportées sont des signaux positifs du gouvernement, liés aux besoins du terrain. Elles répondent aussi aux exigences que nous portons avec mon groupe depuis le début: il faut continuer de fournir, aux acteurs de terrain, toutes les informations nécessaires pour organiser la rentrée prochaine, tant collectivement qu'individuellement. Vous avancez et nous vous soutiendrons dans votre démarche.

**Mme Dorothée De Rodder (PS)**. – Le pire dans tout cela, Madame la Ministre, c'est que j'ai l'impression que vous croyez ce que vous dites. C'est vraiment pathétique. Au-delà des communiqués de tous les syndicats, qui vous disent que vous ne faites aucune concertation, il y a quelque chose que je ne m'explique pas. Je pense que vous partagez le même petit secret que Jacqueline, ce qui est dramatique pour la concertation sociale.

Je ne suis pas la seule à dire que le dialogue avec vous est rompu: je vous invite à écouter l'émission «*Les Clés*», diffusée sur La Première, dans laquelle a été interrogée Mme Göransson, professeure et spécialiste en management public. Celle-ci a affirmé que votre vision de la concertation est catastrophique et que vous avez rompu le dialogue avec tous les interlocuteurs sociaux. En somme, vous marchez toute seule, alors que les gens dont c'est le métier sont là pour vous aider, mais décidément, vous êtes têtue. Nous continuerons à essayer de vous faire entendre raison.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR)**. – Monsieur le Président, je demande qu'il y ait un minimum de respect dans l'hémicycle. Madame De Rodder, vous avez parlé de «Jacqueline». Vous nous avez habitués à plus de classe. Je rappelle que nous sommes réunis, ici, entre parlementaires et ministres. Le respect, c'est pour tout le monde.

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR)**. – Madame De Rodder, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. La concertation a eu lieu lundi, avec les fédérations des pouvoirs organisateurs et avec les syndicats. La ministre-présidente, la ministre de l'Éducation et le gouvernement dans son ensemble ont pris des mesures d'accompagnement. Certes, les mesures d'économie n'ont pas été simples à prendre, mais elles étaient indispensables. Nous avons pris nos responsabilités. La concertation a eu lieu et le signal du gouvernement est fort. Sur le terrain, la réponse était attendue. Les mesures que la ministre vient de détailler vont dans le bon sens.

### *4.11 Question de M. Ibrahim Dönmez à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée*

***«Suspicion de maltraitance dans une école spécialisée schaerbeekoise»***

**M. Ibrahim Dönmez (PS)**. – Madame la Ministre, la presse a fait état d'une suspicion de maltraitance dans une école spécialisée schaerbeekoise. Les faits concerneraient une jeune fille autiste qui aurait subi de la maltraitance de la part d'un membre du personnel. Son père a porté plainte. Dans l'intervalle, la commune a organisé un accompagnement psychologique et une enquête pédagogique est également en cours.

Avez-vous eu connaissance de ces faits? Existe-t-il un protocole standardisé qui permet aux victimes et aux pouvoirs organisateurs de réagir rapidement? Le membre du personnel suspecté est-il écarté durant le temps de l'enquête?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, votre question concerne une suspicion de maltraitance infantile dans une école spécialisée schaerbeekoise. J'ai bien pris connaissance des faits. Une plainte a effectivement été déposée par le père de la jeune fille. Il appartient maintenant aux autorités judiciaires et aux pouvoirs organisateurs d'établir les faits avec toute la rigueur nécessaire.

Vous m'interrogez sur les procédures en pareil cas. Elles ont claires et bien établies: le pouvoir organisateur de l'école doit d'abord protéger l'élève et ensuite entamer une enquête soit administrative, soit pédagogique. S'il y a suspicion d'infraction, le parquet est saisi. Le membre du personnel peut être écarté, le temps que l'enquête établisse les faits. Cela n'est pas considéré comme une sanction ou un aveu de culpabilité, mais avant tout comme une mesure prise pour garantir la sérénité des élèves et de l'école.

Enfin, mon administration a procédé à une vérification rapide et, à ce stade, nous n'avons pas été informés d'une plainte.

**M. Ibrahim Dönmez (PS)**. – Madame la Ministre, ce genre de fait s'est déjà produit à plusieurs reprises et pas uniquement à Schaerbeek. Cela relance la question d'un protocole standardisé. Il est logique que le membre du personnel incriminé soit écarté, même si ce n'est pas une sanction.

Pour soutenir les pouvoirs organisateurs, des procédures doivent être prévues afin de réagir rapidement. Il y a deux mois, des faits similaires m'avaient poussé à vous poser une autre question. Dès lors, j'aspire à ce qu'un protocole standardisé soit concrétisé rapidement.

### *4.12 Question de Mme Caroline Taquin à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Quelles mesures pour garantir la protection des enseignants dans les écoles?»*

VERSION PROVISOIRE

**Mme Caroline Taquin (MR). –** La France a une fois de plus – une fois de trop – vécu un drame qui nous touche également ici en Belgique. Nous y sommes sensibles et nous sommes solidaires avec la communauté éducative française. Un élève de 14 ans a poignardé son enseignante au sein de son école.

Nos écoles sont, jusqu'à ce jour, préservées. Espérons que cela dure! Toujours est-il que des faits de violences armés y ont déjà eu lieu. Nous partageons la conviction que l'école doit être un lieu sûr et cette priorité est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). L'école doit être un lieu sûr pour les personnes qui y travaillent, qui y enseignent, qui éduquent, qui aiment et accompagnent nos élèves.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures existantes et envisagées pour assurer la protection des enseignants dans les écoles? Quelles sont les mesures de prévention des violences?

Quelles sont les démarches à accomplir? Quels organismes faut-il contacter pour solliciter la prise en charge d'élèves qui présentent des difficultés ou des risques pour eux-mêmes, pour les autres élèves ou pour les enseignants? Comment signaler une situation critique à risques ou potentiellement à risques? Quel arsenal formatif est-il disponible? Quel est le cadre juridique existant pour garantir la fonction d'autorité exercée par les enseignants?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La sécurité de nos enseignants est une priorité du gouvernement. J'ai, moi aussi, été horrifiée par les faits qui se sont déroulés en France où une enseignante a été poignardée par un élève de seulement 14 ans.

Je me suis entretenue récemment avec le ministre fédéral de l'Intérieur, M. Quintin. Nous avons convenu d'envisager la sécurisation de certaines écoles afin d'assurer la protection de nos enseignants. L'État fédéral a revu le Code pénal afin de prévoir des poursuites systématiques en cas d'atteinte verbale ou physique envers nos enseignants; ces poursuites bénéficient d'une circonstance aggravante, au même titre que pour les violences à l'égard d'une personne exerçant une fonction d'autorité, comme un pompier ou un policier en intervention. La Note-cadre de sécurité intégrale sera soumise au gouvernement ce vendredi. J'ai demandé qu'un point d'attention spécifique soit consacré à la sécurité de nos enseignants, qui doivent être considérés comme des figures d'autorité, au même titre que les pompiers et les policiers.

Je rappelle qu'il existe déjà une série de dispositifs destinés à protéger les enseignants, comme les équipes mobiles qui interviennent dans les écoles à la demande des directions, par exemple en cas de phénomène de polarisation ou de pression sur nos enseignants, ou encore de risque d'autocensure.

Certaines formations sont proposées, comme les formations AMOK qui visent à préparer une école à des incidents tels qu'une attaque terroriste.

Enfin, la circulaire 9612 intitulée «Polarisation, extrémismes et radicalismes violents au sein des établissements scolaires - Prévention, gestion d'un incident et après…» vise à lutter contre les extrémismes et radicalismes violents. Elle prévoit explicitement la prévention de ces faits, la gestion des incidents et les éventuelles sanctions ou mesures disciplinaires à prendre.

**Mme Caroline Taquin (MR)**. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses, qui vont bien au-delà de ce que j'imaginais. Ayant été députée au Parlement fédéral, je suis rassurée de constater qu'il existe une collaboration concrète entre les différents niveaux de pouvoir, notamment entre l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et le SPF Intérieur. Votre concertation avec le ministre fédéral de l'Intérieur, M. Quintin, en est la preuve.

Concernant le volet de la prévention, vous avez souligné les mesures à disposition des équipes éducatives. L'arsenal actuel, trop léger, s'étoffe donc progressivement.

### *4.13 Question de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Mise en demeure adressée par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA)»*

**Mme Özlem Özen (PS)**. – Madame la Ministre, la presse a révélé un scandale de plus vous concernant: une mise en demeure de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) qui réclame le versement d'une subvention de 130 960 euros. Peut-être ne vous en rendez-vous pas compte, mais sans cette subvention, la LBFA est aujourd'hui dans une situation financière critique avec des emplois menacés et l'impossibilité de mener à bien ses missions, pourtant essentielles. De surcroît, cette mise en demeure est révélatrice d'un climat de méfiance régnant entre vous et le secteur sportif. Pourtant, vous vous étiez engagée à rétablir la sérénité. C'est raté!

Je vais vous poser des questions très précises et j'attends de votre part des réponses qui le sont tout autant. Quelle est votre réaction face à cette mise en demeure? Pourquoi le montant réclamé n'est-il toujours pas versé? À quelle date avez-vous demandé une analyse de la justification de ces subventions à la LBFA? Votre administration vous a-t-elle remis un avis sur ce sujet? Si oui, à quelle date? Quel est le contenu de cet avis? Enfin, à quelle date précise allez-vous enfin débloquer cette subvention?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, à ce jour, mon cabinet n'a reçu aucune mise en demeure de la part de la LBFA. J'ai eu l'occasion

VERSION PROVISOIRE

de débattre de cette question avec le M. Witsel, qui connaît très bien le dossier. En 2025, une subvention de 1,6 million d'euros a été versée à la LBFA.

Cependant, un solde d'environ 144 000 euros n'a pas été versé parce qu'il nous a été rapporté que des primes de loyauté avaient été versées à certains athlètes pour qu'ils signent le fameux code de conduite controversé. Nous avons voulu vérifier que les primes liées à ce code de conduite, que certains athlètes avaient en quelque sorte été forcés de signer, n'avaient pas été versées en utilisant une subvention publique. Cette semaine, les membres de mon cabinet ont reçu les représentants de la LBFA. Nous allons maintenant procéder à la régularisation de ce versement, moyennant certaines conditions. En effet, nous souhaitons qu'un code de conduite soit élaboré afin de protéger les athlètes. C'est ma mission première.

**Mme Özlem Özen (PS)**. – Madame la Ministre, une mise en demeure a bien eu lieu. La mise en demeure de la ministre des Sports par une fédération sportive n'est pas un acte administratif anodin. C'est révélateur d'une relation profondément dégradée et d'une mauvaise gestion. Vous pouvez tourner la tête. Vous invoquez toujours un contrôle, mais à partir du moment où ce dernier met en péril les emplois et le soutien aux athlètes, il ne s'agit plus de contrôle, mais d'irresponsabilité.

Vous n'avez toujours pas répondu à mes questions: pourquoi ce contrôle a-t-il mis autant de temps? Quand avez-vous demandé à votre administration de l'effectuer et quand vous a-t-elle répondu? J'exige de la transparence. De semaine en semaine, nous vous posons des questions, mais ne recevons jamais de réponse claire. Je vous le dis: je ne lâcherai pas. Puisque le contrôle parlementaire classique ne fonctionne pas avec vous, je demanderai officiellement l'accès au dossier administratif, en application du décret du 14 mars 2019 modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration afin de renforcer le rôle de la Commission d'accès aux documents administratifs de la Communauté française.

## 5 Prises en considération

**M. le président**. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à reconnaître et encadrer le droit à l'erreur dans les relations entre les citoyennes/citoyens et les administrations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 211 (2025-2026) n° 1), déposée par Mme El Yousfi et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. *(Assentiment)*

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à prendre en considération le quotidien des jeunes et aidants proches en

Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 212 (2025-2026) n° 1), déposée par Mme Dejardin et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. *(Assentiment)*

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relative à l'accessibilité de l'enseignement supérieur (doc. 215 (2025-2026) n° 1), déposée par M. Daube et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. *(Assentiment)*

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret-programme du 17 décembre 2025 en vue de garantir l'indexation des subventions aux milieux d'accueil (doc. 216 (2025-2026) n° 1), déposée par Mme Pécriaux et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. *(Assentiment)*

## 6 Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand (doc. 206 (2025-2026) nos 1 à 4)

### *6.1 Discussion générale*

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Desalle, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR)**. – J'aimerais simplement dire qu'il est très important d'aller vers une harmonisation des aides fournies au secteur culturel.

Nous prenons note de l'avancée sur les primes à succès, qui récompensent la carrière et la diffusion de films d'initiatives belges francophones et qui ont obtenu un certain succès en salle ou en festival. Le fait de les conditionner à une réussite internationale me paraît être une bonne idée, car nous devons voir plus loin pour notre cinéma, et pas seulement pour le cinéma.

L'augmentation des indemnités touchées par les membres des instances d'avis nous semble logique dans une société marquée par les coûts de déplacement et au regard du temps consacré à l'intérêt public par les membres de ces commissions d'avis.

VERSION PROVISOIRE

Enfin, solliciter des bourses différentes pour des besoins différents permet d'aller au bout d'un projet, mais également d'encourager davantage le développement d'idées créatives. Il s'agit d'un ensemble de mesures nécessaires qui en appellent évidemment d'autres.

**M. le président**. – La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan (PS)**. – Madame la Ministre-Présidente, vous nous présentez un texte relatif au domaine culturel qui n'est pas une transposition du droit européen et qui ne répond pas strictement à des considérations budgétaires. Ce texte n'entre donc pas dans une logique d'économie. C'est aussi un petit événement, puisque c'est le premier texte que vous déposez en la matière.

Cependant, ce texte ne va malheureusement pas révolutionner les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se limite à apporter quelques corrections à des dispositions déjà en vigueur, et ce, afin de régler des problèmes techniques et pratiques ou encore d'aménager des dispositifs de subventionnement. Même s'il est regrettable que certains de ces aménagements consistent à aligner des aides en se basant sur le régime le moins favorable pour les opérateurs, nous comprenons la philosophie de la plupart de vos propositions et nous ne nous opposerons donc pas au texte.

À une exception près, les instances d'avis consultées ont remis des avis favorables unanimes. Depuis la dernière réunion de la commission de la Culture, nous avons reçu l'avis de la Chambre de concertation des écritures et du livre. Cette dernière a par ailleurs formulé une série de recommandations sur votre projet de décret, mais également sur le décret relatif au secteur du livre, qui conditionnait son avis favorable. Ces recommandations concernaient l'article 13 relatif à la bourse de projets, que l'instance voulait rendre cumulable avec une bourse de création; l'article 15 relatif au second ouvrage d'un auteur, que l'instance voulait supprimer afin de reconnaître la diversité des parcours artistiques; l'article 17 relatif à la demande de bourse d'encouragement; l'article 46 relatif aux critères en littérature jeunesse, que l'instance voulait supprimer; et l'article 18 relatif à l'utilisation de la bourse et aux délais de justification. Madame la Ministre-Présidente, vous avez décidé de ne pas suivre ces recommandations, que vous avez jugées insuffisamment abouties. Comment comptez-vous poursuivre les discussions avec le secteur du livre, sachant que celui-ci avait formulé un avis constructif pour prendre en considération ces points?

Sans surprise, le groupe PS votera l'abstention, car il n'a pas été tenu compte de l'avis de la Chambre de concertation des écritures et du livre, alors même que celle-ci a adopté une démarche volontariste et que le secteur du livre est le principal concerné par les modifications apportées par ce texte.

**M. le président**. – La parole est à Mme Lazaron.

**Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés)**. – Chers collègues, en commission, nos travaux ont permis d'avoir un débat approfondi et utile sur ce projet de décret. Plusieurs collègues ont rappelé qu'il s'agissait d'un texte essentiellement technique, qui ne constitue pas une réforme de fond des politiques culturelles. D'autres ont exprimé des interrogations sur le regroupement des dispositions issues de plusieurs décrets au sein d'un même texte. Ces remarques sont légitimes, mais ne doivent pas faire oublier l'essentiel: ce projet de décret répond à des besoins concrets, identifiés sur le terrain, et vise à renforcer la cohérence, la sécurité juridique et l'efficacité des dispositifs existants. Oui, ce texte est technique, mais la technique n'est jamais neutre. La technique permet aux aides d'être attribuées, aux commissions de fonctionner, aux créateurs de travailler et aux structures de se projeter. C'est précisément ce que ce projet de décret vient renforcer.

En commission, des échanges ont permis de clarifier plusieurs points essentiels.

Tout d'abord, concernant le cinéma, la condition liée à la diffusion internationale ne ferme aucune porte à la création. Elle concerne les primes au succès et répond à une demande du secteur lui-même, dans une logique de visibilité et de rayonnement. Nous parlons ici d'un mécanisme de valorisation de la diffusion, pas d'un filtre à l'entrée pour les artistes.

J'en viens à la gouvernance culturelle. La question de la pénurie de candidatures a été longuement discutée. La solution proposée n'est pas un renoncement démocratique, c'est un mécanisme de continuité, parce que le véritable risque démocratique serait l'arrêt du travail des instances et le blocage de leur travail vis-à-vis des opérateurs culturels.

Le débat a aussi porté sur les avis des instances consultées dans le cadre de l'élaboration de ce projet de décret. Ces avis ont été transmis au Parlement et nous les avons analysés. Ils montrent un soutien global aux adaptations proposées avec des recommandations qui, pour certaines, nourriront certainement les travaux d'évaluation annoncés.

Ce projet de décret permet de concrétiser des engagements pour le secteur non marchand, de clarifier des dispositifs qui avaient besoin de l'être aux yeux du terrain. Il sécurise juridiquement des pratiques existantes et reconnaît le travail de celles et de ceux qui participent aux instances et font vivre l'écosystème culturel.

Notre groupe Les Engagés salue cette approche. La politique ne se résume pas toujours à de grandes réformes, elle se construit aussi dans l'attention portée au mécanisme qui permet au secteur de fonctionner efficacement. Pour toutes ces raisons, le groupe Les Engagés soutiendra ce projet de décret.

**M. le président**. – La parole est à Mme Pavet.

VERSION PROVISOIRE

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Avant de parler du décret en lui-même, j'aimerais indiquer que nous avons finalement bien reçu les avis qui n'étaient pas à notre disposition lors des discussions en commission. Pour la prochaine fois, nous souhaiterions en disposer plus tôt, afin de nous positionner directement de façon claire.

Sur le fond, le gouvernement nous présente un texte dont les modifications apportées sont parfois quasi insignifiantes, et parfois plus importantes. Ces modifications s'appliquent à cinq décrets différents, relatifs au subventionnement du secteur culturel, à la gouvernance du secteur, au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, aux arts plastiques et au subventionnement des lettres et du livre. Globalement, le texte contient des modifications positives qui répondent à des demandes du secteur. J'en citerai deux.

Tout d'abord, il revoit à la hausse le coefficient qui permet aux structures, en fonction du nombre de personnes qu'elles emploient, de bénéficier de subventions supplémentaires – comme c'était prévu dans l'accord pour le secteur non marchand. C'est une bonne chose. Cette mesure était nécessaire pour le secteur qui, par ailleurs, subit une coupe de 13 millions d'euros par ce gouvernement. Cette revue à la hausse permettra audit secteur de bénéficier de tous les moyens auxquels il a droit.

Ensuite, le nouveau dispositif de transition s'inscrivant dans le cadre des prolongations de conventions dans les secteurs du livre et des lettres nous semble également aller dans le bon sens pour stabiliser les structures en leur permettant de continuer à être subventionnées. Cette mesure évitera des situations d'entre-deux difficiles pour les structures en attente qu'une décision soit prise par le gouvernement.

En commission, vous avez répondu à la plupart de nos questions. Il reste toutefois encore des questions en suspens auxquelles, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu. L'article 17 met en place une procédure en cas de déséquilibre financier d'une structure sous convention avec notre Fédération. Vous nous avez expliqué d'où venait cette procédure, mais nous vous avons interrogée sur certains éléments la concernant qui ne vont pas de soi. À titre d'exemple, à l'alinéa 6 de cet article, il est ainsi prévu que: «Si le bénéficiaire ne respecte pas le plan d'assainissement approuvé ou s'il refuse de se conformer au plan d'assainissement qui lui a été imposé, il est déchu de son droit à la subvention et la convention est résiliée de plein droit.»

Qui détermine, *in fine*, que le bénéficiaire ne respecte pas le plan d'assainissement approuvé ou qu'il refuse de s'y conformer? S'agit-il du ministre, de l'administration, du Service général de l'inspection (SGI) ou du Parlement? Ce point n'est toujours pas clair.

Parce qu'il s'agit d'un décret fourre-tout et qu'il manque de clarté sur une série de dispositions, nous continuerons à nous abstenir.

**M. le président**. – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo)**. – Le projet de décret qui nous est soumis s'inscrit clairement dans une logique d'adaptation et de consolidation de dispositifs existants, non pas dans une logique de refonte structurelle des politiques culturelles. À cet égard, il s'agit d'un texte que l'on peut qualifier de pragmatique en ce qu'il propose essentiellement d'apporter des aménagements techniques et des corrections ciblées à plusieurs décrets structurants.

Je salue le travail de concertation réalisé en amont, intéressant en ce qu'il a permis d'aboutir à un texte qui est globalement mieux accepté par les acteurs de terrain. Au nom du groupe Ecolo, je souligne cette pratique qui mérite d'être encouragée et pérennisée. Il est toujours préférable de consulter en amont les représentants des secteurs concernés, même s'il n'en va malheureusement pas d'une habitude dans tous les cabinets du gouvernement. Encore faut-il que ces avis soient transmis au Parlement le plus tôt possible, afin que le travail législatif des parlementaires s'appuie sur une information complète et transparente. En l'occurrence, cela n'a pas été le cas. Madame la Ministre, vous vous êtes engagée à nous transmettre les avis que nous avons reçus depuis. Je vous en remercie.

Je rappelle encore une fois combien cette concertation a permis d'obtenir un large soutien de la part du secteur. Pour le groupe Ecolo, il importe véritablement de mettre en lumière l'aspect positif de la chose. J'ai quelques remarques à formuler à propos de la Chambre de concertation des écritures et du livre. Je n'y reviens pas ici, car nous aurons l'occasion de le faire dans le cadre du chantier relatif à la gouvernance. Vous vous y êtes engagée et je salue la méthode suivie.

J'en viens maintenant à trois petits points qui justifient notre abstention. Les aménagements proposés sont intéressants, mais nécessitent un travail de fond auquel vous vous êtes engagée. Par conséquent, nous attendrons que les rendez-vous soient pris et verrons si le travail est mené à bien.

Ces trois points concernent la gouvernance culturelle, la revalorisation des jetons de présence et l'assouplissement des règles de renouvellement des commissions consultatives en cas de pénurie de candidatures. Voilà qui est très positif et certainement de nature à faciliter et à pérenniser le fonctionnement des instances, qui sont des outils indispensables à l'action publique et à la qualité démocratique de nos politiques culturelles.

Cependant, je tiens à rappeler que la pénurie de candidatures ne se limite pas à une simple question de finances ou de procédures. Les freins sont également structurels. La charge de travail est importante, les dossiers sont conséquents et les responsabilités accrues. Nous ne devons pas non plus oublier les questions de conflit d'intérêts et le manque de clarté vis-à-vis des rôles joués par l'administration

VERSION PROVISOIRE

et les instances. Nous avons par ailleurs le sentiment d'un manque de reconnaissance politique. Nous serons attentifs aux suites de l'évaluation – déjà amorcée donc – de la gouvernance culturelle.

Nous nous abstenons également en raison de l'article 15, mais en espérant qu'un travail de fond se poursuive. L'article concerne la prolongation automatique du subventionnement pendant une année. Selon mon groupe, les conditions ne sont pas assez claires. Surtout, nous regrettons le fait que le gouvernement n'ait pas abouti à une décision dans les délais impartis. Nous souhaitons que cela ne se reproduise plus et qu'il ne soit dès lors pas nécessaire de mettre un emplâtre sur une jambe de bois.

Nous nous abstenons enfin en raison de l'article 16, qui concerne les mesures d'accompagnement en cas de difficultés financières. Si l'on admet évidemment la nécessité de soutenir les acteurs et de veiller à la bonne allocation des moyens publics, nous voudrions souligner la contradiction qui existe entre cette préoccupation et les mesures lourdes qui pèsent sur le secteur. L'article concerne l'accompagnement et, parfois, la surveillance des acteurs culturels. Nous pensons qu'il serait préférable de questionner les mesures particulièrement dommageables dont ces opérateurs font les frais, par exemple eu égard au gel des reconnaissances, à la non-indexation des moyens et aux menaces – nous ne savons pas si elles aboutiront – qui pèsent concernant la TVA.

En conclusion, ce projet de décret constitue un texte d'ajustement qui apporte des réponses concrètes à certaines difficultés identifiées sur le terrain, sans bouleverser pour autant l'architecture existante. Notre soutien reste, vous l'aurez compris, conditionné à la poursuite d'un travail de fond.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Conformément à sa charte, Lib.res défend une culture libre, pluraliste et indépendante. Le secteur non marchand permet certainement l'expression de formes culturelles qui ne répondent pas exclusivement à des logiques de rentabilité et qui sont, à ce titre, essentielles, notamment pour la diversité artistique, l'innovation et la critique sociale. Soutenir ce secteur, c'est garantir la liberté de création et la coexistence de voix multiples. Cela s'avère particulièrement bienvenu et nécessaire dans un monde de plus en plus polarisé.

Dans cette logique de responsabilité collective, Lib.res soutient la mise en œuvre des engagements pris envers les travailleurs du secteur non marchand. L'application des accords du non-marchand traduit d'ailleurs une reconnaissance concrète de la valeur du travail culturel, souvent précaire, et contribue à la stabilité des emplois, à la reconnaissance de différents acteurs et à la pérennité des structures. Nous saluons donc les clarifications apportées aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le soutien aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires, ainsi que la prise en considération des observations du Conseil d'État.

Tout en restant attentif à l'évaluation future de ces ajustements réglementaires et financiers, Lib.res soutiendra ce projet de décret.

**M. le président**. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous remercie pour vos différentes interventions. Madame Cremasco, je suis une convaincue de la concertation. En effet, la majorité des avis étaient positifs. C'est véritablement pour répondre aux besoins du secteur que nous proposons aujourd'hui le fameux décret «fourre-tout».

Madame Pavet, je l'avais déjà indiqué en commission: les avis doivent être transmis en même temps que les textes. C'est une correction qui a été apportée dans les procédures au sein du cabinet afin que les avis puissent désormais être transmis en temps et en heure. En l'occurrence, ils ont été transmis le lendemain de la commission, soit le 28 janvier. Toutefois, nous reprendrons l'habitude de le faire dans les délais, et vous avez tout à fait raison de le souligner.

Madame Laanan, la Chambre de concertation des écritures et du livre recommande de travailler en priorité à la révision du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre, afin de favoriser une plus grande adhésion du secteur. Le travail est en cours, au travers de groupes de travail dédiés respectivement au soutien des auteurs et autrices, à l'aide à l'édition, à l'aide à la librairie, ainsi qu'à la prise en compte des effets de l'intelligence artificielle (IA) dans l'allocation des subventions. L'avis de la Chambre formule également des remarques relatives à l'octroi des bourses aux auteurs et autrices. Les remarques et les commentaires sont actuellement en discussion, avec pour objectif d'aboutir à des propositions concrètes de reformulation des dispositions prévues par le décret et son arrêté d'exécution. Les résultats des discussions menées au sein du groupe de travail, auquel participe l'administration, devraient m'être transmis d'ici la fin de l'année 2026, au plus tard. Nous n'évacuons pas les questions. Nous les travaillons en profondeur.

Madame Pavet, je vous précise que l'ajout de l'article 17 répond à l'avis du Conseil d'État sur le projet d'arrêté d'exécution du décret du 4 avril 2024. Cet avis recommande de prévoir dans ce décret une habilitation expresse du gouvernement, et donc un fondement juridique à l'article 22 de l'arrêté d'exécution du décret. Il s'agit de donner une habilitation expresse au gouvernement pour mettre sur pied une procédure en cas de déséquilibre financier. Cette procédure a été rédigée en collaboration avec la cellule d'analyse financière du Service général de l'inspection de la culture (SGIC), qui est régulièrement sollicité quand de tels déséquilibres apparaissent chez des opérateurs relevant des différents secteurs de l'Administration générale de la culture (AGC). Cette cellule a une vision panoramique des pratiques et dispositifs en vigueur au sein des autres secteurs. La

VERSION PROVISOIRE

procédure décrite ici n'a, en fait, rien d'innovant. Elle est notamment calquée sur ce qui existe déjà dans le secteur des arts de la scène.

Madame Cremasco, à propos de l'article 15, je pense que je vous l'ai déjà dit, mais je vous redis que cet article répond aussi au même avis du Conseil d'État, qui recommande de donner, dans le décret, une habilitation au gouvernement, et donc un fondement juridique à l'article 23, § 2, de l'arrêté d'exécution. Il s'agit de donner une habilitation au gouvernement pour mettre sur pied un régime de prolongation de la convention. Ces prolongations, consignées par avenants, se pratiquent dans les différents secteurs de la culture. Je ne vous répéterai pas les différents éléments, que vous avez sans doute retenus, mais ceci explique pourquoi nous adaptons cette procédure au reste du secteur dans le cadre de ce décret.

Quant à la question de la pénurie de membres, vous avez entre-temps eu les différentes informations partagées les 3 et 9 février pour l'état des lieux de la composition des instances d'avis des différentes commissions. Vous avez raison, donnons-nous rendez-vous quand nous parlerons de la gouvernance culturelle, parce que cela fait partie des éléments en cours de discussion.

**M. le président**. – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo)**. – Nous y reviendrons lors d'une discussion ultérieure, mais Mme la Ministre m'a fourni tous les éléments de cette adaptation et de la prolongation d'un an. Un travail de fond devrait être assuré, car on ne peut pas systématiquement se retrouver dans ce genre de situation. Je pense au moratoire sur les demandes de reconnaissance qui doivent continuer avec des budgets qui ne sont pas adaptés.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

### *6.2 Examen et vote des articles*

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 7 Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités (doc. 203 (2025-2026) nos 1 à 4)

### *7.1 Discussion*

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Desalle, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Le 30 décembre dernier, une jeune femme en tenue décontractée marche en tête du cortège des commerçants, au troisième jour des manifestations. «N'ayons pas peur, n'ayons pas peur! Nous sommes tous ensemble!», clame-t-elle, slogan immédiatement repris par les hommes qui la suivent. Face à la protestation et à l'aspiration profonde du peuple iranien à cette liberté qui leur est interdite, nous ne pouvions évidemment rester indifférents. En effet, la proposition de résolution que nous examinons aujourd'hui vise avant tout à exprimer un soutien politique et symbolique au mouvement de protestation du peuple iranien, ainsi qu'à condamner fermement la répression exercée par les autorités de ce pays.

La proposition de résolution revient sur la situation en Iran, caractérisée par un contexte de crise économique, sociale, politique et environnementale grave, ainsi que par une inflation très élevée, la dépréciation du rial, la précarisation croissante de la population et une crise de l'eau alimentant le désarroi de cette dernière. Le texte insiste sur le caractère autoritaire et théocratique du régime, sur la concentration du pouvoir autour du guide suprême et sur la violation des libertés fondamentales: censure, blocage des réseaux sociaux et répression de la contestation pacifique. Il met en évidence la place centrale des droits des femmes, en rappelant l'existence du mouvement «Femme, Vie, Liberté», né après la mort de Mahsa Amini en 2022. Il mentionne également l'augmentation inédite des arrestations, des exécutions et des violences visant les opposants, militants, journalistes, artistes, étudiants, syndicalistes ou défenseurs des droits humains.

La proposition de résolution rappelle que l'Iran est une république islamique. Depuis 1979, la religion d'État y structure l'organisation politique et sert de socle à un contrôle étroit de la société avec des discriminations envers certaines minorités religieuses et une forte restriction des libertés individuelles. Elle souligne aussi la dimension internationale du problème, mentionne le rôle déstabilisateur de la République islamique d'Iran – livraisons d'armes à la Russie, politique de prises d'otages, etc. – et appelle à une réaction claire de la communauté internationale face à des pratiques pouvant être qualifiées de crimes contre l'humanité.

Nous demandons à la majorité d'adopter une position forte en faveur des droits humains, de la démocratie, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la justice sociale. Concrètement, ce texte appelle le gouvernement à condamner la répression sanglante en Iran; à faire part de cette position aux autorités fédérales européennes et de la Francophonie; à soutenir et à renforcer sanctions et mesures

VERSION PROVISOIRE

diplomatiques ciblées contre les responsables des violations contre les droits humains; à développer, dans le cadre de ses compétences, des initiatives de coopération, de recherche, de création artistique ou d'accueil en lien avec la société civile iranienne et la diaspora.

En outre, le gouvernement est invité à soutenir spécifiquement les défenseurs des droits humains – journalistes, artistes et chercheurs menacés –, ainsi que les revendications du mouvement Femme, Vie, Liberté. Le texte l'encourage à exiger la fin de l'usage illégal de la force, la libération des personnes détenues pour leurs opinions, l'accès libre à la formation et l'engagement de réformes politiques, économiques, sociales et environnementales, tout en réaffirmant le droit du peuple iranien à déterminer librement son avenir politique. Je tiens par ailleurs à remercier les groupes qui ont eu à cœur de compléter notre proposition de résolution par des amendements et des ajouts constructifs et utiles.

Depuis le dépôt du texte, force est de constater que nos pires craintes se sont avérées: le régime totalitaire a réprimé avec une brutalité absolue son propre peuple, profitant d'une coupure d'Internet qui fut opportunément décrétée afin d'empêcher la diffusion des images de la répression. Les informations de la résistance, de la diaspora et des associations nous parlent de milliers de morts, voire, plus que probablement, de dizaines de milliers de morts. S'y ajoutent les blessés traqués jusque dans les hôpitaux et les prisonniers qui subissent sans doute également la torture.

À l'heure où le sort de l'Iran reste incertain et où les Iraniens sollicitent notre solidarité dans ces épreuves, souvenons-nous que le prix Nobel de la paix Narges Mohammadi, emprisonnée depuis le mois de décembre dernier, est désormais contrainte à passer sept années supplémentaires derrière les barreaux. Enfin, entendons les mots de l'actrice et chanteuse iranienne Golshifteh Farahani qui, il y a quelques jours, affirmait: «Le peuple iranien est le plus seul au monde».

Chers collègues, faisons en sorte qu'il le soit un peu moins aujourd'hui. Ne laissons pas l'espoir de liberté et de démocratie se dissoudre dans le silence assourdissant de l'indifférence.

**M. le président**. – La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin (PS)**. – Le groupe PS votera évidemment en faveur de cette proposition de résolution. Nous le ferons parce que la situation dramatique en Iran impose une parole ferme en faveur du respect des droits fondamentaux. Le silence, dans un contexte de répression systématique de violation massive du droit international, n'est jamais une option. Les massacres organisés par le régime sont d'une ignominie sans nom. Les témoignages, les chiffres et les images relayées par la presse sont absolument glaçants. Nous devons utiliser tous les leviers nécessaires à notre disposition pour soutenir les Iraniennes et les Iraniens qui se battent pour leur liberté et nous devons condamner fermement le régime en place.

Soutenir cette proposition de résolution, c'est reconnaître la légitimité des mobilisations populaires iraniennes et la nécessité d'un soutien international à celles et ceux qui luttent au péril de leur vie pour la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu modifier cette proposition de résolution et je remercie les membres de la majorité qui ont accepté nos amendements afin d'y inscrire le soutien, notamment, aux chercheurs, chercheuses, artistes, journalistes, intellectuels iraniens qui, par leur travail, leurs paroles et leur courage, défient quotidiennement le régime.

Le combat va de pair avec celui des femmes iraniennes et de l'ensemble de la société civile. Ensuite, la résolution mentionne aussi le mouvement «Femme, Vie, Liberté» qui œuvre pour la revendication des droits fondamentaux, en particulier des droits des femmes. C'est une bonne chose que la majorité soutienne également ce mouvement par ce texte et nous sommes satisfaits que notre amendement exigeant la libération immédiate de Narges Mohammadi, militante féministe iranienne et Prix Nobel de la Paix, a été retenu. Sa détention et sa récente condamnation à six ans de prison sont malheureusement emblématiques de la volonté du régime d'écraser toute contestation féministe et démocratique sur place.

J'aimerais aujourd'hui insister sur un aspect qui n'est pas, ou en tout cas pas suffisamment, développé, celui de la mobilisation de la compétence universelle. Il n'existe que peu d'options pour condamner le régime iranien pour ses crimes. La création d'un tribunal international *ad hoc* semble malheureusement peu probable et l'Iran n'est pas partie prenante au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Celle-ci n'est, par conséquent, pas pleinement compétente pour intervenir dans ce cas-ci.

Dans ce contexte d'impunité structurelle, la compétence universelle n'est pas juste un outil accessoire. Elle est l'un des rares instruments juridiques concrets permettant d'assurer une forme de justice pour les victimes. Elle habilite les juridictions belges à poursuivre, selon les conditions prévues par la législation belge depuis la réforme de 2003, les auteurs présumés de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, même si ces actes ont été commis à l'étranger et impliquent des ressortissants étrangers.

À l'instar de l'Allemagne, qui a d'ailleurs mobilisé la compétence universelle pour poursuivre et condamner sur son territoire des responsables syriens pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Syrie. La Belgique a aussi eu recours à cet instrument juridique pour enquêter sur des crimes perpétrés en Syrie, notamment des faits imputés à des acteurs du régime Assad, en janvier 2024. Un chef présumé de milice pro-Assad a d'ailleurs été inculpé à Bruxelles pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et le Parquet fédéral avait alors

VERSION PROVISOIRE

indiqué, le 4 décembre 2025, avoir ouvert 27 dossiers liés à la Syrie, pour 17 enquêtes en cours.

Cette compétence universelle n'est pas un principe théorique ou symbolique, car elle permet de juger concrètement des auteurs de crimes internationaux et envoie un message politique clair aux auteurs de ces atrocités. L'exil ne garantit pas l'impunité. La compétence universelle est souvent la seule perspective de justice pour les victimes qui en sont souvent privées dans leur propre pays. À l'heure où les instruments juridiques internationaux et les juridictions pénales internationales font l'objet d'attaques politiques répétées de la part de Donald Trump et des forces réactionnaires à l'échelle internationale, il est plus que jamais essentiel d'affirmer que le respect du droit international et la lutte contre l'impunité font partie intégrante de notre État de droit. À cet égard, nous avons longuement débattu en commission du rôle du droit international comme seule boussole commune. Le consensus veut qu'il soit systématiquement mobilisé pour s'opposer aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.

Nos débats d'hier sur la participation de la Belgique à L'Eurovision, à la suite de la participation d'Israël au concours, ont alimenté les critiques qui pèsent sur le droit international, comme notamment celle d'un instrument qui peut parfois être utilisé à géométrie variable au service de puissances dominantes et qui peut, de la sorte, être discrédité dans son universalité.

Nous devons agir, lutter contre l'impunité et mobiliser le droit international. Mon groupe votera donc en faveur de cette proposition de résolution. Cependant, nous continuerons d'exiger, ici dans ce Parlement et dans les autres assemblées, une meilleure cohérence dans l'application du droit international, partout, pour toutes et tous.

**M. le président**. – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés)**. – Chers collègues, nous avons déjà longuement exposé les raisons nous conduisant à déposer cette proposition de résolution avec notre partenaire de majorité. J'en profite d'ailleurs pour remercier MM. Van Goidsenhoven et Gardier. Nous avons travaillé de concert avec eux, ici et au Parlement de Wallonie, afin de déposer ces deux propositions de résolution dans les deux parlements.

Les débats ont été riches, sérieux et argumentés. Je tiens à souligner l'implication de l'ensemble de mes collègues, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, dans les débats et les amendements.

Au-delà des considérations techniques et diplomatiques, je vous parlerai de responsabilité. Pendant que nous parlons, la population iranienne est encore et toujours emprisonnée, torturée et exécutée.

Je vous parlerai de ces hommes pendus à l'aube à l'issue de procès expéditifs, et de ces femmes arrêtées, battues et condamnées pour avoir revendiqué le droit de disposer d'elles-mêmes.

Je vous parlerai de cette génération entière à qui le régime iranien propose le choix insoutenable de se taire ou de mourir. Les Iraniens ne sont pas des statistiques, mais plutôt les visages d'un système qui tue pour se maintenir.

À ce jour, plusieurs milliers de victimes ont été recensées – jusqu'à 30 000 en deux semaines – selon certaines sources. Ce chiffre donne le vertige, mais il ne dit encore rien des blessés, des torturés, des disparus et des familles terrorisées. Il ne dit rien de la mécanique froide d'un régime théocratique qui a fait de la peine capitale, de la torture et de l'intimidation des outils ordinaires de gouvernement. Soyons lucides: ce pouvoir ne gouverne plus, il réprime. Il ne persuade plus, il écrase. Il ne convainc plus, il fait taire.

Si nous déposons cette proposition de résolution, c'est pour mettre fin à trois formes d'aveuglement. La première est celle qui entoure la mort, devenue un instrument politique, exhibée comme un avertissement, administrée par des tirs à bout portant contre une jeunesse désarmée, prononcée à l'issue d'une parodie de justice où l'accusation tient lieu de verdict et précédée d'arrestations massives, de disparitions et d'incarcérations de personnes dont les familles restent sans nouvelles. Nous ne pouvons détourner le regard: ce n'est pas le désordre que ce régime combat, c'est la liberté qu'il redoute.

Le deuxième aveuglement, c'est l'obscurité savamment organisée par le régime lui-même. Pour réprimer loin des témoins, il coupe les communications, brouille les réseaux, isole le pays et agit à l'abri des regards. Il voudrait faire croire que les rues sont calmes, que la contestation s'est éteinte, que la peur a gagné. Un régime qui coupe Internet n'essaie pas de protéger sa population. Il essaie de dissimuler ses crimes. Mais malgré la censure, la répression et la menace permanente, les Iraniens continuent de se lever. Ils continuent d'écrire, de filmer, de témoigner. Ils continuent de risquer leur vie pour un mot simple: liberté. Leur courage force le respect. Leur détermination dément le récit officiel.

La troisième forme d'aveuglement, c'est la lassitude du monde: un monde saturé d'urgences, happé par des crises successives où l'indignation se succède au rythme effréné des fils d'actualité; un monde où l'émotion s'enflamme vite et retombe trop vite. Oui, l'attention internationale s'est un temps portée sur l'Iran, mais elle vacille, elle s'effrite, elle risque de se dissoudre dans le tumulte global! Nous n'acceptons pas que le silence retombe. Face à l'injustice organisée, la neutralité n'est pas une position équilibrée. C'est une abdication!

Je souhaite dès lors m'adresser aux collègues du PTB. La semaine dernière, au Parlement de Wallonie, vous vous êtes abstenus sur ce même texte, invoquant comme justification que notre proposition de résolution ne prenait pas en compte

VERSION PROVISOIRE

deux de vos préoccupations: d'une part, le respect de l'intégrité territoriale de l'Iran et donc, le respect, du droit international dans la perspective d'une potentielle attaque américaine sur le sol iranien et, d'autre part, la suppression des sanctions occidentales contre le régime.

Concernant les sanctions, j'avoue être un peu perdu quant à votre positionnement. Vous réclamez avec force et vigueur toujours plus de sanctions contre Israël au vu des horreurs inqualifiables et des crimes de guerre commis par le gouvernement Netanyahou à Gaza et en Palestine en vous émouvant, comme hier, que seules neuf des quatorze sanctions historiques prises par la Belgique sous l'impulsion de Maxime Prévot ne soient réellement concrétisées et en réclamant, ici même entre autres, un boycott des universités israéliennes et de leurs étudiants. Nous condamnons avec autant de force la brutalité et les crimes perpétrés par le gouvernement israélien et nous espérons que ces sanctions décidées par la Belgique puissent toutes s'appliquer sans exception.

Comprenez cependant ma surprise que, dans le cadre d'une autre situation internationale où il y a d'autres acteurs, vous invoquez que ces sanctions sont inutiles et nuisibles à la population locale. Cette position entretient une certaine ambiguïté. Nous vous donnons la possibilité d'en sortir, en votant favorablement notre proposition de résolution.

Chers collègues du PTB, concernant le droit international, nous y sommes au moins autant attachés que vous. S'agissant d'une boussole constante de notre pays et, singulièrement, de La Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons décidé, avec notre partenaire, d'amender notre texte, en y insérant explicitement une mention relative au droit international. J'espère donc que vous retiendrez cet amendement et que, n'ayant plus cette excuse pour vous abstenir, vous aurez le courage de voter, avec l'ensemble des autres groupes de ce Parlement, en faveur de cette proposition de résolution.

Une nouvelle abstention de votre part sur ce texte serait – je le dis avec force – la preuve d'un double discours, inacceptable, sur le droit international et les droits humains. Ce serait la preuve d'un discours qui varie en fonction de l'auteur de la barbarie. Vous qui ne cessez de vous réclamer d'être du bon côté de l'histoire, aujourd'hui, c'est l'histoire qui vous attend! C'est tout le peuple iranien, toutes ces femmes torturées, tous ces jeunes martyrisés, toutes ces minorités ethniques et religieuses persécutées qui vous regardent! Mon espoir n'est pas mort, votez en faveur de ce texte!

Soyons honnêtes, chers collègues, notre proposition de résolution ne renversera pas le régime, mais elle défend une valeur politique claire: elle affirme que la Belgique et ses entités fédérées ne garderont pas le silence et ne normaliseront pas la répression; elle montre que la défense des droits humains ne s'arrête pas aux frontières de ses intérêts immédiats.

Chers collègues de l'opposition, ces affirmations sont constantes et ne varient pas selon les pays et les régions du monde. J'ai entendu Mme Lambelin et j'entends déjà d'autres collègues dire que nos indignations sont sélectives, que nous dénonçons certaines situations et que nous en taisons d'autres.

À ces insinuations, nous opposons des faits. Depuis le début de la législature, à l'analyse de l'ensemble des questions, interpellations et résolutions portant sur le droit international humanitaire soumises aux deux Parlements où nous siégeons, vous constaterez que ce sont Les Engagés qui ont dénoncé le plus de situations problématiques à travers le monde. Nous avons alerté sur la situation en République démocratique du Congo (RDC), en Algérie, en Guinée, au Rwanda, au Nigeria, à Gaza, en Palestine, en Iran, au Soudan, en Syrie, en Ukraine et aux États-Unis, avec les agissements inacceptables de la milice ICE (*Immigration Customs Enforcement*). Nous avons encore évoqué des catastrophes naturelles meurtrières comme celle qui a sévi en Jamaïque dernièrement.

Quand certains se concentrent exclusivement sur un seul conflit – ce n'est pas un reproche, c'est votre droit –, nous choisissons de parler de toutes les victimes de la barbarie et de la violence à travers le monde. N'y voyez pas une accusation, mais cessez de nous faire de faux procès totalement infondés!

Chers collègues, la situation en Iran est bien trop préoccupante que pour nous attarder sur des polémiques politiciennes, car c'est bien pour cette population que nous portons ce texte aujourd'hui. Nous portons ce texte pour celles et ceux qui croupissent dans les prisons iraniennes, pour les femmes qui refusent d'être réduites au silence ainsi que pour cette jeunesse éduquée et connectée au monde qui refuse de choisir entre la soumission et la mort. Nous devons leur envoyer un message clair: leur combat n'est pas invisible et n'est pas isolé.

L'histoire jugera la brutalité des régimes, mais aussi le courage ou la passivité des démocraties. Aujourd'hui, à notre échelle, nous devons faire le choix de la cohérence, de la clarté et du courage politique. Ne banalisons pas l'inacceptable, ne relativisons pas l'oppression et ne laissons pas le silence devenir notre position par défaut!

**M. le président**. – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB)**. – La situation en Iran est extrêmement préoccupante. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet en commission, dans différents parlements. Au Parlement flamand, par exemple, le groupe PTB a déposé un texte pour encourager la mobilisation en faveur du peuple iranien. Le gouvernement iranien est en train de massacrer son peuple ou de l'emprisonner. Les femmes sont particulièrement ciblées; elles sont tuées parce qu'elles refusent de se soumettre. Je remercie la majorité d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour, en commission et en séance plénière. Nous devons mettre en lumière cette situation dramatique et cette résolution est importante.

VERSION PROVISOIRE

Monsieur Resinelli, nous n'allons pas nous opposer à ce texte. Ce n'est pas notre intention et ce n'est pas ce que nous avons fait dans les autres Assemblées. Nous voulons au contraire renforcer la crédibilité de ce texte. Revenons sur les sanctions économiques. Ce n'est pas parce qu'il est question de sanctions dans le cas de l'Iran et dans le cas d'Israël que nous parlons de la même situation. Je crois que je ne fais d'injures à personne en affirmant que les situations sont en partie différentes.

Les sanctions économiques en Iran ont pour conséquence de détruire la démocratie dans ce pays, de détruire une classe moyenne vivace qui peut se battre pour plus de démocratie en Iran. Elles ont aussi pour conséquence de consolider les durs du régime. Un discours se fait entendre dans cette région du monde et dans beaucoup d'autres pays: lorsqu'il s'agit de politique internationale, l'Occident, c'est deux poids, deux mesures. L'Occident n'est pas crédible, il est hypocrite!

Nous voulons simplement que vous ajoutiez dans cette résolution un point d'attention sur la situation du peuple iranien qui doit faire face à ces sanctions, qui engendrent aussi de grandes difficultés pour la population iranienne.

C'est pour cette raison que nous introduisons un amendement visant à condamner les sanctions qui aggravent la situation du peuple iranien.

Par ailleurs, la question du respect de l'intégrité territoriale de l'Iran est également essentielle. Un amendement a été ajouté concernant le respect du droit international, et nous le soutiendrons. Dans cette région du monde, le risque de guerre et d'intervention militaire est réel. Notre cohérence consiste à nous inquiéter avant tout de la situation des populations.

Nous savons très bien que s'il y a une intervention militaire – nous l'avons vu en Syrie, en Afghanistan et en Libye – ce n'est pas la démocratie que nous créons, mais le chaos, et ce sont les populations civiles qui en sont les premières victimes, en l'occurrence les Iraniens. Le fait que le texte ne mentionne absolument pas un tel risque pose un réel problème.

Nous estimons que la majorité MR-Les Engagés, c'est deux poids, deux mesures. Il ne s'agit pas simplement de comparer une seule discussion sur l'Iran à toutes les résolutions sur la Palestine que le MR–Les Engagés ont refusé de discuter ou de voter. Il ne s'agit pas non plus d'oublier que le fait de qualifier de génocide ce qui se passe actuellement en Palestine a été refusé par les mêmes partis. Oui, il y a bien deux poids, deux mesures!

Nous vous invitons à agir avec plus de crédibilité. Nous ne sommes pas les seuls à poser cette question de la crédibilité. Il ne faut pas regarder uniquement son propre nombril. Partout dans le monde, la crédibilité de l'Occident, lorsqu'il s'agit de questions internationales, est interrogée. Je vous invite effectivement à plus de cohérence et de crédibilité. À défaut, ce type de résolution n'aura, évidemment, aucun poids!

**M. le président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo)**. – Comme Amnesty International l'indiquait encore hier, la population iranienne est sous le choc des massacres sans précédent perpétrés durant de récentes manifestations, tandis que les autorités de la République islamique d'Iran continuent d'écraser toute aspiration à un avenir meilleur. Partout dans le pays, des hommes et des femmes se sont soulevés et ont revendiqué leurs droits avec un courage extraordinaire. Les autorités publiques ont répondu par une violence sans nom, des meurtres illégaux à grande échelle, des arrestations arbitraires et massives, des disparitions forcées, des tortures, des menaces d'exécution et une coupure délibérée d'Internet visant à dissimuler la vérité. Mes prédécesseurs l'ont déjà évoqué.

Le journal «*Le Monde*» écrivait également hier qu'une vague d'arrestations opérées par les Gardiens de la révolution avait touché le camp réformateur il y a quelques jours, et ce, à la suite de la publication d'un communiqué dénonçant la répression des manifestations de décembre et janvier et proposant «la formation d'une assemblée de salut pour sauver l'Iran». Cette offensive contre un camp désormais marginalisé est par ailleurs la plus importante depuis 2009.

Il y a quelques jours, la prix Nobel de la paix Narges Mohammadi a été condamnée à six ans de prison pour rassemblement et collusion en vue de commettre des crimes. La semaine dernière, c'est le cinéaste iranien Mehdi Mahmoudian, co-scénariste du film *«Un simple accident»*, réalisé en cachette sur le territoire iranien et récompensé par la Palme d'or à Cannes, qui était condamné. Il est suspecté d'avoir encouragé une figure de l'opposition à diffuser un message critique contre le régime: «Dans quelle langue le peuple doit-il dire qu'il ne veut pas de ce système et qu'il ne croit pas à vos mensonges?».

Les arrestations arbitraires, la violence sans nom et les atteintes à la liberté d'expression constituent le quotidien tragique de la population en Iran. Mais depuis plusieurs semaines, le régime fait preuve d'une violence encore plus systématique, encore plus débridée. La répression est sans limite face à une contestation pourtant légitime. Cela fait maintenant très longtemps que cette théocratie est un régime qui ne se maintient que grâce à la terreur exercée par son appareil sécuritaire, ses Gardiens de la révolution, sa propagande d'État et sa justice expéditive.

Le nombre de victimes de la répression récente n'est même pas connu. On parle de milliers, voire sans doute de dizaines de milliers de victimes. Il est à craindre que la répression se poursuive de manière forte, avec des exécutions capitales. Les droits humains les plus élémentaires et, *a fortiori*, les droits des femmes vont continuer à être bafoués.

VERSION PROVISOIRE

Mes propos se voulaient synthétiques. Je vous renvoie aux propos plus détaillés tenus en commission, que ce soit au sein de notre Parlement ou du Parlement de Wallonie.

Il est certain que les démocraties européennes doivent s'exprimer. Elles ne peuvent pas rester sans réagir. Elles doivent agir et mobiliser l'ensemble de leurs ressources diplomatiques pour peser sur le régime iranien et faire cesser cette répression sans nom. C'est le sens de cette proposition de résolution, que nous soutiendrons. Nous devons être porteurs du droit international et du droit humanitaire. Nous devons être porteurs d'une détermination à faire pression sur le régime iranien et à soutenir tous les mécanismes qui permettront d'enquêter et d'inventorier les violences commises afin de réclamer des comptes au niveau international et de lutter contre l'impunité. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé en commission et qui a été intégré au texte.

Nous avons déposé un autre amendement qui n'a manifestement pas convaincu. Il vise à souligner les enjeux en matière d'accueil et d'asile des personnes persécutées. Je souhaite attirer l'attention des auteurs de la résolution sur le fait que notre amendement a été revu pour tenir compte d'un élément souligné par la majorité, à savoir le fait que le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) a pris une décision administrative concernant la suspension des expulsions. Nous pensons qu'il serait pertinent de donner une portée politique à ce qui est pour le moment une circulaire administrative, mais puisque cet élément pose des difficultés, nous allons retirer ce point pour focaliser notre amendement sur la seule facilitation des procédures à l'égard des personnes persécutées en Iran et qui pourraient trouver asile en Europe et dans notre pays. Nous pensons que nous ne pouvons pas porter une telle résolution sans également être cohérents dans cette facilitation des procédures. J'invite donc la majorité à reconsidérer son point de vue ou, au moins, à justifier son potentiel rejet de notre amendement. En effet, ce point n'a pas encore été discuté, ni à Namur ni ici.

En conclusion, l'ensemble du groupe Ecolo votera en faveur de cette résolution qui condamne fermement et logiquement les violences insensées du régime iranien. Elle propose plusieurs actions en phase avec ce que nous estimons nécessaire, y compris en termes de soutien aux journalistes, aux défenseurs des droits humains, aux artistes, aux chercheurs et aux femmes.

Enfin, nous ne pouvons que constater qu'il n'a pas été possible, ni dans cette assemblée ni au Parlement de Wallonie, de condamner avec la même fermeté les actions absolument abominables menées par le gouvernement génocidaire israélien à Gaza. En particulier, il n'a pas été possible de nommer l'existence de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) et le risque de génocide reconnu par la Cour internationale de justice (CIJ).

Hier, alors que nous évoquions des propositions de résolution visant à faire pression sur le gouvernement israélien par l'intermédiaire du Concours Eurovision de la chanson en commission des Relations internationales, un intervenant du groupe MR nous a encore expliqué que nous n'étions pas à l'Organisation des Nations unies (ONU). Nous sommes sincèrement heureux que cet argument visant à rabaisser la valeur de nos initiatives ne soit pas entonné ici face à la situation dramatique en Iran. Nous ne sommes pourtant toujours pas à l'ONU. Nous partageons évidemment la modestie quant à nos capacités sur la scène internationale, tout comme l'auteur de la résolution, mais ce n'est pas une excuse pour ne rien faire.

À nos yeux, le droit international demande une approche constante. C'est une question de justesse, de justice et de crédibilité.

Cela ne nous empêchera évidemment pas de considérer la situation dramatique en Iran pour ce qu'elle est et de voter en faveur de la résolution proposée.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Lib.res soutiendra la présente proposition de résolution parce qu'il est de notre responsabilité de parlementaires au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles de ne jamais détourner le regard lorsque des populations civiles sont confrontées à la répression, à la violence d'État et à la négation systématique de leurs droits fondamentaux.

Ce qui se passe aujourd'hui en Iran n'est pas un épisode isolé. Ce qui se passe en Iran n'est pas fini: la répression n'est pas terminée, des exécutions ont toujours lieu, la contestation et les marches de dissidence se poursuivent, notamment dans les universités et lors des nombreux enterrements. Ce qui se passe en Iran est le résultat d'une polycrise profonde, économique, sociale et politique. C'est le produit d'un système qui précarise, exclut, censure et réprime toute contestation. Les événements sont largement documentés: une inflation massive, la pauvreté, les injustices sociales, la violence d'État, les coupures d'accès à internet, les arrestations arbitraires, les exécutions et, de plus en plus clairement, les massacres de masse organisés à grande échelle. Ces événements s'inscrivent dans une dynamique de contestation populaire revendiquant explicitement le droit à l'autodétermination.

Face à cela, notre solidarité avec la société civile iranienne est totale, pleine, entière et sans ambiguïté. Face à cette situation, il est de notre responsabilité et même de notre devoir d'agir. Nous tenons donc à exprimer nos pensées, nos condoléances aux dizaines de milliers de familles endeuillées, ainsi que notre pleine solidarité envers les Iraniens de Belgique. Nous tenons également à affirmer notre soutien inconditionnel aux luttes engagées pour les droits humains et fondamentaux, ainsi que le plus grand respect pour le courage inouï de ceux qui font preuve

VERSION PROVISOIRE

de ce courage face au régime mortifère iranien, qui sacrifient leur vie, leur dignité et leur salut pour leur pays et, par extension, pour le monde.

Il serait plus adéquat de parler de mouvement de contestation voire de mouvement de révolte plutôt que de manifestations, étant donné le caractère organique et l'agrégation de l'ensemble du mouvement de révolte et de désobéissance civile qui jalonne l'histoire de la république islamique depuis 47 ans. Il ne s'agit pas simplement de soutenir les manifestants ni de condamner la répression sanglante contre eux. Il est capital d'adapter notre langage aux réalités de terrain et de condamner la répression sanglante contre la société civile iranienne, affirmant ainsi notre soutien à l'ensemble de la population civile iranienne. Notre Assemblée a aussi une responsabilité particulière. Notre Parlement est celui de la culture, de l'enseignement, de la recherche, de la coopération intellectuelle et, à ce titre, nous devons être particulièrement attentifs à la protection des artistes, des chercheurs, des enseignants, des journalistes, des créateurs, de tous ceux qui sont touchés par les restrictions du régime iranien.

En ce qui concerne la question des restrictions sur les visas et sur les contacts qui visent le régime, il ne faut pas qu'elles pénalisent ceux qui résistent. Notre politique internationale ne peut fragiliser les forces vives de la société iranienne. Au contraire, elle doit les soutenir et notre Fédération doit en faire de même. Enfin, un point souvent négligé est que la répression iranienne ne fonctionne pas seule; elle repose sur des technologies, des systèmes de surveillance, des soutiens extérieurs. Certaines puissances jouent un rôle majeur dans cette architecture répressive. Les ignorer affaiblit notre crédibilité. Défendre les droits humains, c'est aussi interroger ces complicités indirectes.

En conclusion, chers collègues, Lib.res votera cette proposition de résolution par solidarité avec la société iranienne, par respect pour les victimes, par fidélité aux valeurs universelles qui sous-tendent notre action, par responsabilité politique. Mais nous la voterons aussi avec une exigence de cohérence, de rigueur et d'humilité parce que la solidarité sans lucidité devient une posture et parce que les peuples qui luttent pour leur liberté ont besoin d'alliés crédibles et non de discours confortables. Li.bres veut être de ceux-là.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

M. Mugemangango et consorts ont déposé l'amendement n° 3 visant à modifier le point 8 et libellé comme suit:

«Remplacer le point 8 par:

"D'exprimer sa solidarité pleine et entière avec la résistance du peuple iranien, en particulier avec les femmes, les jeunes et l'ensemble des citoyennes et citoyens qui se mobilisent pacifiquement pour la démocratie, la justice sociale, l'égalité et la protection de l'environnement et qui souffrent de la crise économique, de la

répression politique, des exécutions et de la violence étatique arbitraire, ainsi que des sanctions internationales et des tensions géopolitiques.".».

M. Mugemangango et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à ajouter un nouveau point entre les points 12 et 13 et libellé comme suit:

«Entre les points 12 et 13, il est inséré un nouveau point rédigé comme suit:

"D'appeler la communauté internationale à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iran."

La numérotation sera adaptée en conséquence.»

M. Mugemangango et consorts ont déposé l'amendement n° 2 visant à ajouter un nouveau point entre les points 12 et 13 et libellé comme suit:

«Ajouter entre le point 12 et le point 13 actuels, un nouveau point rédigé comme suit:

"De condamner toute forme d'ingérence étrangère dans la lutte de la population iranienne pour des droits économiques, politiques et démocratiques."

La numérotation sera adaptée en conséquence.»

M. Resinelli et consorts ont déposé l'amendement n° 4 visant à modifier le point 13 et libellé comme suit:

«Au point 13 des demandes faites au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les termes "la défense des droits humains, de l'égalité et de la dignité" sont remplacés par ce qui suit: "la défense des droits humains, du droit international, de l'égalité et de la dignité".».

M. Hazée et consorts ont déposé l'amendement n° 5 visant à ajouter un point 14 et libellé comme suit:

«Dans la proposition de résolution, il est ajouté un point 14, formulé comme suit:

"14. En cohérence avec nos engagements et nos valeurs en matière de droits humains, de solliciter les autorités fédérales pour examiner les possibilités de faciliter les procédures permettant aux Iraniennes et Iraniens persécutés de quitter l'Iran vers l'Union européenne et notre pays.".».

Les votes sur les amendements n$^{os}$ 1 à 5 et sur l'ensemble auront lieu ultérieurement.

## 8 Proposition de résolution visant à préserver les droits à la nomination des membres du personnel de l'enseignement (doc. 195 (2025-2026) nos 1 et 2)

### *8.1 Discussion*

VERSION PROVISOIRE

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Cortisse, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Kaynak.

**M. Ersel Kaynak (PS)**. – Madame la Ministre, chers collègues, depuis le début de l'actuelle législature, nous alertons sur les reculs sociaux qui frappent le corps enseignant et qui ont des conséquences directes sur la pénurie. Les droits liés à la nomination ou la garantie d'une stabilité d'emploi – indépendamment des difficultés au sein d'un établissement ou d'un pouvoir organisateur –, ainsi qu'un régime de pension plus protecteur, ne constituent en rien des privilèges du passé. Ils viennent compenser des perspectives d'évolution professionnelle limitées, notamment sur le plan salarial, et ils assurent l'indépendance nécessaire à l'exercice du métier d'enseignant, lequel est aujourd'hui plus que jamais mis sous pression.

Nous le concédons: le régime statutaire peut et doit évoluer. Toutefois, cette évolution ne peut se faire qu'au terme d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Il est, certes, indispensable de renforcer la mobilité entre les différents réseaux. De même, la lutte contre la pénurie doit mobiliser toutes nos énergies, en faisant preuve d'inventivité pour attirer davantage de jeunes enseignants et enseignantes, tout en assurant les reconversions professionnelles.

Nous soutiendrons donc toute mesure visant à garantir la présence d'un enseignant ou d'une enseignante dans chaque classe pour assurer la continuité des apprentissages. Toutefois, ces objectifs ne peuvent en aucun cas être poursuivis au détriment des droits sociaux des travailleurs de l'école. Or la majorité MR-Les Engagés a multiplié les attaques envers le monde de l'enseignement, bien que nous ayons entendu encore aujourd'hui que des mesures d'accompagnement étaient prévues.

Nous évoquerons brièvement la dégradation des conditions de travail, la suppression des postes, la baisse du salaire horaire dans l'enseignement supérieur, le recul des droits à la pension ainsi que la précarisation des enseignants en maladie de longue durée. Il est temps, chers collègues, de mesurer l'ampleur des attaques subies par le corps enseignant et de lui adresser enfin un signal positif, bien que modeste au regard des reculs infligés par les gouvernements Azur et Arizona.

Il est temps également de mettre un terme à des projets extrêmement coûteux pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en justifiant parallèlement des restrictions budgétaires sous prétexte qu'on n'avait pas le choix, que chacun doit faire sa part. La suppression des nominations représente un coût colossal pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a un an et demi, le PS avait chiffré la mesure

à 500 millions d'euros par an en régime de croisière, uniquement en cotisations sociales et en pension, une fois déduits les très légers bénéfices pour les finances publiques.

C'est une réalité budgétaire: les statutaires coûtent moins cher que les temporaires, essentiellement en raison des charges patronales plus faibles. Mettre fin au régime de la nomination entraînerait donc une augmentation significative des dépenses de la Fédération. Le 27 novembre, le président du groupe Les Engagés reconnaissait lui-même le montant de 500 millions d'euros. Depuis lors, le gouvernement est resté profondément ambigu.

Interviewée sur La Première le 26 janvier dernier, la ministre de l'Éducation répétait son accord sur l'abandon du statut, en précisant toutefois qu'une suppression totale ne pourrait être envisagée durant cette législature. La mesure sera donc désormais dissociée du projet de création d'un contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), quant à lui maintenu à l'échéance 2027.

Par ailleurs, des travaux seraient toujours en cours pour estimer le coût de la suppression des statuts. Mais qui peut sérieusement croire que l'Arizona viendra renflouer les caisses de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors que ce même gouvernement organise un transfert inédit des charges vers les entités fédérées et les pouvoirs locaux? À ce stade, le contenu précis du CDIE reste largement flou. Nous ne comprenons toujours pas comment il sera possible de garantir un temps plein à chaque nouvel enseignant dans un système marqué par de fortes disparités sur les territoires, les niveaux d'enseignement et les disciplines.

Comme nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises en commission, notre groupe ne s'est jamais opposé à l'objectif de stabiliser rapidement les jeunes enseignants. La piste du CDIE peut en effet être une perspective attractive pour les jeunes enseignants et enseignantes qui rentrent aujourd'hui sur le marché du travail, particulièrement dans un contexte où un enseignant sur trois quitte la profession dans les cinq premières années.

Ce dispositif soulève encore de nombreuses questions sur le périmètre des engagements à durée indéterminée, sur la gestion administrative des contrats et de la paie. À ce stade, aucune réponse claire n'a été donnée. En commission, nous avons également demandé les résultats du groupe de travail consacré à la pénurie. Les travaux ont été clôturés au mois de septembre et nous n'avons toujours obtenu aucune réponse.

Chers collègues, notre proposition de résolution se veut être la voix des inquiétudes persistantes du secteur face à l'ambiguïté entourant la fin annoncée de la statutarisation et face au flou qui caractérise les travaux relatifs au CDIE. Elle demande des garanties claires pour protéger les acquis sociaux. Soulignons que ces garanties ne sont nullement incompatibles avec la création d'un CDIE, à l'image du modèle germanophone fondé sur un système d'engagement hybride.

VERSION PROVISOIRE

Enfin, notre proposition appelle à renoncer au projet de suppression des nominations, ce que plusieurs responsables de la majorité ont laissé entendre à demi-mot sans jamais l'assumer pleinement. Si ce renoncement ne se fait pas par conviction, qu'il se fasse au moins par responsabilité budgétaire – élément cher aux membres de la coalition MR-Engagés.

**M. le président**. – La parole est à M. Soupart.

**M. Guillaume Soupart (MR)**. – Chers collègues, la proposition de résolution du Parti socialiste visant à préserver la nomination dans l'enseignement est une opposition de principe au contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). Malheureusement, comme souvent, cette proposition défend l'immobilisme. Quoi de plus simple que de surfer sur la réticence au changement? Dans cette proposition de résolution, il y a un sous-entendu quant au fait que la ministre s'arc-boute sur ce projet.

Comme je l'ai rappelé en commission, le projet de CDIE provient du programme des Engagés. Ce projet a été inclus dans l'accord de gouvernement en vue d'assurer la stabilité et la prévisibilité des jeunes enseignants. Monsieur Kaynak, tout le monde est d'accord sur le fait que le système des nominations tel qu'il est organisé actuellement, de même que la manière dont les jeunes enseignants travaillent sont compliqués et engendrent une pénurie. Pour rappel, un jeune sur trois quitte son poste durant les cinq premières années. Sur le terrain, les jeunes enseignants se plaignent la plupart du temps du fait que leur charge de travail est incertaine, que leur salaire n'est pas garanti, ainsi que de la différence de traitement entre les agents statutaires et les agents temporaires.

Monsieur le Député, vous avez évoqué une certaine ambiguïté de la part du gouvernement, de la ministre et même du président du parti Les Engagés. Vous faites semblant de ne pas avoir compris ce qui a été dit sur le plateau de la RTBF. Pourtant, c'était très clair. Le gouvernement et la ministre ont toujours été très transparents: le gouvernement ne paiera pas 500 millions d'euros pour ce projet. Nous avons déjà dit que, de base, ces 500 millions d'euros étaient une hypothèse de travail et qu'en outre, des négociations avec le gouvernement fédéral étaient en cours. Vous dites que l'Arizona ne viendra pas sauver le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Flandre rencontre le même type de problème. Il est possible, en effet, qu'à l'échelle fédérale, nous réfléchissions à un nouveau système pour organiser notre enseignement.

Concernant le CDIE, la réalité du monde enseignant est telle que l'on ne peut pas transposer, du jour au lendemain, les mécanismes que l'on retrouve dans les CDI. C'est la raison pour laquelle la ministre travaille sur ce CDIE, qui tient compte des spécificités du monde enseignant, comme l'intégration dans la charge des congés scolaires et les horaires spécifiques. Le modèle du CDIE – proposant donc des détails spécifiques liés à la réalité du milieu – sera présenté au printemps. Il y a également une place laissée à la concertation, avec, comme objectif, une mise en

œuvre du dispositif, à la rentrée 2027, pour les enseignants qui se forment en quatre années. Les deux objectifs de ce CDIE sont: une charge horaire garantie à 100 % pour la majorité des enseignants et enseignantes, ainsi qu'une certaine maîtrise budgétaire.

Contre la pénurie, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris certaines mesures très concrètes, comme les 5 % de salaire supplémentaires pour les enseignants qui seront formés en quatre ans, les campagnes de promotion, le soutien au mentorat, un allégement des périodes d'enseignement pour les jeunes professeurs et ceux de plus de 60 ans, ainsi que les pools de remplacement qui commencent à se développer et qui sont désormais au nombre de quatre. Il s'agit d'un système intéressant pour nous assurer d'avoir des professeurs en classe.

Monsieur Kaynak, j'entends que vous êtes ouvert à ce que le statut puisse évoluer, mais vous n'apportez aucune solution concrète ni réponse aux problèmes structurels constatés sur le terrain depuis une vingtaine d'années. Afin de rassurer et d'apporter de la stabilité aux enseignants, nous nous devons d'avancer vers un modèle de CDIE et d'en finir avec les nominations.

**M. le président**. – La parole est à M. Deneef.

**M. Alain Deneef (Les Engagés)**. – Chers collègues, la proposition de résolution qui nous est soumise aujourd'hui traduit une inquiétude réelle du monde enseignant, qui mérite d'être entendue avec sérieux et respect. Elle touche à des sujets sensibles, comme le statut, la nomination ou encore la stabilité professionnelle, soit ce qui fonde la stabilité et, aux yeux de beaucoup, la reconnaissance du métier d'enseignant. Néanmoins, il importe de clarifier le cadre du débat.

Sur la question des droits acquis, depuis le début des réflexions relatives à l'évolution du début de carrière, il a toujours été clairement affirmé que les droits des enseignants déjà nommés seraient intégralement maintenus. Il n'a jamais été question ni de retirer un droit statutaire existant ni de remettre en cause des situations individuelles acquises. À cet égard, la proposition de résolution entretient une inquiétude qui ne correspond pas aux intentions exprimées jusqu'ici.

La demande de «garantir le maintien de l'accès à la nomination, quel que soit la forme d'un éventuel CDIE» pose une difficulté de principe. Si on parle d'enseignants déjà en fonction, on parle de droits acquis, mais pour les nouveaux enseignants on ne peut pas en même temps vouloir repenser en profondeur l'entrée dans la carrière pour lutter contre la précarité des débuts de cette carrière et exiger que les modalités d'accès à la stabilité restent strictement identiques.

Soit nous conservons le système tel qu'il est soit nous acceptons d'en revoir certaines logiques pour mieux protéger les enseignants en début de carrière. La vraie question n'est pas de figer un mécanisme, mais de déterminer la manière de mieux

VERSION PROVISOIRE

sécuriser les premières années de carrière sans fragiliser celles et ceux qui sont déjà stabilisés.

J'en viens à la demande de clarté des coûts, aux formes et aux modalités. Si l'échéance reste fixée à 2027, il est légitime que les travaux entrent à présent dans une phase de clarification. Le temps législatif est long. La concertation est indispensable, et il convient d'objectiver de manière claire pour tout le monde les impacts budgétaires, statutaires et sociaux de toute évolution. Cette exigence, nous pouvons en convenir, est en réalité celle qui s'impose à toute réforme structurelle. Elle ne constitue pas, en soi, une position politique nouvelle. Elle rappelle une simple évidence méthodologique.

Il faut replacer ce débat dans le contexte fondamental de la pénurie d'enseignants. Une pénurie inédite et de plus en plus précoce dans l'année a lieu. Elle est inégale selon les disciplines et les territoires. Elle fragilise, par effet de contagion, l'ensemble du système. Aucune réforme pédagogique, aussi ambitieuse soit-elle, n'a de sens s'il n'y a pas un enseignant devant chaque classe. Or cette pénurie est étroitement liée à la précarité de début de carrière. Plus d'un tiers des jeunes enseignants quittent le métier dans les cinq premières années. Beaucoup restent temporaires durant de longues années, sans réelle sécurité.

Si nous nous référons aux chiffres de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), 40 % des enseignants sont aujourd'hui dans un statut temporaire. Il faut en moyenne dix ans pour qu'un enseignant du réseau WBE soit nommé, et six ans pour un enseignant du réseau libre. Cette instabilité rend difficile la projection de vie. Elle décourage et alimente les départs vers d'autres secteurs. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur le CDIE.

Le CDIE est une piste parmi d'autres. Nous l'avons dit, et d'autres collègues l'ont répété, s'il s'avère budgétairement insoutenable, notamment en raison des implications liées à la pension, ou juridiquement ou opérationnellement impraticable, il faudra explorer d'autres pistes.

L'essentiel n'est donc pas le moyen, mais bien la fin: réduire la précarité, renforcer l'attractivité du métier et sécuriser les débuts de carrière. Ces enjeux dépassent en partie le cadre de la seule Fédération Wallonie-Bruxelles. Les aspects relatifs aux pensions relèvent en effet du niveau fédéral. Des discussions intergouvernementales sont en cours et conditionnent largement les marges de manœuvre disponibles.

Ce dossier s'inscrit aussi dans une dynamique de réflexion déjà bien engagée. En 2025, plusieurs groupes de travail ont précisément été chargés d'analyser l'attractivité du métier, l'harmonisation des statuts, les parcours de carrière, la formation initiale et l'entrée dans la profession d'enseignant. Nous attendons les conclusions de leurs travaux.

En conclusion, notre responsabilité politique est double: d'une part, préserver les droits acquis, sans ambiguïtés, d'autre part, avoir le courage de changer pour examiner lucidement un système qui, dans sa forme actuelle, fragilise trop souvent ceux qui entrent dans le métier. À nouveau, cette proposition de résolution traduit une inquiétude compréhensible, mais elle tend à figer le débat là où nous avons besoin collectivement d'ouvrir un espace de construction de solutions, au service des enseignants d'aujourd'hui et de demain.

**M. le président**. – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB)**. – Les enseignants pourront-ils encore être nommés demain? C'est la question du jour.

Le groupe PTB défend le régime des statuts pour les membres du personnel de l'enseignement. Il remercie d'ailleurs le groupe PS pour le dépôt de la présente proposition de résolution, car elle nous permet une vue plus claire sur la position de la majorité. Il y a en effet confusion: entre la commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique du 26 janvier dernier et aujourd'hui, j'ai entendu pas moins de quatre positions différentes de la majorité!

Il est important de rappeler en quoi la nomination est importante pour l'enseignement, pour les enseignants et pour les enfants en classe. Un professeur nommé bénéficie de plus de stabilité et de sérénité; il a plus de temps pour être créatif et préparer ses cours; il jouit aussi d'une certaine indépendance, en cas de hiérarchie malveillante – même si cela arrive extrêmement rarement.

J'ai été professeur non nommé pendant de nombreuses années. L'absence de nomination, pour le personnel de l'enseignement, signifie changer chaque année de classes et d'options, risquer de changer d'école même, n'être payé que dix mois sur douze. Non, les professeurs ne sont pas en congé, comme tout le monde le prétend: ne pas être nommé, c'est ne pas être considéré comme employé durant les vacances d'été, donc ne pas être payé! La nomination permet de contrer cette précarité: elle protège les enseignants, dont nous avons besoin en classe!

Supprimer le statut d'enseignant nommé, c'est supprimer la garantie pour les professeurs, les écoles et les élèves d'avoir un enseignant en classe. Contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Deneef, supprimer la nomination revient à aggraver la pénurie d'enseignants. Le métier sera encore moins attractif et votre rêve, vos discours, vos visuels sur Facebook qui affirment votre volonté de lutter contre la pénurie n'y changeront rien. C'est cela, le sujet.

Dans le débat qui oppose le statut des professeurs nommés et le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), nous défendons la nomination. Ce fameux CDIE, vous avez affirmé qu'il allait arriver. Nous l'attendons tous. Nous lui sommes même favorables, car il offrira davantage de stabilité aux enseignants qui commencent leur carrière. Depuis un an et demi, ce gouvernement prétend

VERSION PROVISOIRE

qu'il sauvera les enseignants débutants grâce au CDIE. Nous invitons la majorité MR-Les Engagés à prendre ses responsabilités et à trouver le moyen d'appliquer cette mesure. Comment ce type de contrat fonctionnera-t-il concrètement, alors que la population scolaire des établissements change chaque année? Personne n'en sait encore rien! Mais si vous trouvez une solution, nous vous soutiendrons pleinement.

En revanche, il existe une contradiction flagrante entre l'instauration d'un CDIE et la suppression de la nomination des enseignants. En commission, j'ai dû vous le répéter, Monsieur Soupart, et j'ai l'impression que vous avez compris, parce que votre position a, depuis lors, changé. Vous affirmiez que le MR ne voyait aucune contradiction entre être un enseignant nommé et un enseignant sous CDIE. Vous pouvez vérifier vos dires dans le compte rendu ou sur la chaîne YouTube. J'ai dû lui relire la Déclaration de politique communautaire (DPC), parce que, apparemment, ce n'était pas assez clair. Je la relis: «Le MR et Engagés veulent moderniser, revaloriser le métier d'enseignant en remplaçant progressivement le statut de nomination à titre définitif par un contrat à durée indéterminée pour le personnel entrant en fonction à la rentrée 2027.»

Madame la Ministre, M. Soupart propose d'opter pour le CDIE et d'arrêter les nominations. Nous apportons notre soutien à la proposition de résolution, car il devient de plus en plus évident que votre gouvernement veut s'attaquer au statut des professeurs nommés. Et ce n'est pas uniquement le MR qui porte une telle volonté! M. Deneef l'a dit: «Il faudrait choisir entre le maintien du système actuel ou alors certaines logiques doivent être revues.» C'est très clair! M. Soupart l'a confirmé: ce sont Les Engagés qui défendent l'idée de supprimer les nominations!

Il y a une contradiction majeure. D'un côté, Les Engagés disent vouloir protéger les enseignants qui entrent dans la profession. De l'autre, pour les protéger, ils attaquent es enseignants nommés. Cela n'a aucun sens! Aucun enseignant débutant ne considère que sa place est menacée par un collègue nommé. La place est menacée à cause du sous-financement, de la pénurie, de la dégradation des bâtiments.

Votre gouvernement affirme vouloir mieux gérer le CDIE. Cela fait un an et demi que vous annoncez que le CDIE va sauver l'enseignement. Or, à ce jour, il n'a toujours pas été concrétisé!

Nous demandons le maintien du statut des professeurs nommés et nous vous invitons à présenter, enfin, votre vision concrète du CDIE. À ce stade, elle reste floue. Pour ces raisons, le groupe PTB votera en faveur de la proposition de résolution du PS demandant le maintien du statut des professeurs nommés.

**M. le président**. – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Chers collègues, tenter de trouver un moyen de soulager les professeurs dans leur travail quotidien, c'est une urgence! Tenter de

leur donner envie de ne pas quitter le métier après quelques années, c'est indispensable! Tenter de renforcer l'attractivité du métier de professeur, c'est une évidence!

Vous, membres de la majorité, auriez pu choisir d'alléger la charge «face classe» durant les cinq premières et les cinq dernières années; j'entends bien un allégement réel et pas une addition de deux heures d'un côté contre une soustraction de deux heures de l'autre.

Vous auriez pu construire un mécanisme de compagnonnage ou de tutorat en début de carrière. Vous auriez pu mettre en œuvre un dispositif permettant de remédier à l'isolement du professeur débutant, mais aussi de celles et ceux qui sont baladés dans bien trop d'implantations.

Vous auriez pu renforcer la mobilité dans la carrière, à l'inverse de ce que vous avez fait en attaquant les détachements pédagogiques. Vous auriez pu donner des heures NTPP (nombre total de périodes professeurs) supplémentaires pour valoriser les moments de coordination et de mise en projet, que les enseignants assument bien souvent en plus du reste.

Vous auriez pu penser un dispositif de carrière qui valorise l'expertise des professeurs expérimentés plutôt que de les voir partir. C'est une perte pour tout le monde, tant pour les jeunes que pour les plus anciens, mais aussi pour les missions collectives.

En travaillant ces pistes en vraie concertation avec les acteurs de l'école, vous auriez peut-être pu répondre aux questions qui se posent aujourd'hui.

Mais la majorité a choisi, avec grand fracas, de remplacer le statut par le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). Enfin, «remplacer», nous ne le savons pas encore vraiment! Les modalités n'ont pas encore été fixées; la situation reste floue pour la rentrée 2027. Nous ne savons pas grand-chose sauf qu'à terme, cela pourrait coûter 500 millions d'euros de plus à la Fédération Wallonie-Bruxelles! C'est flou et a priori, cela ne correspond pas vraiment aux attentes des acteurs de terrain.

À cette liste de plus en plus longue de critères flous, il faut ajouter le fait que nous ne savons toujours pas s'il s'agira d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). D'autant que les dernières communications compliquent encore la situation, puisque ce contrat serait proposé uniquement aux enseignants qui effectueraient plus qu'un mi-temps.

Madame la Ministre, ce flou est l'un des gros problèmes de vos décisions. Vous décidez dans votre coin et communiquez de façon très anticipée. Vous fixez des calendriers intenables et, seulement après, le travail commence. Vous entamez les concertations *Self-reflection on Effective Learning by Fostering the Use of Innovative Educational Technologies* (SELFIE) avec les acteurs de l'école, non seulement

VERSION PROVISOIRE

après avoir annoncé les mesures, mais en les prenant sans effectuer un réel travail collaboratif avec des écoles qui sont sous pression, en attente de nouvelles mesures, qui n'arrivent pas suffisamment à temps pour leur permettre d'anticiper.

C'est d'ailleurs l'une des demandes des représentants de la Fédération des secrétaires de direction (FeSeDi), dont j'ai parlé en commission de l'Éducation cette semaine, qui propose de les associer en amont, afin qu'ils puissent vous faire part des réalités du terrain à prendre en considération, avant que vous fonciez tête baissée.

Vous auriez pu choisir le chemin de la construction collective, ce n'est pas votre choix. Ce n'est pas seulement l'opposition qui le dit. Hier encore, la professeure Marie Göransson, spécialiste en management public, a déclaré que dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, les décisions étaient coconstruites avec les acteurs, mais, a-t-elle fait remarquer, cela n'existe plus!

Vous comprendrez pourquoi, chers collègues, nous soutiendrons la résolution du PS aujourd'hui.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Le groupe Lib.res préfère préserver le statut dans la fonction publique, certainement pour les enseignants. D'abord, parce que ce statut garantit le niveau de pension. Ensuite, parce que le remplacer revient à se lancer dans une aventure budgétairement hasardeuse pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, parce que nous ne voyons pas comment cela va contribuer à l'attractivité du métier, ni même à l'accompagnement des jeunes dans la profession.

Cela signifie-t-il pour autant que tout est parfait? Non. Des éléments du statut sont sans doute à revoir et à rationaliser, comme les conditions de travail, la durée des congés, les capacités de détachement ou les arrêts de carrière. Un problème se pose parfois pour certains droits acquis ou postes bloqués par des enseignants nommés. Donc oui, il y a matière à réformer. Cependant, se lancer dans une suppression du statut sans présenter de nouvelles solutions revient à mettre à mal l'attractivité du métier, la garantie de pension et le fonctionnement et le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous soutiendrons donc cette motion. Si nous voulons réformer le statut, il faut qu'il existe encore. Nous préférons d'abord le soutenir puis le retravailler, plutôt que de vous accompagner dans votre manière de faire de la politique à l'envers, où vous décidez d'abord et vous réfléchissez ensuite. Si vous supprimez le statut sans proposer un autre système soutenable financièrement, contribuant à l'attractivité du métier, garantissant les pensions et soutenant les jeunes qui entrent dans le métier, nous n'aurons pas avancé.

**M. le président**. – La parole est à M. Deneef.

**M. Alain Deneef (Les Engagés)**. – Je pense que certains de nos collègues confondent le statut et la nomination. Aujourd'hui, le statut comprend la nomination. Demain, nous pourrions avoir un statut d'enseignant qui ne comprend plus la nomination parce que l'enseignant se voit proposer un contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) ou tout autre mécanisme protecteur des débuts de carrière. Il ne faut pas confondre statut et nomination.

**M. le président. –** La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB)**. – Monsieur Deneef, je vous remercie d'avoir clarifié les choses. Les Engagés sont sceptiques envers le statut de professeur nommé et s'ils devaient défendre un statut, ce ne serait pas celui de professeur nommé! Il était déjà clair pour moi que Les Engagés étaient plus à droite que le MR sur ce point, mais M. Deneef le confirme. Aujourd'hui, le MR s'est rallié à la position des Engagés pour dire qu'il ne veut pas du statut de professeur nommé.

**M. le président**. – La parole est à M. Deneef.

**M. Alain Deneef (Les Engagés). –** Je suis heureux de voir que M. Bauwens comprend enfin certaines choses.

**M. Bruno Bauwens (PTB)**. – Monsieur le Président, c'est ce qui s'appelle «confimation de la confirmation de la confirmation».

**M. le président**. – La parole est à M. Kaynak.

**M. Ersel Kaynak (PS)**. – Je souhaite clarifier certains de mes propos. Mon groupe s'est exprimé plusieurs fois sur le sujet. Nous ne sommes pas opposés au CDIE en début de carrière, qui contribuerait à stabiliser les jeunes enseignants qui se lancent dans un métier difficile. Mais cette forme d'embauche ne doit pas contrevenir au statut de l'enseignant, qui débouche bien évidemment sur une nomination.

On ne peut pas nous taxer d'immobilisme, comme je l'ai entendu dire. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Pour autant, nous ne nous ferons pas les complices d'une politique qui vise à détruire le statut des enseignants. Nous entendons aussi ce sempiternel discours selon lequel la statutarisation ne protège pas réellement les enseignants et n'empêche pas certains d'entre eux de quitter le métier. Nous savons tous pertinemment que les enseignants quittent en général le métier durant les cinq premières années, quand ils ne bénéficient pas encore de la stabilité liée à la nomination.

Oui, la pénurie d'enseignants est un problème et doit constituer notre priorité. J'ai toutefois bien entendu que des mesures sont prises à cet égard par le gouvernement, mais, à cette échelle, il s'agit en réalité de «mesurettes». En effet, ce ne sont pas les petites mesures annoncées – je pense aux 5 % de revalorisation salariale des enseignants qui consentent aux quatre ans d'études – qui vont pousser nos jeunes à faire ce métier. Pour rappel, on parlait, pour les barèmes 501, d'une

VERSION PROVISOIRE

différence de 20 à 25 %! Ce n'est donc pas cette petite promotion qui sera de nature à attirer les futurs enseignants.

Pour notre part, nous déplorons toutes les autres mesures qui sapent le métier: les deux heures face à la classe avec tout le travail supplémentaire qu'elles impliquent, la suppression des septièmes années qualifiantes, l'attaque contre les différents pouvoirs organisateurs. L'ensemble de ces mesures fragilisent aujourd'hui le métier d'enseignant et sont dissuasives pour nos jeunes. Pour nous, stabiliser, ce n'est pas fragiliser et clarifier, ce n'est pas attaquer. On ne construit pas l'école de demain en détricotant les acquis sociaux et en mettant en péril les finances de notre Fédération.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

## 9 Proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre (doc. 200 (2025-2026) nos 1 et 2)

## 10 Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires (doc. 202 (2025-2026) nos 1 et 2)

### *10.1 Discussion conjointe*

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion conjointe des propositions de résolution.

La discussion conjointe est ouverte.

M. Soupart, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – La proposition de résolution qu'a déposée le groupe PS vise à préserver les écoles, les élèves et leurs familles de décisions prises par le gouvernement fédéral: la réforme du chômage et la hausse de la TVA sur les repas à emporter. Ces mesures, si elles sont confirmées, auront des conséquences désastreuses sur l'organisation des repas scolaires et des garderies, ainsi que sur leur accessibilité financière.

En commission de l'Éducation, voici deux semaines, Les Engagés ont exprimé leur malaise à voir rassemblées au sein d'une même proposition de résolution la problématique de l'accueil temps libre (ATL) et celle des cantines. Nous avons entendu ce malaise. C'est pourquoi nous déposons en séance un amendement

visant à retirer de notre texte le volet relatif à l'ATL afin de nous concentrer sur la hausse de la TVA qui devait entrer en vigueur le 1er mars. Je dis bien «devait», car, voici quelques jours, le Conseil d'État a enjoint le gouvernement De Wever à revoir profondément sa copie. Selon le Conseil d'État, le passage d'un taux de TVA à 12 % pour les plats à emporter repose sur des règles à la fois imprécises, incohérentes et juridiquement problématiques.

Aujourd'hui, nous appelons le gouvernement Degryse à se saisir pleinement de ce *momentum* pour plaider en faveur de l'immunisation des cantines scolaires.

Les contacts avec le cabinet du ministre des Finances se sont avérés insuffisants. Le courrier de la ministre Glatigny semble être resté sans suite. Celui de la ministre-présidente, envoyé dans la foulée d'un rappel émanant de notre groupe, semble n'avoir été suivi, lui non plus, d'aucun effet concret, sauf erreur de notre part.

En l'absence d'avancée et de résultat notable, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a plus que jamais la responsabilité d'utiliser tous les leviers en sa possession pour peser dans le débat. C'est tout le sens de notre proposition de résolution, qui implique plus que d'envoyer un courrier exprimant le désaccord de notre entité.

Un nombre incalculable d'associations, d'institutions, de citoyens et même de communes dénoncent depuis quelques semaines les conséquences sociales et financières désastreuses de la mesure sur les enfants et leurs parents. Dernièrement, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) a interpellé M. Jambon afin de demander une exception pour les repas relevant de services publics essentiels, à commencer par les établissements scolaires.

De nombreux conseils communaux ont adopté des motions en ce sens, comme celui de La Louvière. Je remercie d'ailleurs mon collègue M. Resinelli, député des Engagés, d'avoir soutenu la motion adoptée à l'unanimité par le conseil communal de La Louvière en janvier dernier. J'espère que son groupe dans son ensemble fera preuve de constance et de cohérence au moment de voter le présent texte, largement similaire à celui que M. Resinelli a soutenu à La Louvière.

La question est capitale. Si la TVA augmente sans compensation financière en Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles concernées n'auront d'autre choix que de répercuter la hausse des tarifs sur la facture des ménages avec, à la clé, une baisse attendue du nombre de bénéficiaires des repas complets. Ce serait un nouveau coup dur pour les travailleurs, pour les familles défavorisées. Ce serait même une double peine, vu la suppression du dispositif des cantines gratuites, saines et durables dans les écoles à faible indice socio-économique.

Il faut agir en urgence. Il est encore temps de protéger les écoles et les familles de ces mesures que nous considérons comme socialement injustes. Ce matin, nous avons entendu le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) nous rappeler

VERSION PROVISOIRE

qu'à Bruxelles, un enfant sur quatre ne prend aucun repas le midi. Un enfant sur quatre a sa boîte à tartines vide le midi! La précarité alimentaire n'est pas une vue de l'esprit, elle existe bel et bien. Nous avons l'occasion aujourd'hui de dépasser les clivages politiques et de voter en faveur de ce texte afin de décider, ensemble, le gel de la TVA concernant les cantines scolaires.

Ce n'est tout de même pas beaucoup demander que de se positionner en faveur de cette proposition de résolution. Nous sommes tous d'accord pour dire que la volonté de ne laisser aucun enfant dans la précarité alimentaire doit nous animer. Voter contre ce texte, c'est laisser délibérément au gouvernement Arizona la possibilité d'augmenter la TVA, sans que notre Parlement réagisse.

Je rappelle ici les conséquences potentielles d'une hausse de la TVA sur le taux d'emploi dans certains secteurs, tels que les agriculteurs locaux qui ont fait le pari de la transition vers l'agriculture biologique pour intégrer le marché des cantines scolaires ou encore les employés des cuisines de collectivité. Il n'y a pas si longtemps, nous étions tous unanimes pour défendre nos agriculteurs et leur travail au quotidien, ainsi que pour préserver notre culture alimentaire. Aujourd'hui, cette proposition de résolution nous offre la possibilité de nous positionner concrètement en faveur de ces agriculteurs.

Chers collègues de la majorité, vous avez les cartes en main. Vous avez aujourd'hui l'occasion de démontrer que vous êtes capables de voter un texte au-delà des clivages politiques. Ce texte a pour but de faire adopter à notre Parlement une position unanime afin de demander au gouvernement Arizona le maintien d'une TVA décente pour les repas scolaires.

Nous vous demandons de ne pas vous retrancher derrière un problème de périmètre, de méthode ou de compétence, mais de joindre vos paroles aux actes pour protéger les cantines scolaires face à la hausse de la TVA et préserver ainsi l'accès des élèves à l'alimentation de qualité, qui est nécessaire à leur développement. L'école doit donner les mêmes chances à chaque enfant. Un enfant ne peut pas apprendre le ventre vide. En tant que parents et en tant qu'élus, nous ne pouvons pas nous réjouir qu'un enfant sur quatre n'ait pas accès à un repas digne de ce nom. Parfois, ces enfants ne disposent que d'un seul repas par jour.

Nous vous demandons d'agir maintenant. Si nous attendons, dans quelques jours, le gouvernement Arizona trouvera peut-être un moyen pour maintenir la hausse prévue de 6 à 12 % de la TVA pour les repas dans les cantines scolaires ne préparant pas les repas dans leur établissement.

Je vous remercie d'avance de considérer ce texte en essayant de mettre de côté les clivages politiques, et ce, pour une question qui doit nous interpeller ici et maintenant. J'espère que vous ne tournerez pas le dos à ces enfants qui subiront une double peine si le gouvernement Arizona maintient sa décision d'instaurer une TVA à 12 %.

**M. le président**. – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB)**. – Monsieur le Président, la volonté du gouvernement Arizona de faire passer la TVA de 6 à 12 % sur les repas livrés aux écoles est la goutte de trop. Ainsi, aux yeux du gouvernement, les repas sains et gratuits – ou abordables – pour les jeunes équivalent à un hamburger que l'on prendrait rapidement entre deux stations de métro. Rappelons que la coalition Arizona est composée des mêmes partis politiques – MR et Les Engagés – que ceux dont les membres siègent, ici, dans notre Parlement. Il s'agit d'un énième coup dur pour les écoles, les familles populaires et les enfants.

Sur ce dossier, le malaise est palpable sur les bancs du MR ou des Engagés. Je n'ai vu aucun membre de ces partis affirmer publiquement ne pas vouloir de cette TVA à 12 %, affichant ainsi sa volonté de protéger les repas scolaires abordables. C'est bien de mettre le doigt sur ce malaise, car c'est tout le sens du débat d'aujourd'hui: nous souhaitons que le MR et Les Engagés fassent preuve d'un peu plus de clarté quant au prix qu'ils souhaitent instaurer pour les repas au sein des établissements scolaires.

On essaie de nous faire croire que les repas scolaires ne sont pas d'une importance cruciale, en ce qu'ils ne touchent pas à l'enseignement ou à la pédagogie à proprement parler. Dans cet esprit, les coupes budgétaires dans ce dossier ne seraient pas graves. C'est pourquoi nous voulons souligner l'importance de ces repas scolaires, sains et abordables ou gratuits. En effet, bien manger est un droit fondamental, non pas un privilège réservé à ceux qui peuvent se le permettre.

Pourtant, selon Sciensano, un parent sur cinq en Belgique n'a pas les moyens d'offrir quotidiennement un repas sain et équilibré à ses enfants. Nous parlons bien d'une famille sur cinq, dans un pays riche... L'école peut jouer un rôle pour remédier à cela. Ou plutôt devrais-je dire «pourrait», si cela ne dépendait pas du MR ou du groupe Les Engagés ? En l'occurrence, l'Arizona a choisi de ne pas jouer ce rôle et de ne pas permettre à l'école d'endiguer les conséquences de la pauvreté. L'Arizona, en présence du MR et du groupe Les Engagés, a eu une réunion pour chercher plus d'argent. Comme à son habitude, l'Arizona ne va jamais prélever l'argent auprès des citoyens aux épaules les plus larges, des super riches et des multimillionnaires, mais chez les travailleurs, les écoles et les familles. Il préfère taxer davantage les repas d'école qui, selon la majorité, sont un luxe. C'est un scandale de plus, une source d'inquiétude qui explique que l'on ne vous fait plus confiance.

Ensuite, les repas scolaires sains, gratuits ou abordables sont importants si l'on se réfère aux référentiels scolaires. La pédagogie, c'est aussi apprendre à manger sain et équilibré, à intégrer les légumes dans l'alimentation. L'école veut lier la pratique à la théorie en offrant des repas sains à l'école. Une volonté menacée par la volonté de l'Arizona de faire passer la TVA de 6 à 12 %. Le gouvernement Arizona décide que la pizza industrielle surgelée coûte moins cher que les légumes:

VERSION PROVISOIRE

6 % versus 12 %. Elle décide que les nuggets surgelés coûtent moins cher que les repas chauds à l'école: 6 % versus 12 %. Le gouvernement Arizona décide que les chips et le chocolat sont moins chers que les fruits à l'école: 6 % versus 12 %.

C'est le choix du MR, du parti Les Engagés, du gouvernement Arizona et de toute cette société qui considère que l'argent est plus important que la santé. Votre gouvernement refuse de chercher l'argent ailleurs, il préfère systématiquement taxer les travailleurs et les enfants au lieu de taxer les millionnaires. D'où le fait que le chocolat est moins cher que les fruits à ses yeux.

Il y a une troisième raison pour laquelle les repas sains et bon marché sont importants: la boîte à tartines vide. Personne n'apprend avec le ventre vide. Un enfant qui ne mange pas à sa faim – à savoir un enfant sur quatre – étudie mal, n'arrive pas à se concentrer, a parfois des problèmes de comportement. Cela engendre des inégalités et crée des problèmes tant pour l'enfant que pour l'école. Qui mange mal et peu? Les enfants des familles qui ont moins de moyens.

Sur Instagram, votre gouvernement affirme vouloir plus d'égalité et aider les enfants en difficulté. Dans les faits, ce même gouvernement vote des textes qui ont pour but d'augmenter les prix des repas scolaires, ce qui met les enfants des familles fragilisées encore plus en difficulté. C'est pourquoi nous peinons à faire confiance à votre gouvernement qui semble ne pas juger important de proposer des repas sains et bon marché.

Par ailleurs, les repas scolaires jouent un rôle essentiel pour soutenir le budget et le portefeuille des familles. Ce n'est pas un détail. Ce n'est pas un détail. Selon les calculs de la CSC, les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir peuvent coûter jusqu'à 4 000 euros par an à des familles de travailleurs. En effet, vous allez raboter les pensions ainsi que les remboursements des médicaments et des soins. Les médicaments deviennent ainsi plus chers, les primes de nuit sont diminuées et les heures supplémentaires sont moins bien payées. Cela a pour conséquence que les familles ont moins d'argent sur leur compte en banque, et ce, dès le dixième jour du mois! Un repas gratuit et sain à l'école peut aider les enfants à mieux étudier et, partant, permettre davantage d'égalité au sein de nos établissements.

En définitive, dans ce contexte, augmenter le prix des repas scolaires revient à faire payer la facture aux familles. C'est une constante des politiques du MR et du groupe Les Engagés que d'aller chercher l'argent dans la poche des citoyens plutôt que dans celle des ministres! Il faut le dire. J'observe que l'on adopte depuis plusieurs semaines une ligne de défense – à l'instar de Mme Degryse aujourd'hui – qui consiste à dire que ce dossier relève du niveau fédéral.

Le même gouvernement prend des mesures contre l'accessibilité des repas scolaires. En effet, les écoles en encadrement différencié ne peuvent plus fournir des repas gratuits, parce qu'il a raboté les subventions. Partout, dans les réunions de

commission, la majorité MR-Les Engagés essaie de nous faire croire que le budget pour les repas gratuits a été augmenté. C'est faux! C'est une intox de première catégorie qui est répétée sans cesse! Un mensonge répété mille fois devient une vérité que les gens sont prêts à croire.

Cependant, les écoles savent très bien que le gouvernement a diminué le budget des repas gratuits de 11 millions d'euros, alors qu'il a augmenté le nombre d'élèves pouvant en bénéficier. Comment faire, avec moins d'argent, pour donner des repas gratuits à plus d'élèves? C'est un peu comme le parent qui dit à son enfant qu'il peut aller au cinéma, tout en lui retirant tout son argent de poche! Le parent n'interdit rien, mais il ne crée pas les conditions favorables. L'attitude du gouvernement est la même dans sa façon de communiquer. Sa politique consiste à couper tous les moyens accordés aux écoles et, puis, dire ouvertement sur Facebook que vous êtes là pour aider les écoles. Voilà l'hypocrisie de la majorité MR-Les Engagés.

Aujourd'hui, nous essayons avec le vote de cette proposition de résolution, de donner à la majorité une chance d'être plus claire, de reconnaître qu'il y a un problème, de reconnaître que l'augmentation de la TVA de 6 % à 12 % sur les repas scolaires est problématique et d'accepter de voter en faveur du maintien de la TVA à 6 %. C'est la seule chose que nous demandons: le maintien de la TVA à 6 %. Tel est le problème.

Pour y revenir... Je suis un peu perdu dans mon texte.

*(Réaction dans l'assemblée)*

C'est normal, oui, mais je ne m'inquiète pas du tout.

Cette proposition de résolution s'inscrit dans le contexte d'un gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui décide de diminuer les budgets alloués aux repas des cantines scolaires et d'un gouvernement fédéral qui en rajoute une couche, en augmentant la TVA de 6 % à 12 %. Comment vont réagir les fournisseurs de repas? Ils ne vont pas diminuer leurs marges bénéficiaires, mais ils vont répercuter ces changements sur les prix facturés aux écoles. Pour les écoles, cela signifie une augmentation de 45 à 60 centimes par repas. Sur une année, cela revient à 68,76 euros par enfant. Pour une ville qui compte mille enfants, l'augmentation se chiffre à 50 000 euros. C'est autant d'argent supplémentaire que la ville ou les parents vont devoir débourser.

La ville de Bruxelles compte 100 000 élèves. Je vous laisse faire le calcul du montant supplémentaire qui devra être supporté par les communes, les écoles ou les parents d'élèves par suite d'une augmentation de 70 euros en moyenne des frais annuels par enfant. Voilà ce que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral sont en train de nous proposer.

(*Mme Cassart-Mailleux, première vice-présidente, prend la présidence*)

VERSION PROVISOIRE

La deuxième ligne de défense de ce gouvernement est de dire: «Nous avons envoyé un courriel à M. Jambon». Telle est sa réponse pour sauver la TVA à 6 %. Vraiment, je le félicite. Lorsque nos collègues du parlement fédéral ont demandé à M. Jambon quelle était sa réponse au courriel de Mme Degryse, il n'a pas été très clair. Il ne semble même pas qu'il n'ait pas reçu ce courriel.

Comment cette mesure concernant la TVA à 6 % ou à 12 % a-t-elle pu passer sans encombre en première lecture au gouvernement fédéral? Les élus des groupes MR et Les Engagés qui siègent ici envoient des courriels à M. Jambon, et au niveau du gouvernement fédéral, leurs collègues ont approuvé l'avant-projet de loi en première lecture. Comment est-ce possible? Nous demandons une seule chose, c'est de la clarté de la part des groupes MR et Les Engagés. Devons-nous croire le MR qui dit, ici, «Nous sommes contre l'augmentation, donc nous avons envoyé un courriel à Jan Jambon», ou doit-on croire le MR et Les Engagés du niveau fédéral qui ont approuvé cet avant-projet de loi en première lecture?

L'enjeu de notre résolution est très simple. Tous les membres de ce parlement estiment que cette mesure représente un problème pour les écoles qui ont déjà de grandes difficultés financières. Nous ne pouvons pas accepter d'augmentation supplémentaire.

Et, chers collègues de la majorité, je vous vois venir pour la deuxième séquence. Vous allez nous dire que nous sommes dans un contexte nouveau, car la mesure n'est pas passée au Conseil d'État. Ce dernier a rendu son avis de manière claire: cette mesure est incompréhensible. Personne ne sait pas si une pizza congelée coûte moins cher qu'une pizza fraîche ni quel est le taux de TVA à appliquer à un verre d'eau avec un glaçon, étant donné que l'eau est taxée à 6 % et que les produits congelés le sont à 12 %. Le Conseil d'État le dit donc très clairement: cette mesure ne peut pas passer. Mais sommes-nous pour autant sortis de l'auberge?

Sommes-nous pour autant tirés d'affaire? Pas du tout. Certes, Bart de Wever a admis la nécessité de revoir le projet de réforme fédérale sur la hausse de la TVA. Mais nous savons que lorsque le Premier ministre va chercher de l'argent, il ne le prend pas là où il faut, à savoir chez les épaules les plus larges, mais bien dans les plus petites poches.

À celles et ceux dans cette assemblée qui pensent encore que Bart de Wever sauvera les écoles, il a encore dernièrement été très clair: il y a encore des économies lourdes et pénibles à faire. Il annonce ainsi que si la TVA sur les repas scolaires n'augmente pas à 12 %, d'autres mesures douloureuses seront prises.

Le PTB souhaite envoyer au gouvernement fédéral un message très clair. Nous refusons l'augmentation de la TVA de 6 % à 12 %. Nous voulons protéger la gratuité des repas scolaires. Nous vous donnons, chers collègues, la possibilité de nous soutenir, en votant en faveur de notre proposition de résolution.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Cortisse.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR)**. – Nous avons déjà largement débattu, lors de la commission de l'Éducation du 26 janvier dernier, des deux propositions de résolution qui sont aujourd'hui soumises au vote en séance plénière. À cette occasion, j'avais rappelé la guerre de communication menée par certains partis tels que le PS, ayant abouti à la création de majorités alternatives dans certains conseils communaux, comme à Verviers.

Soyons clairs, ce n'est pas au niveau communal ni au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles que la question de la TVA pourra être réglée. Cependant, comme ces propositions de résolution ont été déposées et que la séance plénière est l'occasion de débattre de sujets dans des compétences qui ne sont pas du ressort de la Fédération, débattons-en. Si le groupe MR ne vote pas en faveur de ce texte, c'est parce que celui-ci ne reflète pas la réalité des actions qui ont déjà été menées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la ministre Glatigny n'a pas attendu des propositions de résolution pour agir, tant sur la question de la TVA que sur celle du dispositif des agences locales pour l'emploi (ALE). J'entends que le PS ne veut plus revenir sur le volet ALE, mais j'en dirai quand même un mot, puisque cela a été largement évoqué dans la presse ou lors de la précédente réunion de commission.

Pour ce qui est de la TVA, la ministre Glatigny a adressé un courrier officiel au ministre fédéral des Finances le 13 janvier 2026 afin d'attirer son attention sur les conséquences potentielles de l'augmentation de la TVA sur les élèves et les établissements scolaires, et afin de plaider en faveur d'une exemption spécifique pour les cantines. Cette démarche a été renforcée par un courrier plus large adressé le 23 janvier 2026 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, depuis nos précédents débats, un élément neuf est survenu. Certains collègues y ont déjà fait allusion aujourd'hui; il s'agit de l'avis 78.759/3 du Conseil d'État du 5 février 2026, qui invite le gouvernement fédéral à repenser les mesures qui réforment certains taux de TVA, particulièrement en ce qui concerne la TVA sur les repas à emporter. Cette haute juridiction administrative souligne le risque d'insécurité juridique des mesures, tant pour le contribuable que pour l'administration. À la suite de cet avis, le Premier ministre, M. De Wever, a déclaré que le gouvernement fédéral allait devoir rediscuter de la réforme de la TVA dans son ensemble. Dans ce contexte, les deux propositions de résolution dont nous discutons aujourd'hui, qui nous semblaient déjà sans objet, deviennent tout simplement caduques, vu que tout va être à nouveau débattu au niveau fédéral.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà expliqué en commission, les textes qui sont proposés défendent faussement l'idée selon laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait supprimé la possibilité d'offrir des repas gratuits aux élèves venant d'écoles à indice socio-économique faible (ISEF). Or, cette possibilité fonctionnait sur la base d'un appel à projets. D'ailleurs, dans ma commune, de

VERSION PROVISOIRE

nombreuses écoles à ISEF rentraient dans les conditions, mais n'avaient tout simplement pas la volonté d'introduire une demande dans le cadre de cet appel à projets.

Finalement, un mécanisme est prévu, certes avec des moyens réduits, mais qui passent dans l'enveloppe de fonctionnement des écoles. Celles qui le souhaitent conservent donc la possibilité d'offrir des repas gratuits dans les cantines. La gratuité ne disparaît pas, elle reste à l'initiative des écoles qui conservent là leur liberté pédagogique. Il ne s'agit pas de faire croire que toutes les écoles avaient posé une candidature dans le cadre de cet appel à projets.

Il faut aussi rappeler que le gouvernement actuel tend à rétablir l'égalité, ce qui n'avait jamais été fait précédemment. Ici, on tend vers le principe «un élève égale un élève». Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait des moyens beaucoup plus importants que les autres réseaux. Ce qui a été promis pendant de trop nombreuses années a maintenant été décidé par le gouvernement: près de 20 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour 2029 pour les écoles subventionnées.

Enfin, sur le statut ALE et l'accueil temps libre (ATL), j'entends que vous déposerez un amendement pour le retirer. Mais nous n'avons aucun souci à aborder le sujet. Dans votre texte, vous n'avez dit aucun mot des actions déjà entreprises. Je rappelle tout d'abord que le système des ALE ne s'arrête pas. La réforme du chômage limite la durée à deux ans pour un bénéficiaire d'allocations de chômage, mais, pendant ces deux ans, ce dernier peut encore travailler sous le régime des ALE.

De plus, pour revenir sur les effets de la législation fédérale et à la demande des ministres Glatigny et Jeholet, le gouvernement wallon a acté des mesures temporaires qui redéfinissent l'éligibilité au dispositif ALE. Ces mesures permettent aux personnes concernées de continuer à travailler par l'intermédiaire de ce dispositif et y ouvrent l'accès à des demandeurs d'emploi faiblement ou très faiblement employables. Ces mesures sont entrées en vigueur le 1er janvier 2026, et ce, sans date limite actuellement. La ministre Glatigny a interpellé le ministre bruxellois compétent à plusieurs reprises sur le sujet. Des mesures semblables ont été prises; elles entreront en vigueur le 1er mars 2026.

Je rappelle aussi qu'au niveau fédéral, les discussions se poursuivent afin d'assouplir le régime ALE pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS). On parle aussi d'un élargissement des flexi-jobs, y compris au secteur de l'enseignement, ce qui offre de nouvelles perspectives aux écoles, notamment pour l'ATL.

Du fait de l'ensemble de ces éléments, nous voterons contre les deux propositions de résolution – pour ces raisons, et rien que pour ces raisons; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

(*M. Benoît Dispa, président, reprend la présidence*)

**M. le président**. – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Au nom des Engagés, je souhaite rappeler que les préoccupations exprimées dans ces propositions sont légitimes. La réforme fédérale du chômage, tout comme la hausse ciblée de la TVA, soulève des questions concrètes pour les pouvoirs organisateurs, les directions d'écoles, les opérateurs de l'accueil extrascolaire et les familles.

Depuis notre discussion en commission, un élément nouveau a été versé au dossier, puisque le Conseil d'État a émis des critiques à l'égard de la réforme de la TVA décidée par le gouvernement fédéral. Par conséquent, ce dernier devra retravailler son dispositif. Ce développement est important, mais, à ce stade, il ne change pas la nature des constats que nous avons posés. Les inquiétudes existent et doivent être entendues. Les niveaux de pouvoir compétents doivent être saisis pour y répondre.

J'en viens au fond.

Tout d'abord, nous regrettons le choix d'avoir rassemblé dans un même texte plusieurs défis distincts: la TVA sur les repas scolaires, le financement de l'enseignement, la réforme du chômage et son impact sur l'accueil extrascolaire. Ces matières relèvent de ministres différents, de calendriers différents et, surtout, de leviers d'action différents. Les traiter ensemble nuit à la lisibilité du débat.

Concernant la TVA appliquée aux repas scolaires, la logique poursuivie par la réforme fédérale est celle d'une harmonisation fiscale allant au-delà de la seule TVA. À la suite de l'avis du Conseil d'État, l'État fédéral doit entamer une nouvelle réflexion. Le Premier ministre a été clair: il modifiera le texte de la réforme avec les cinq partis qui ont signé l'accord de majorité il y a près d'un an. Comme nous l'avons dit en commission, nous aurions préféré une approche plus cohérente répartissant l'effort de manière plus large au lieu de concentrer la hausse de la TVA sur certains services. Cette option, que nous estimions plus équitable, n'a jusqu'ici pas fait consensus.

Au-delà des principes, la réforme de la TVA a produit un effet collatéral problématique: la livraison des repas scolaires est assimilée à la livraison de repas à domicile. Cette situation crée une inégalité de traitement entre les écoles qui disposent d'une cuisine interne et qui, dès lors, ne sont pas concernées par la mesure et les écoles qui font appel à un prestataire externe et qui, dès lors, sont concernées par la hausse de la TVA. Tout cela ne répond en rien à l'objectif fiscal poursuivi. C'est pourquoi Les Engagés défendent le maintien du taux de la TVA à 6 % pour les repas scolaires livrés, et ce, afin de protéger les missions d'intérêt général et les publics les plus fragiles.

Par ailleurs, je rappelle que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas resté inactif. La ministre de l'Éducation a confirmé avoir entrepris des

VERSION PROVISOIRE

démarches auprès des instances fédérales et a formellement introduit une demande d'exemption. Elle a donc activé les leviers qui devaient l'être.

Dans ce contexte, et *a fortiori* au regard des réserves émises par le Conseil d'État, les demandes contenues dans la proposition de résolution apparaissent largement redondantes avec les démarches déjà engagées.

Concernant l'appel à un refinancement global de l'enseignement, c'est un défi majeur, personne ne le conteste. Cependant, il est d'une ampleur budgétaire, institutionnelle et communautaire telle qu'il ne peut pas être abordé sérieusement au détour d'un texte lié à une mesure relative à la TVA. Par ailleurs, dans le contexte budgétaire belge actuel, rouvrir à court terme un chantier structurel de cette envergure relève davantage de l'incantation que d'une perspective opérationnelle.

S'agissant de l'accueil extrascolaire, certaines affirmations contenues dans la proposition de résolution ne reflètent pas la réalité des actions en cours. Les difficultés évoquées concernent principalement l'accueil extrascolaire avant et après l'école et le mercredi, et non l'ensemble du champ de l'accueil temps libre (ATL), qui inclut aussi les écoles de devoirs (EDD) et les centres de vacances.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'incidence de cette réforme sur le fonctionnement de l'ATL. Un *monitoring* des effets de la réforme du chômage est bien prévu dans les prochains mois, piloté par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), sur la base des données de terrain. Ce suivi demande du temps pour produire des analyses objectivées.

Parallèlement, des mesures transitoires ont été prises par la Région wallonne pour permettre à certaines personnes exclues du chômage de continuer à exercer sous le statut ALE (agence locale pour l'emploi). Cela devrait permettre d'éviter des ruptures brutales dans l'organisation de l'ATL. Une communication est prévue pour informer et sécuriser les opérateurs.

Enfin, rappelons que la réforme structurelle de l'ATL est déjà engagée: travail sur l'agrément unique, coordination locale renforcée et amélioration de la qualité de l'accueil. Relancer aujourd'hui un nouveau chantier parallèle risquerait surtout d'apporter de l'instabilité. Des soutiens financiers ciblés existent également, notamment via des appels à projets. Le dialogue se poursuit avec les autres niveaux de pouvoir dans le respect des compétences de chacun.

En conclusion, nous partageons les préoccupations exprimées et nous reconnaissons les défis à relever, notamment au regard de l'avis du Conseil d'État, mais nous constatons aussi que des démarches sont engagées et qu'un suivi est en cours. C'est pourquoi le groupe Les Engagés ne votera pas en faveur de cette proposition de résolution.

**M. le président**. – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Chers collègues, dans le dossier de l'augmentation de la TVA des repas scolaires, nous aurons tout entendu. Tout d'abord, le gouvernement nous a dit que tout avait été anticipé et que l'opposition créait de la panique inutilement. Ensuite, devant les inégalités manifestes que cela allait engendrer entre les élèves et entre les écoles, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a rétorqué qu'il obtiendrait une exception sur les repas scolaires. Enfin, le Premier ministre a finalement confessé que le projet était bancal et qu'il fallait en revoir la copie.

Voilà où nous en sommes. Cet épisode a permis de mettre en lumière une bonne dose d'amateurisme et un manque de concertation et de coordination entre les niveaux de pouvoir, alors même que la majorité miroir vantait ses mérites. Je pense aussi à l'autre épisode tout aussi bancal des aidants proches.

Aujourd'hui, les écoles et les parents se retrouvent, une fois de plus, dans un flou opaque. En décembre, la majorité a délibérément choisi de supprimer le dispositif de la gratuité des repas scolaires en lui substituant un «saupoudrage» de moyens minimalistes qui ne permettront pas aux écoles d'organiser ces repas gratuits pour les élèves et les familles les plus fragiles, sans compter les nombreuses autres mesures qui affectent le coût de la scolarité des enfants, pourtant supposée être gratuite. En ce début d'année, le gouvernement fédéral a fait planer une menace sur le prix de ces repas. Ce feuilleton est désormais en suspens, tout comme les écoles et les fournisseurs qui restent, eux aussi, dans l'incertitude.

Il ne s'agit pas seulement d'un débat sur la TVA ni même uniquement sur les repas scolaires. Ce qui se joue ici, c'est l'opposition entre deux visions, deux choix de société et le rôle que l'école y incarne: d'un côté, une conception, partagée par Ecolo, visant à lutter activement contre les inégalités scolaires, sociales, de genre et autres; de l'autre, des politiques publiques qui sabotent cette lutte contre les inégalités.

Depuis près de vingt mois, toutes les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir, dont les économies budgétaires, affectent presque systématiquement les publics les plus fragilisés. «*L'Avenir*» a d'ailleurs consacré un article particulièrement éclairant sur l'enseignement et l'impact des choix du gouvernement MR-Les Engagés pour les écoles accueillant les élèves les plus fragiles.

Ce qui se joue à l'école avec vos mesures est un recul assumé et inédit sur les mécanismes qui limitent ou qui résorbent les inégalités. Ces dernières se jouent dans des dimensions complexes que vous refusez de voir.

Oui, un repas de qualité et gratuit est un outil d'égalité, parce qu'un enfant n'est pas en mesure d'apprendre et de se développer de façon harmonieuse en ayant le ventre vide. Oui, ces repas sont aussi des leviers pédagogiques pour l'apprentissage d'une alimentation saine et équilibrée. Oui, même si le Parti socialiste retire cet aspect de son texte, un accueil extrascolaire accessible et de qualité est aussi

VERSION PROVISOIRE

un outil d'égalité, parce qu'il offre une solution indispensable aux familles pour qui les horaires de l'école sont incompatibles avec la vie active ou la recherche d'emploi.

Enfin, oui, fragiliser les travailleuses et les travailleurs de l'accueil temps libre qui assument ces fonctions en les jetant dans la précarité est une attaque sur les droits, mais aussi sur les moyens qu'ont les écoles d'accueillir les enfants dans des conditions décentes. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ces propositions de résolution.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Alors, quand à cinq heures du matin, des «ingénieurs» veulent commencer à bricoler la TVA, ils arrivent à fabriquer un chameau puant. C'est résumé, mais je crois que c'est bien imagé sur la séquence que nous vivons. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette situation cocasse de devoir débattre de ces questions de TVA. Mme Cortisse nous dit que ce n'est pas ici que cela doit se défendre. C'est vrai, ce serait au niveau fédéral, là où cette grande majorité miroir devrait tenir compte des impacts des décisions qu'elle prend sur les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Force est de constater que cela n'a pas été forcément le cas, comme pour d'autres réformes fédérales. Madame la Ministre-Présidente, vous nous dites: «Nous avons déjà envoyé un courrier et nous en avons parlé entre ministres. Ne vous inquiétez pas, nous sommes contre, nous sommes d'accord qu'il ne faut pas que la TVA impacte le prix de la cantine scolaire, c'est vrai que ça ne va pas.»

Vous savez ce qui est plus fort qu'un courrier? Un vote unanime de notre Parlement. Cela envoie un message fort. Quand des propositions de résolution sont adoptées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quand nous sommes ici en tant que parlementaires les représentants des intérêts des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des élèves et des parents, cela envoie un message clair. Certes, à un autre niveau de gouvernement, mais cela dit: «tiens, là il y a une priorité qui semble être partagée unanimement. Si j'ai entendu l'ensemble des prises de parole, il ne faut pas toucher à la TVA qui risquerait d'impacter le prix de la cantine scolaire.»

Pourquoi? Comme l'a dit et rappelé par le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), si vous réduisez l'accès à un prix modique à une cantine proposant des produits de qualité, et pas des pizzas surgelées parce qu'elles coûtent moins cher, vous allez avoir des enfants qui vont venir à l'école avec une boîte à tartines vide. C'est malheureusement déjà le cas à Bruxelles, malgré tous les dispositifs existants, malgré les taux de TVA existants. Cela a été rappelé ce matin par le DGDE: un enfant sur quatre va à l'école avec une boîte à tartines vide.

Chers collègues de la majorité, oui, je crois qu'il y a des causes où nous devons être capables de transcender un peu les appartenances aux partis, les règles

particratiques qui vous demandent de ne pas faire de vague, et surtout, de ne pas vous exprimer contre des décisions prises par vos partis à un autre niveau de pouvoir. J'entends que cela se fait dans les communes. C'est normal, car, Madame Cortisse, ce sont les communes qui vont supporter l'incidence de ces mesures. C'est vrai, une série de communes vont essayer de préserver l'accessibilité des cantines scolaires à un prix modique en prenant à leur charge la différence de TVA. Je connais le cas de la commune de Woluwe-Saint-Lambert qui a déjà pris cette décision. Vu l'état de ses finances communales, elle se passerait bien de devoir faire ce genre de choses.

Vous dites aujourd'hui qu'il ne faut pas s'exciter dans ce parlement. Or, oui, il faut s'insurger dans ce parlement, car visiblement, dans les autres parlements, on ne s'excite pas beaucoup sur la défense des intérêts des enfants, de leur accès à une alimentation saine et équilibrée à un prix modique. C'est pour l'ensemble de ces raisons que je crois qu'effectivement, si, pour une fois, le parlement pouvait transcender les appartenances partisanes et envoyer un message unanime au gouvernement fédéral, cela aurait plus de force que tous les courriers et toutes les rencontres entre ministres. Si ce qui vous gêne, c'est le fait d'être pris en traître par vos partis, alors coupons les caméras et votons à scrutin secret. Vous dites après cela que c'est de notre faute. Je vous en supplie, votez cette proposition de résolution! Défendez l'intérêt des enfants et leur accessibilité à une alimentation saine, sans hausse de TVA.

**M. le président**. – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS)**. – J'ai écouté attentivement les propos de mes collègues. Cette résolution vise à ce que notre Parlement adopte une position unanime, comme M. Maingain vient de le dire. Cette unanimité traduirait un geste très fort, qui transcenderait les clivages politiques. Dans ce moment précis où le Conseil d'État a remis en cause la décision du gouvernement Arizona, nous pouvons – ou nous allions – peser.

Où est la cohérence des Engagés? Monsieur Resinelli, dans votre commune, vous votez une motion similaire au texte que nous déposons et, ici, votre groupe est dans l'incapacité de se joindre à cette proposition de résolution. Je ne vois pas de cohérence dans ce geste. Monsieur Resinelli, cela vous fait rire; c'est très bien. Vous, qui mettez la cohérence à tous les étages, je vous demande alors: où est votre cohérence quand vous votez blanc à La Louvière et que vous vous apprêtez à voter noir ici? Je ne vous comprends pas.

Il ne peut y avoir d'autre alternative que de se positionner très franchement en faveur de la défense des repas scolaires pour l'ensemble des enfants, ou bien contre cette mesure qui vise à une certaine égalité.

Vous tenez deux discours alors que vous détenez, dans la majorité, des leviers importants – mais vous ne voulez manifestement pas les activer. Quand je vois

VERSION PROVISOIRE

cela, j'hésite à juger s'il s'agit de lâcheté ou d'hypocrisie. Très sincèrement, je me pose la question. En dehors de ces murs, je peux aller vous interroger chacun et chacune pour vous demander votre position en faveur ou pas des repas scolaires. Que pensez-vous de la boîte à tartines vide des enfants? Je suis certaine que chacun d'entre vous, en dehors des murs de notre Parlement, va me dire que nous devons défendre des repas scolaires accessibles pour l'ensemble des enfants. Si vous êtes incapables de prendre, ici, cette décision en public, c'est parce que vous répondez à une idéologie politique. Vous préférez cette politique politicienne, et vous en faites une magnifique démonstration aujourd'hui. C'est tout ce que l'on retiendra de votre action politique. Quand l'idéologie politique dépasse les valeurs les plus nobles qui devraient être les nôtres, nous ne pouvons que poser un seul constat: celui de l'échec de l'humanisme. Sans doute que l'humanisme est une valeur qui a été bazardée par Les Engagés lors de la refondation de leur ancien Centre démocrate humaniste (cdH). Cette fois, plus d'humanisme dans ce Parlement.

On parle d'enfants. Les gens de terrain nous le rappelaient ce matin: un enfant sur quatre n'a pas de repas à l'école et n'a donc pas un repas complet par jour. Comment peut-on encore se regarder dans une glace quand on ne défend pas unanimement le fait que chaque enfant puisse avoir un repas à la cantine scolaire? Je me le demande. Au fond, qu'est-ce qui vous empêche de faire cette démarche? Les Engagés et le MR n'ont aucun argument de fond. «Un élève égale un élève» – mon œil, nous en sommes loin. Écoutez les acteurs de terrain, et vous verrez qu'actuellement, un élève n'est pas égal à un élève, et que vous êtes en train de créer un fossé et des inégalités de plus en plus flagrantes entre les enfants dans le système scolaire.

La vérité est très laide. Il vous est trop difficile, en tant que membres de la majorité, de faire une démarche commune avec l'opposition dans ce Parlement. C'est cela, la moche vérité. C'est pathétique, parce que vous dépensez beaucoup d'énergie pour essayer de nous démontrer que ce texte n'a pas été suffisamment bien pensé. En réalité, ce texte a été largement amendé pour le rendre le plus consensuel possible. Vous faites beaucoup de gesticulations.

Madame Cortisse, la moitié de votre intervention n'était pas utile – notamment au niveau des agences locales pour l'emploi (ALE) et de l'accueil temps libre (ATL), puisque nous avons complètement sorti ce volet de notre texte pour le rendre le plus compatible avec votre vision des choses.

Dans la proposition de résolution que nous avons présentée, Madame Cortisse, nous avons volontairement omis de mentionner la disparition des cantines, pour être, encore une fois, le plus consensuel possible. Cet argument-là ne tient donc pas non plus.

Force est de constater que le simple fait de voter un texte conjointement avec l'opposition est un repoussoir puissant pour la majorité. C'est précisément cela

qui pose problème alors que ce texte aurait dû faire consensus et aurait pu peser sur les décisions du gouvernement Arizona. Cela aurait donné à nos concitoyens un bon exemple de la manière dont nous pouvons nous rassembler autour d'un objectif commun.

Je n'ai pas d'autre sentiment aujourd'hui, chers collègues de la majorité, que de l'amertume face à votre volonté manifeste, et sans argument concret, de vous débarrasser de ce texte. Cela ne nous empêchera pas, au PS, de continuer à nous battre sincèrement pour que demain, véritablement, «un enfant égale un enfant».

**M. le président**. – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB)**. – Lors de son intervention, Mme Cortisse, représentante du MR, nous a signifié que son groupe ne soutiendrait pas notre appel à maintenir une TVA à 6 %, parce que le Conseil d'État avait rendu son avis, rendant notre proposition de résolution caduque, au même titre que nos arguments.

Il n'en est rien! Que dit le Conseil d'État? Il considère que la décision du gouvernement ne tient pas la route et que ce même gouvernement doit revoir sa copie. Il renvoie cette copie au gouvernement fédéral – auquel participent le MR et Les Engagés –, lequel nous a concocté cette mesure complètement ahurissante qui consiste à taxer les repas d'école à 12 % plutôt qu'à 6 %.

Notre proposition de résolution n'est donc pas rendue caduque par la décision du Conseil d'État, que du contraire: celle-ci constitue une raison de plus pour réaffirmer que nous voulons maintenir le taux de TVA à 6 % et des repas scolaires gratuits. Nous ne faisons pas confiance à Bart De Wever qui, lui-même, admet que son texte ne tient pas la route: «Ce plan de réforme de la TVA était plutôt un chameau malade qu'un cheval de course».

Ce sont ses mots. Dès lors, renvoyer la décision à un gouvernement De Wever-MR-Les Engagés qui s'exprime de la sorte signifie que nous devons envoyer un signal clair pour les empêcher de prendre encore de telles mesures pourries.

Ensuite, Mme Vandorpe nous présente l'argument de l'élément nouveau, qui consiste à dire: «Nous, nous défendons cette argumentation au niveau fédéral, mais pas au sein de notre Assemblée, car cette compétence relève du pouvoir fédéral et pas de notre Fédération. Ce n'est donc pas ici que nous devons travailler sur cette question».

Madame Vandorpe, il est bien là le problème: vous-même et votre parti Les Engagés avez laissé passer ce texte au niveau fédéral. Par conséquent, vous mentez à notre Assemblée quand vous déclarez que vous faites votre travail, que le taf est fait au niveau fédéral. Tous les éléments démontrent le contraire.

Quels sont alors Les Engagés que nous devons croire? Ceux qui disent ici qu'ils sont en faveur des cantines moins chères ou ceux qui, au niveau fédéral, sont en

VERSION PROVISOIRE

faveur des cantines plus chères? Clarifiez votre position, parce ni vous, ni le MR n'avez bien fait le taf. Nous ne sommes pas dupes. Alors que M. De Wever et le pouvoir fédéral disent qu'ils vont revoir leur copie, vous nous dites que c'est précisément ce que vous vouliez. Franchement, c'est trop facile!

J'ai aussi entendu Mme Cortisse se plaindre d'un manque de loyauté des partenaires dans sa ville de Verviers. Effectivement, c'est bien d'un débat de loyauté dont il est question; la loyauté du MR et des Engagés envers le gouvernement fédéral. Ils savent très bien que renvoyer le texte au niveau fédéral signifie que celui-ci en profitera pour prendre des mesures encore plus douloureuses. Nous le savons tous. Je vois d'ailleurs Mme Vandorpe opiner du chef. Nous savons tous où le gouvernement fédéral ira chercher de l'argent.

Le problème est précisément là: nous vous demandons de nous confirmer, dans cette Assemblée, que vous demanderez au pouvoir fédéral de maintenir la taxe à 6 % et de ne pas prendre des mesures telles que celles que vous préparez. Vos partis siègent en effet au sein d'un gouvernement qui veut prendre des mesures douloureuses, comme annoncé ce matin.

Nous voulons que Mme Vandorpe, un Engagé et un MR nous disent clairement où va leur loyauté. Êtes-vous loyaux envers toutes ces personnes à qui vous avez promis, durant la campagne électorale, de sauver l'école, de sauver l'emploi, de valoriser l'école et de soutenir les enfants en difficulté? Est-ce envers eux que vous êtes loyale, Madame Vandorpe, ou envers Bart De Wever qui annonce des mesures pires que celle-ci?

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion conjointe.

Mme De Rodder et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à supprimer les points 3 à 5 et libellé comme suit:

«Dans la proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre, les points 3 à 5 sont supprimés.»

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'amendement n° 1 et sur l'ensemble des propositions de résolution.

## 11 Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand (doc. 206 (2025-2026) nos 1 à 4)

### *11.1 Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu oui.

41 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

## 12 Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités (doc. 203 (2025-2026) nos 1 à 4)

### *12.1 Votes nominatifs*

VERSION PROVISOIRE

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

12 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

30 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 3 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

6 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Veronica Cremasco, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, Mme Céline Tellier.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

VERSION PROVISOIRE

50 membres ont répondu non.

6 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Colignon, M. Vincent Crampont, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Veronica Cremasco, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, Mme Céline Tellier.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 4.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

91 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n° 4 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-

Paul Bastin, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Patricia Van Walle, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 5.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 5 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain

VERSION PROVISOIRE

Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

12 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen,

Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

## 13 Proposition de résolution visant à préserver les droits à la nomination des membres du personnel de l'enseignement (doc. 195 (2025-2026) nos 1 et 2)

### *13.1 Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty,

VERSION PROVISOIRE

Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

## 14 Proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre (doc. 200 (2025-2026) nos 1 et 2)

### *14.1 Votes nominatifs*

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**Mme Dorothée De Rodder (PS)**. – Monsieur le Président, le groupe PS a déposé un amendement.

**M. le président**. – Il n'a apparemment pas été enregistré.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Nous n'avons en effet pas reçu cet amendement.

**M. le président**. – Je vous propose dès lors de suspendre nos travaux de manière à ce que chacun puisse prendre connaissance de cet amendement.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h05 et reprise à 18h10*.

**M. le président. –** La séance est reprise.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif*.

90 membres ont pris part au vote.

90 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Patricia Van Walle, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

VERSION PROVISOIRE

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

## 15 Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires (doc. 202 (2025-2026) nos 1 et 2)

### *15.1 Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

91 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

## 16 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Sabine Roberty, intitulée «Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Anne Lambelin, intitulée «La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?», de M. Fabian Maingain, intitulée «Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF», de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la

VERSION PROVISOIRE

**ministre Galant sur la RTBF» et de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Walhain»**

## 17 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de M. Martin Casier, intitulée «Remise en question complète de l'indépendance des médias de service public et de la liberté de la presse», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant contre la RTBF, les journalistes et la liberté de la presse lors de la conférence du MR à Walhain», et de Mme Margaux De Re, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant au sujet de la RTBF»

### *17.1 Votes nominatifs*

**M. le président**. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, ce 9 février 2026, d'une part, par M. Resinelli et Mme Nikolic, d'autre part, par Mmes Linard et De Re et M. Hazée, d'autre part encore, par Mmes Pavet et Vidal et, enfin, par M. Maingain en conclusion des interpellations à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Sabine Roberty, intitulée «Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Anne Lambelin, intitulée «La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?», de M. Fabian Maingain, intitulée «Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF», de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF» et de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Walhain».

Nous passons également au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, ce 9 février 2026, d'une part par M. Maroy

et Mme Gysen, d'autre part par Mme De Re et Linard et M. Hazée, d'autre part encore par Mme Pavet et M. Bauwens et, enfin, par M. Casier, Mmes Roberty et Özen et M. Witsel, en conclusion des interpellations à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de M. Martin Casier, intitulée «Remise en question complète de l'indépendance des médias de service public et de la liberté de la presse», de Mme Amandine Pavet, intitulée «Attaques de la ministre Galant contre la RTBF, les journalistes et la liberté de la presse lors de la conférence du MR à Walhain», de Mme Margaux De Re, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant au sujet de la RTBF», et en conclusion de la question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Propos tenus par la ministre Galant à l'encontre de la RTBF».

Après concertation avec les chefs de groupe, il est apparu plus rationnel et plus cohérent de regrouper les discussions sur l'ensemble de ces projets de motion, tout en laissant à chacun de soin de s'exprimer.

Je vous propose donc les temps de parole suivants: lors d'un premier tour, six minutes par groupe politique reconnu et trois minutes pour M. Maingain, puis, pour les répliques, deux minutes par groupe politique reconnu et une minute pour M. Maingain.

La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS)**. – Nous avons eu l'occasion de débattre déjà très longuement des propos tenus par Mme Galant à Walhain. Hier, en conclusion à des heures et des heures de débat, nous avons vécu le scénario le plus regrettable de toute la séquence. Nous avons, ainsi que mes collègues de l'opposition, adressé de nombreuses questions à Mme Galant. Nous avons fait notre travail parlementaire et exercé notre rôle de contrôle parlementaire. Mme Galant a décidé de s'y soustraire. Hier, elle a lu un texte qui ne répondait pas à la moitié du quart des questions que nous avons posées. Elle s'est murée dans le silence et a ainsi inévitablement brisé la confiance et le mandat que ce parlement lui a confié. J'aurais aimé que la situation soit différente, parce que nous avons posé des questions claires sur un sujet gravissime.

Hier, dans les différentes commissions, nous avons assisté à un jeu de slalom – en vogue en cette période de Jeux olympiques – de la part de la majorité qui a tenté de nous expliquer «qu'espérer n'est pas faire, que parler n'est pas agir, que tout cela est un peu regrettable, mais finalement pas si grave». Chers collègues, de quoi parlons-nous? Nous parlons d'une ministre des Médias qui, dans l'exercice de ses fonctions, dit qu'elle veut utiliser la nomination de deux personnes à la RTBF – l'administrateur général et le directeur de l'information – pour influer sur la ligne éditoriale de la chaîne.

VERSION PROVISOIRE

En ce sens, la ministre des Médias viole d'abord, bien entendu, des éléments de la liberté de la presse qui figurent au cœur de notre Constitution. Elle viole aussi le contrat de gestion de la RTBF et l'article 5 de l'*European Media Freedom Act* (EMFA). Nous y reviendrons. Mme Galant, par cette parole, commet un acte d'ingérence. Comme je l'ai rappelé longuement hier, l'ingérence n'est pas seulement l'envoi d'un courrier ou un acte précis; c'est aussi une menace. En l'occurrence, il s'agissait explicitement d'une menace, d'autant plus renforcée qu'elle s'est toujours assortie de menaces visant les financements et le subventionnement de la RTBF.

L'heure est grave et je sais que certains d'entre vous veulent faire croire que nous ne faisons que du show. Je veux les inviter avec tout le sérieux nécessaire à réécouter les propos que Mme Galant a tenus. Je veux les inviter à aller relire nos textes de loi, notre Constitution et l'esprit de nos règlements. Je veux leur demander s'ils auraient agi de la même manière si la ministre des Médias n'était pas de leur couleur politique. Je les invite à prendre la hauteur nécessaire pour mesurer en quoi aujourd'hui le Parlement se doit de prendre les mesures nécessaires face à ce qui a été commis.

Nous avons déposé une proposition de motion. Voter pour cette proposition de motion, est votre dernière chance – je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui – de nous démontrer que vous êtes conscients de la gravité de cet événement et de la brèche démocratique ouverte.

Cette proposition de motion demande quatre choses. Premièrement, de retirer la compétence des médias à la ministre Galant. C'est une évidence au vu de ce que j'ai rappelé. Deuxièmement, de transférer à la ministre-présidente pendant six mois la tutelle sur les autres compétences de la ministre Galant, afin de rassurer les secteurs et de nous rassurer toutes et tous sur le fait que cela va se passer dans les meilleures conditions. Troisièmement – et c'est essentiel –, en agissant de la sorte, Mme Galant a mis en danger la procédure de recrutement de l'administrateur général. Aucune sécurité juridique n'entoure ce texte. N'importe quel candidat écarté pourra introduire un recours qu'il gagnera, je vous le garantis. Notre proposition de motion demande le renouvellement de la procédure de sélection de l'administrateur général. Quatrièmement, cette proposition de motion demande encore au gouvernement de s'assurer que Mme Galant ne s'occupera ni de près ni de loin de toute nouvelle procédure en la matière.

Je viens de le dire, c'est une dernière chance, car nous estimons que si nous ne sommes pas à la hauteur de voter cette proposition de motion, alors la confiance sera profondément rompue avec le Parlement, alors Mme Galant n'aura pas pris la mesure de ses actes. Je l'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui solennellement, si cette proposition de motion n'est pas acceptée par notre Parlement, nous serons alors dans l'obligation de prendre nos responsabilités à la hauteur des enjeux et de déposer une proposition de motion de défiance à l'égard de la ministre Galant.

**M. le président**. – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – En Conférence des présidents, nous avons acté qu'il était important de prendre le temps nécessaire pour «clarifier les propos et débattre de leurs conséquences». C'est ce qui était demandé, et c'est ce que nous avons fait hier mardi pendant huit heures, deux fois quatre heures. Certes, c'est un sujet important, mais ce qui est important – le MR, du moins, l'espère –, c'est que la liberté de la presse soit garantie, et elle l'est par la Constitution, par nos décrets et par le droit européen. Aucun membre de ce gouvernement, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain, ne peut ni ne veut s'en affranchir.

Oui, il y a les propos exprimés à la conférence de Walhain, et il y a les faits. Au départ des mots de Mme Galant, certains extrapolent. Parfois beaucoup, parfois au prix de raccourcis intellectuels dangereux. En commission, la ministre-présidente, d'abord, a rappelé sa réaction ainsi que la position du gouvernement. Sans minimiser, elle a rappelé les remparts que je viens de citer et elle a insisté sur le fait qu'aucun de ces remparts n'avait été franchi dans les faits, dans les actes.

La ministre des Médias, ensuite, l'a dit et répété. À aucun moment, depuis le début de son mandat, elle n'a remis en cause la liberté de la RTBF. Pour preuve, aucun organe de gouvernance de la RTBF n'a signalé la moindre pression politique, et même le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été très clair dans son communiqué sur les plaintes relatives aux propos tenus à Walhain: «Actuellement, aucun élément factuel ne vient démontrer que la RTBF aurait agi ou modifié sa politique éditoriale sous l'influence de la ministre.»

Certes, la conférence de Walhain a eu lieu. Toutefois, nous savons aussi que la ministre a, de manière constante, défendu ardemment la liberté de la presse lors de ses prises de parole – tant au Parlement qu'à l'extérieur –, réaffirmé l'autonomie de la RTBF et garanti que les procédures de nomination respecteraient les prescrits légaux et internes à l'entreprise. Nous ne pouvons pas faire, dans notre Parlement, comme si ces prises de position n'existaient pas.

Deuxièmement, il importe que l'impartialité de la procédure soit garantie. Tant la ministre-présidente que la ministre de Médias sont longuement revenues sur ce point. Elles ont expliqué que la procédure de désignation de l'administrateur général de la RTBF était particulièrement encadrée par des prescrits légaux, et qu'elle se déroulait en plusieurs étapes successives. Le conseil d'administration de la RTBF a également mandaté un cabinet de recrutement. En outre, le recours à un centre d'évaluation externe indépendant a été prévu afin d'objectiver les compétences des candidats. Ce dernier point n'est pas dans le décret. Il s'agit donc d'une garantie supplémentaire. Je passe les autres étapes que vous avez probablement entendues et que vous commencez à connaître par cœur.

Cette procédure associe de nombreux acteurs indépendants, externes comme internes à la RTBF. Elle offre des garanties solides d'objectivité et d'équité. La

VERSION PROVISOIRE

désignation du directeur de l'information relève, quant à elle, exclusivement des organes de gouvernance de la RTBF, sans aucune intervention du gouvernement.

Concernant l'administrateur général, la procédure n'a jamais été aussi solide, sérieuse et cadrée. Elle va même au-delà de ce que prévoit le décret. Et, sans remettre en cause la qualité ou la compétence de ceux qui se sont succédé à la direction de la RTBF, mon collègue Olivier Maroy a rappelé les faits, et ce, sans porter de jugement et sans que ce soit une critique: tous ceux qui se sont succédé ces dernières décennies à la direction de la RTBF sont liés de près, voire de très près au Parti socialiste. Pourtant, personne n'a jamais trouvé à y redire ou n'en a fait un scandale.

Les polémiques autour de la procédure de la nomination de l'actuel administrateur général n'avaient pas manqué il y a vingt-quatre ans. Je l'ai dit hier, et je le répète: ce n'est pas sur les polémiques que nous jugeons le travail que cet administrateur général a fourni durant ces années, mais sur ses actes. C'est exactement ce que nous espérons de la part des membres de notre Parlement envers ce gouvernement et sa ministre des Médias.

Nous avons déposé une motion, qui n'a de «pure et simple» que le nom dans l'ordre du jour. Outre le fait qu'elle prend acte de toutes les réponses apportées et faits réellement posés, elle souligne une série d'éléments: la nécessité de garantir que les procédures de désignation respectent les principes d'équité, d'objectivité, de transparence et de non-politisation. Elle demande au gouvernement de veiller au strict respect du cadre établi par l'ensemble des normes nationales et internationales garantissant la liberté et l'indépendance des médias, du contrat de gestion de la RTBF, et de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Elle invite le gouvernement à continuer de réaffirmer publiquement son attachement à l'indépendance éditoriale de la RTBF.

**M. le président**. – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Ce qui s'est passé à la conférence de Walhain est grave. Plus que de simples propos tenus par la ministre Galant et son président de parti, M. Bouchez, nous parlons de faits, d'attaques claires contre la liberté de la presse, contre les journalistes, contre les organisations syndicales et le principe même de la concertation sociale.

La ministre Galant a affirmé vouloir une ligne éditoriale, au sein de la RTBF, qui ira «de l'autre côté de l'échiquier politique». Influencer une ligne éditoriale est en totale contradiction avec le principe de liberté de la presse. Ces propos s'inscrivent dans un contexte particulier qui les rendent d'autant plus inquiétants, à savoir la nomination, au sein de la RTBF, d'un nouvel administrateur général et d'un nouveau directeur de l'information.

La ministre a également affirmé que, parmi les jeunes journalistes – surtout les jeunes –, il y avait beaucoup de «gauchos» et qu'il convenait donc de mener un

travail de terrain. La ministre des Médias a également partagé aux militants du MR ce qu'elle appelle «un petit secret». Elle indique ainsi avoir tout compris à la concertation. Il s'agit, pour elle, de laisser parler les représentants syndicaux, les associations et les autres acteurs concernés, puis d'avancer dans les réformes en suivant la direction initialement prévue. Bref, ces propos expriment du mépris et constituent une menace d'ingérence.

En première réaction, Les Engagés ont jugé graves les propos de la ministre Galant, estimant que celle-ci devait être recadrée. Mais cette réaction a très rapidement fait place à une position latérale de sécurité. On pourrait même parler d'une position «carpette». Et ce en à peine 48 heures! C'est aussi impressionnant que décevant. Pour rappel, la ministre-présidente a tout d'abord condamné, rapidement et fermement, les propos de Mme Galant, rappelant qu'une ministre des Médias doit garantir le respect et la liberté de la presse ainsi, bien sûr, que son indépendance. Pourtant, hier, au sein de ce Parlement, c'est une tout autre ministre-présidente que nous avons entendue, puisque Mme Degryse a cette fois confirmé sa pleine confiance en la ministre des Médias, Jacqueline Galant.

J'ai même entendu une députée du parti Les Engagés affirmer que les propos de la ministre Galant l'avaient rassurée, alors que cette dernière n'avait même pas encore pris la parole. Je trouve cela génial. Pas de chance pour cette députée, la ministre n'a rien dit. Elle n'a pas répondu aux questions. Un journal a même parlé, à juste titre, d'un «simulacre de démocratie».

La seule chose que la ministre Galant a faite, c'est se contenter de rappeler une procédure de nomination qui, à ce stade – et le PTB tient à être clair à ce sujet – , n'est plus assez transparente. La ministre a elle-même rappelé que c'est bien le gouvernement qui, finalement, nommera le futur administrateur général de la RTBF.

C'est pourquoi mon groupe demande clairement que l'on rende le processus de nomination du nouvel administrateur général plus transparent, notamment à travers l'organisation d'auditions parlementaires en fin de processus afin de permettre un contrôle supplémentaire, ainsi qu'à l'aide d'une concertation avec la RTBF pour travailler à de nouveaux mécanismes destinés à protéger de toute ingérence le processus de nomination du futur directeur de l'information.

Nous soutenons aussi une proposition intéressante d'Ecolo, qui veut mettre en œuvre une plateforme de signalement pour les journalistes qui subissent des pressions. Ce sont des actes et c'est ce qu'il faut à l'heure actuelle. Nous demandons aussi, dans notre motion, le retrait de la compétence des Médias de la ministre Galant.

Si nous avons besoin de nouvelles garanties concernant les nominations au sein de la RTBF, c'est parce que manifestement, le MR veut influencer et contrôler

VERSION PROVISOIRE

l'information. Ce n'est pas nous qui l'inventons. Certains ont dit que ce n'étaient que des paroles et non des actes.

En gros, pour le moment, un flingue est pointé sur la tempe des journalistes dits «gauchos» – il faudrait encore nous préciser de qui il s'agit – et vous estimez que ce ne sont que des paroles! Nous devrions attendre que vous passiez aux actes et qu'une balle parte! Non, au contraire, nous n'attendrons pas. Je rappelle également qu'on n'en est pas à votre coup d'essai, puisque nous en sommes au quatrième signalement de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) contre les élus du MR, pour violation des principes d'indépendance et de liberté de la presse. Il est temps que cela cesse.

Pourquoi le MR voudrait-il contrôler l'information et s'en prend-il avec une telle virulence la RTBF? D'abord, il tente de faire taire les voix critiques contre la politique qu'il mène avec Les Engagés, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Il tente de le faire de différentes manières, tout d'abord en coupant dans les budgets de la RTBF, des médias de proximité, des opérateurs de l'éducation permanente, de la culture, etc. Ce n'est pas un hasard ni un dérapage, ce n'est pas une politique. C'est une vision de société de plus en plus antidémocratique et inquiétante. Le PTB condamne fermement cette dérive autoritaire du MR. Une telle dérive au sein de votre parti vous arrange peut-être, Madame la Ministre, mais on ne va pas vous laisser vous attaquer à nos acquis, à nos services publics – aux médias en particulier – et aux voix critiques.

Ensuite, ce qui ne plaît pas non plus au MR, c'est que les médias de service public ne sont pas des médias privés. Le président du MR a été clair à ce sujet. Quelques jours après la conférence de Walhain, au micro de La Première, il a expliqué que le problème des médias publics, c'est qu'ils occupent des parts de marché dont les médias privés pourraient s'emparer. Je vois les membres du groupe MR lever les yeux au ciel! Le MR s'attaque aux médias publics pour faire de la place aux privés. Il veut également s'inspirer d'un modèle présent en France, où certains médias se trouvent aux mains de groupes très riches tels que le groupe Bolloré. Ce groupe privé, en douze ans, s'est vu attribuer 52 sanctions administratives pour diverses infractions, en particulier pour faits de racisme…

**M. le président.** – Je vous invite à conclure.

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Je vais conclure. Cette logique du «tout au privé» mène aussi à une concentration des médias et à un monopole que l'on connaît également en Belgique. Les médias de service public constituent un rempart contre ces dérives réactionnaires. Je souhaite aller au bout de mon propos. Si vous votez en défaveur de notre proposition…

**M. le président.** – Si vous le prenez de la sorte, ce n'est pas possible. Vous aviez 6 minutes pour vous exprimer. Vous aurez encore la possibilité de vous exprimer pendant 2 minutes lors des répliques.

**M. le président**. – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés)**. – Chers collègues, soyons clairs: nous dénonçons les propos que la ministre a tenus dans le cadre d'une conférence avec les partisans de son parti. À la suite de ces propos insultants, l'envie de défendre la ministre n'est clairement pas la première chose qui me vient à l'esprit. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

Cependant, Monsieur Devin, il me semble qu'il est possible de condamner sans pour autant sombrer dans l'outrance. À la lecture des motions déposées aujourd'hui, je constate que chaque groupe politique s'accorde sur un socle commun. Dès lors, pourquoi faut-il systématiquement que la situation dérape vers l'excès dans les groupes de l'opposition? Pourquoi ressentez-vous cette nécessité de transformer systématiquement le débat démocratique en vaudeville? Nous avons même eu droit, à notre gauche, aux rires quelque peu forcés du PS face aux blagues du PTB.

Chers collègues, affaiblir la confiance envers un média en tenant des propos irresponsables constitue, certes, un danger démocratique. Je l'ai déjà dit hier et personne ne le conteste.

Fallait-il pour autant établir des parallèles insidieux avec les heures les plus sombres du 20e siècle? Un fusil sur la tempe! Seul Ecolo a été plus correct avec la métaphore du tube de dentifrice. Pourtant, hier, nous avons identifié un socle commun à tous.

Nous avons apporté une réponse ferme aux propos de la ministre. Libre à chacun de ne pas la juger suffisante. Libre à chacun de vouloir en rajouter. Cependant, nous ne tomberons pas dans ce jeu absurde, où l'exagération tient lieu de courage.

Chers collègues de l'opposition, la défense de la liberté des médias n'est pas un monopole. Surtout dans votre cas, Madame Pavet, alors que vous n'êtes même pas capable de voter en faveur d'une résolution qui condamne un régime qui terrorise sa population et où la liberté des médias n'existe absolument pas!

Je comprends que les propos de la ministre aient érodé la confiance, car ils sont révoltants. Poser les conditions du respect institutionnel, oui! Critiquer une attitude outrancière et s'ériger en garde-fous de la démocratie, oui! Fustiger la ministre et la contraindre au respect de la liberté éditoriale et du bon déroulement des procédures, oui!

La ministre-présidente et les parlementaires de la majorité ont tracé une ligne claire. Voilà ce qui distingue la simple posture d'indignation de l'exercice des responsabilités parlementaires. Certains instrumentalisent cette séquence pour nourrir leur opposition systématique au gouvernement, tandis que nous agissons et que nous exigeons des garanties concrètes.

**M. le président**. – La parole est à Mme Gysen.

VERSION PROVISOIRE

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés)**. – Les propos de la ministre ont entraîné des alertes qui ont été introduites auprès d'organismes de régulation européens et d'associations professionnelles. Ces organes feront leur travail. Nous devons accepter la critique et y répondre avec sérieux. Nous ne pouvons pas laisser planer le soupçon d'une volonté d'ingérence. C'est pour cette raison qu'hier, en commission, nous avons précisé nos marqueurs de manière claire et sans concession: le pluralisme, l'indépendance éditoriale et le respect des procédures de recrutement.

Aujourd'hui, dans cette Assemblée, nous devons tous faire preuve de responsabilité. Partir de conditions légitimes que sont la protection de l'indépendance et l'autonomie des médias, pour ensuite s'enfermer dans une logique caricaturale ou de posture permanente, ne sert pas notre démocratie. Au contraire, c'est la fragiliser.

La ministre-présidente a reposé le cadre. Les deux groupes de la majorité ont signé conjointement des motions – j'invite chacun d'entre vous à les lire; des motions ambitieuses qui réaffirment l'attachement à l'autonomie et à l'indépendance éditoriale de la RTBF, conditions essentielles du pluralisme démocratique. Ces motions soulignent la nécessité de garantir les principes d'équité, d'objectivité, de transparence et de non-politisation des procédures de désignation. Elles demandent au gouvernement de veiller au strict respect du cadre établi par l'ensemble des normes nationales et internationales, garantissant la liberté et l'indépendance des médias, du contrat de gestion et de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Elles invitent enfin le gouvernement à continuer à réaffirmer publiquement son attachement à l'indépendance éditoriale de la RTBF.

Il était essentiel pour nous, Les Engagés, de motiver notre motion. Tout le monde pourrait en joindre l'esprit et comprendre que les propos de la ministre peuvent difficilement outrepasser cela. Nos motions sont d'ailleurs sensiblement les mêmes, admettons-le tous. Être les garants scrupuleux du mandat de la ministre, oui; tirer la corde pour qu'elle fasse un exposé sur l'étude intrinsèque et sémantique de ce qu'est un journaliste de gauche – même si l'idée semble séduisante pour certains –, non!

**M. le président. –** La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Je commencerai par une citation: «On ne savait pas quand cela allait arriver, mais on savait que Jacqueline Galant allait faire une sortie de route à un moment donné.» Non, ce ne sont pas les mots d'une écolo ni ceux d'un «gaucho de la RTBF», comme le dirait une certaine ministre. Ce sont les mots d'un député du MR, repris dans «*Le Soir*» du 10 février.

«Les faits, rien que les faits», Madame Nikolic. Ce n'est pas la première fois que la ministre MR des Médias dérape. Rien que pour ce qui concerne l'indépendance des médias et la liberté de la presse, Mme Galant a déjà fait preuve d'ingérence en septembre 2024, puis en janvier 2025, en questionnant le cordon sanitaire que

la RTBF a dressé contre Donald Trump, ce «grand démocrate», et en janvier 2026, à Walhain, en traitant les jeunes journalistes de «gauchos», en «espérant» influencer la ligne éditoriale de la RTBF, et en jetant le doute, sans retour possible, sur les procédures de recrutement en cours.

Le dernier dérapage date de notre réunion de commission d'hier. Madame la Ministre-Présidente, chers collègues du groupe Les Engagés, j'attire votre attention là-dessus, car, pas plus tard qu'hier matin, vous avez volé au secours de la ministre Galant, comme l'écrivent les journalistes «gauchos» de «*La Libre*». Votre ministre-présidente avait pourtant recadré la ministre dans la presse et votre parti, par la voix de Mme Gysen, avait fait de même en commission.

Néanmoins, hier, après vos prises de parole et vos recadrages, la ministre des Médias a récidivé en prenant à nouveau position sur la ligne éditoriale de la RTBF, car elle ne comprend toujours pas que ses propos sont des actes politiques graves et inacceptables. Au-delà de la RTBF, ils ne respectent pas les principes fondamentaux de liberté et d'indépendance de la presse. Cette nouvelle ingérence induit, *a minima*, de la pression sur les journalistes de la RTBF, mais, plus largement, sur l'ensemble de la profession. Les propos de Mme Galant laissent penser que le politique a le droit d'influencer une ligne éditoriale.

La ministre Galant persiste et signe. C'est bien la preuve que quand quelqu'un qui déroge ouvertement au principe fondamental qu'est la liberté de la presse n'est pas sanctionné, et qu'elle est simplement grondée, sans aucune conséquence, c'est comme si rien n'avait été fait.

Le député libéral à l'origine de la citation dans «*Le Soir*» se trompe néanmoins: ce n'est pas un premier dérapage, comme je l'ai démontré. Tout cela s'inscrit dans une stratégie du MR visant à affaiblir les médias publics, les corps intermédiaires et tous ceux qui construisent chaque jour une société plus égalitaire, plus apaisée et plus éclairée.

Le refus inacceptable de la ministre des Médias de répondre devant le parlement hier ainsi que la non-réfutation de ses propos en sont des preuves évidentes. Ecolo a déposé une proposition de motion demandant de lui supprimer la compétence des médias. C'est une porte de sortie honorable pour quelqu'un qui n'est visiblement et sans conteste plus apte à occuper la fonction de ministre des Médias. Allez-vous, chers collègues du groupe Les Engagés, encore une fois fermer les yeux et être complices?

**M. le Président**. – La parole est à Mme De Re.

**Mme Margaux De Re (Ecolo)**. – La provocation que ma collègue vient de souligner ne s'est pas déroulée hors contexte. Elle a eu lieu alors que le secteur des médias est inquiet en raison d'une liberté de la presse qui se dégrade en Belgique – nous l'avons vu dans les classements internationaux. Pour mon groupe politique, c'est indécent.

VERSION PROVISOIRE

Je le redis, Madame la Ministre: vous n'êtes pas la ministre de l'information, vous êtes la ministre des Médias. Votre avis sur la ligne éditoriale de tous les médias, on s'en fiche. Ce que nous attendons de vous, c'est de défendre la liberté de la presse. Hier, vos collègues du MR ont tenté d'excuser vos paroles en disant que cela faisait partie de votre personnalité. Permettez-moi de le dire: ce n'est pas un argument. Cela n'en sera jamais un. Le style de la ministre, son caractère: tout cela n'a pas d'importance.

Ce qui compte, c'est votre fonction: vous êtes ministre et avez la tutelle sur les médias. Cela veut dire que vous exercez une relation de pouvoir par le biais de vos décisions, et que vous devez le faire avec réserve et neutralité. Surtout, vous devez protéger le secteur des médias et la liberté de la presse.

Hier, on a essayé de nous faire croire qu'il n'y avait pas d'ingérence et que l'intervention de la ministre ne consistait guère qu'en des mots. Chers collègues, il va falloir m'expliquer s'il existe une seule définition de l'ingérence qui exclurait des paroles et des déclarations politiques de son champ sémantique. Non, une telle définition n'existe pas. Les textes internationaux que vous avez l'air de trouver outranciers parlent justement des pressions directes et indirectes, des menaces – même implicites – et des prises de position des décideurs.

Je voudrais préciser ici que nous ne sommes pas en train de parler d'une rumeur, de quelque chose que Jacqueline Galant aurait dit à la cafétéria de notre Parlement. Nous parlons de propos tenus publiquement, assumés, filmés et réassumés derrière. Des élus, dans ce pays, ont démissionné pour moins que cela.

Dans la conclusion de mon intervention hier en commission, je soulignais que nous ne pourrions jamais mesurer les conséquences que ces mots et ces déclarations auront, ni sur le travail des journalistes, ni sur les procédures en cours et futures, ni sur le futur contrat de gestion de la RTBF, ni sur toutes les réformes à venir. Personne ici, personne sur les bancs des Engagés et du MR n'a pu nous dire comment une ministre des Médias allait pouvoir continuer à travailler correctement avec un secteur qu'elle a décidé de décrédibiliser.

La seule manière de supprimer avec certitude les conséquences de cette ingérence est que les décisions relatives aux médias ne relèvent plus de Mme Galant à l'avenir. C'est le sens de la motion que nous avons déposée, qui demande de retirer la compétence des médias à la ministre Galant. Elle demande aussi qu'un rapport annuel sur la liberté de la presse soit présenté dans ce Parlement, et qu'un mécanisme permette aux journalistes de signaler sur une plateforme belge francophone les entraves à leur travail, qu'elles proviennent d'élus, de citoyens ou de leur ministre de tutelle.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – Effectivement, les débats d'hier ont été longs, mais certains principes démocratiques méritent que l'on prenne le temps

d'en discuter. Hier, le message de la ministre-présidente était: «Circulez, il n'y a rien à voir, les mots ne sont pas des actes». Je rappellerai d'abord qu'en droit, ce n'est pas tout à fait vrai.

Ainsi, Madame Nikolic, l'impartialité de la procédure n'est plus garantie, contrairement à ce que vous prétendez. À cet égard, je rappellerai également qu'il ressort de la jurisprudence des juridictions administratives qu'une prise de position publique peut enfreindre les principes généraux de droit, dont celui de l'égalité, soit le seul qui ne figure pas dans votre motion pure et simple qui ne mentionne que l'équité. Il ressort également de cette jurisprudence que cela peut entraîner l'annulation d'une décision par le Conseil d'État.

En droit, le parti pris peut être considéré comme un vice de procédure si une autorité publique exprime publiquement – lors d'une réunion des élus du MR à Walhain, par exemple – une opinion tranchée – un domaine que Mme Galant connaît assez bien – sur un dossier – comme celui relatif au renouvellement des postes de direction à la RTBF – avant d'avoir rendu sa décision. En l'occurrence, la procédure ne fait que commencer et le gouvernement devra encore trancher. Nous pourrions donc être face à un défaut d'impartialité.

Ni la ministre-présidente ni la ministre n'ont répondu quoi que ce soit vis-à-vis de ce risque juridique, pas plus que le MR ou Les Engagés n'ont déposé de motion à ce sujet. Hier, il n'y a eu ni les mots ni les actes. Aucune réponse complète à nos questions. Aucune remise en question. Aucune prise de conscience par la ministre de la gravité des faits. Celle-ci a persisté et signé, en changeant un peu la formulation, car elle s'est rendu compte que ses mots n'étaient pas tout à fait acceptables dans la bouche d'une ministre.

Une ministre est responsable devant le Parlement; c'est devant le Parlement qu'elle doit s'exprimer. Si une ministre n'entend plus répondre de ses paroles et de ses actes devant les parlementaires, si une ministre ne se sent plus responsable devant le Parlement, elle n'a plus à être ministre.

Chers Collègues, il y a deux options. Soit des actes sont posés aujourd'hui pour restaurer la confiance et protéger du risque juridique que les paroles de Mme Galant ont fait peser sur la procédure de recrutement du nouvel administrateur général de la RTBF. Ici, j'entends effectivement par «actes posés» le vote d'une motion qui demande de réaffirmer le principe de liberté de la presse, mais aussi de retirer à Mme Galant ses compétences en tant que ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si cette première option n'est pas retenue, nous exigerons la démission pure et simple de la ministre pour protéger notre Fédération et la procédure de recrutement du nouvel administrateur de la RTBF, mais aussi pour protéger des valeurs démocratiques aussi importantes.

**M. le président**. – La parole est à M. Casier.

VERSION PROVISOIRE

**M. Martin Casier (PS)**. – Monsieur Resinelli et Madame Gysen, vous avez dit que vous estimiez avoir été satisfaits des réponses de la ministre Galant et vous avez estimé que nous faisions un «*show*».

Je vous invite à réfléchir à une chose: vous, vous avez condamné les propos de la ministre. Et qu'a fait la ministre? Elle a regretté la polémique. Quel recadrage pour obtenir un regret, non pas des propos, mais de la polémique! Quel recadrage! Cela a dû être sérieux au gouvernement lorsque la ministre-présidente a recadré Mme Galant, pour que celle-ci ne regrette même pas ce qu'elle a dit, ce que les bancs eux-mêmes du groupe MR ont regretté hier, lors de la réunion de la commission concernée. Même ça, nous n'aurons pas obtenu comme acte! Mme Galant s'est totalement soustraite au contrôle parlementaire.

Hier, j'ai posé une quinzaine de questions, puis six, puis deux. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à ces deux questions qui constituent un acte. Je vais les répéter une dernière fois puisqu'elles se trouvent au cœur de notre rupture de confiance.

Nous ne savons toujours pas si c'est Mme Galant qui a proposé la modification du profil de fonction de l'administrateur délégué de la RTBF en vue de diminuer les critères les plus contraignants du profil. Nous ne le savons toujours pas! J'ai dit qu'à défaut de le savoir, la seule option était de le croire. Mme Galant n'a pas réagi.

Deuxièmement, l'EMFA est au cœur du débat. En effet, non, le CSA n'est pas en mesure de juger aujourd'hui l'ingérence de la ministre. Il ne le peut pas parce que la ministre n'a pas transposé l'EMFA dans le droit de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La dernière question que j'ai donc posée est: quand l'administration avait-elle demandé à la ministre de le faire et pourquoi a-t-elle traîné?

Ces deux questions, Mesdames et Messieurs du groupe Les Engagés, devraient vous faire froid dans le dos tant qu'elles n'obtiennent pas de réponses. En effet, si ces réponses démontraient que Mme Galant est responsable de ses actes, alors non seulement le recadrage n'aura servi à rien, mais en plus, vous vous serez fait berner jusqu'au bout.

**M. le président**. – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – Monsieur le Président, je ne souhaite pas répliquer. (*Réactions dans l'Assemblée*)

En effet, nous avons suffisamment eu l'occasion de nous exprimer hier. En effet, Olivier Maroy a très longuement exprimé sa pensée en commission et j'ai pris la parole à la tribune tout à l'heure.

Les propos formulés avec excès finissent par devenir inaudibles. Sans vouloir trahir son discours, je rappelle que M. Maroy a précisé que le journaliste qu'il a été pendant une vingtaine d'années regrette les propos de la ministre. Je les regrette

également, et ce, dans le sens où ils offrent une prise à certaines personnes de l'opposition pour aller dans l'escalade des propos. J'en ai encore fait le constat aujourd'hui.

Il n'y a plus rien à dire après tout ce que j'ai entendu!

**M. le président**. – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Je veux bien récupérer le temps de parole non utilisé de Mme Nikolic. J'en aurais bien besoin!

Le MR affirme que la procédure de nomination n'a jamais été aussi claire. C'est juste n'importe quoi et ils le savent. Au contraire, cette procédure n'a jamais été autant menacée. J'entends Les Engagés parler des propos outranciers de l'opposition. Nous avons vraiment envie de retrouver Les Engagés qui étaient si courageux le 30 janvier et qui déclaraient à quel point les propos de la ministre Galant étaient graves, constituant de graves attaques contre la liberté d'expression. Chers membres des Engagés, vous dites vouloir des garanties concrètes, mais tout ce que vous proposez de concret, c'est une charte de déontologie que la ministre Galant va devoir signer. C'est une blague!

Je crois que Les Engagés sont toujours en état de choc et ne sont dès lors plus capables d'agir ou de réagir. Comme ils ne savent plus poser d'actes concrets, parce qu'ils sont choqués par mes propos de la ministre Galant, c'est l'opposition qui va agir. Mon parti défendra la motion de méfiance portée par l'opposition dans son ensemble pour démettre la ministre de ses fonctions.

Vu les menaces d'ingérence, il est important de lui retirer ses compétences, car elle n'en est plus digne. Je tiens aussi à dire que mon groupe ne se fait pas d'illusion sur la personne qui la remplacera. Comme je l'ai expliqué, la majorité, y compris Les Engagés, porte un projet de société qui s'attaque aux services publics, aux voix critiques qui la dérangent, parce qu'elles s'expriment contre ses réformes et sa casse antisociale, aux médias de service public de manière générale, dans le but de défendre des intérêts privés.

Nous allons co-signer cette motion de méfiance et, bien entendu, nous continuerons à réclamer des garanties sur la transparence des nominations. Nous continuerons à défendre les médias de service public, leurs travailleurs et travailleuses, ainsi que la concertation sociale que vous avez piétinée, Madame Galant.

**M. le président**. – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés)**. – Dire que Les Engagés ne font rien et se taisent depuis le 30 janvier, c'est faux. Nous avons aujourd'hui déposé un projet de motion reprenant toutes nos attentes par rapport à la ministre Galant. Nous avons dit que nous serons attentifs aux balises qui ont été posées.

VERSION PROVISOIRE

Nous avons également rappelé, comme je l'ai fait à la tribune, que les propos tenus étaient graves. L'important, je le répète, se trouve dans les actes qui seront posés. Nous serons attentifs à ceux-ci et nous faisons confiance à la ministre-présidente, dans ce cadre, pour gérer son gouvernement. Pour le reste, chers collègues, je vous invite à lire notre projet de motion.

**M. le président**. – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Nous n'attendions évidemment rien du MR qui, encore une fois, utilise les déclarations du CSA pour défendre sa cause, alors que ce dernier a juste dit qu'il ne pouvait pas se prononcer sur la décision.

Monsieur Resinelli, Les Engagés ont effectivement déposé un projet de motion, hier en commission. Toutefois, juste après ce dépôt, la ministre a récidivé. Elle a refait ce que vous lui demandiez de ne pas faire dans votre projet de motion.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'opposition qui vous dit qu'il y a un problème: c'est aussi la société des journalistes (SDJ) de la RTBF, l'AJP et la FEJ. Ils disent qu'il y a un problème, parce qu'une ministre des Médias ne comprend pas où est sa place. Elle ne peut pas tenter d'influencer la ligne éditoriale des médias ou d'infléchir la liberté de la presse ou l'indépendance des médias.

Vous ne le comprenez pas et j'en suis vraiment meurtrie. Certes, on sent qu'il y a un malaise, car il est très particulier de ne voir quasiment aucun membre du gouvernement autour de la ministre, alors qu'une motion de défiance est déposée. En réalité, vous parlez, mais vous ne passez pas vraiment aux actes. Vous redoutez d'aller au-delà de ce que l'opposition et d'autres vous demandent aujourd'hui.

Vu la situation, mon groupe soutiendra la motion de défiance. Je conclurai en m'adressant aux journalistes et aux travailleurs et travailleuses des médias. Je leur dis que le groupe Ecolo ne les laissera pas tomber. Ce n'est pas parce que le monde devient ce qu'il devient sous la conduite du MR et des Engagés, qui se retrouvent aujourd'hui à la tête des médias, que nous ne défendrons plus la démocratie et leur liberté d'expression. Nous ne les lâcherons pas, ils pourront compter sur nous.

**M. le président**. – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res)**. – J'ai entendu beaucoup de choses. Monsieur Resinelli, je vous renvoie à cette phrase de Ned Stark: «Tout ce qui précède le mot "mais" n'est que (…)» – et je vous laisse compléter la suite.

Pour le reste, je me demande pourquoi Mme Galant est présente. À un moment, j'ai pensé qu'elle était là pour nous répondre, essayant au moins de sauver sa tête, de prendre conscience de la gravité de ses propos. Peut-être que la nuit lui aurait porté conseil. Je vois qu'elle préfère rester dans son silence. Une ministre, soit ça répond au Parlement devant lequel elle est responsable, soit ça n'a plus à être ministre. Dès lors, je soutiendrai aussi la motion de méfiance qui sera déposée.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple déposé par M. Resinelli et Mme Nikolic en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, en conclusion des interpellations à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

89 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

VERSION PROVISOIRE

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple déposé par M. Maroy et Mme Gysen en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, en conclusion des interpellations à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

89 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

## 18 Dépôt d’une motion d’une méfiance

**M. le président**. – Je suis saisi d'une motion de méfiance constructive à l'encontre du gouvernement. Cette motion est déposée en application de l'article 71 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. Elle est déposée par M. Casier, Mmes Linard et Pavet, M. Maingain, Mmes Roberty, De Re, Lambelin, Vidal et Özen, MM. Witsel et Bauwens.

La motion sera imprimée et distribuée.

Étant revêtue de la signature de dix députés au moins et après vérification, il apparaît qu'elle est recevable puisque les signataires proposent de retirer la confiance accordée au gouvernement le 19 juillet 2024 et que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit composé de Mmes Degryse, Glatigny et Lescrenier et de MM. Dolimont et Coppieters.

Le vote sur cette motion ne peut intervenir que dans un délai minimum de 48 heures. Je propose donc que la Conférence des présidents se réunisse rapidement. La motion sera examinée et mise au vote lors de la plus prochaine séance plénière de notre Parlement, dont la date sera fixée par la Conférence des présidents.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h30*.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes … ainsi que par MM. …;

– à la ministre Glatigny, par Mmes … ainsi que par MM. …;

à la ministre Lescrenier, par Mmes … ainsi que par MM. …;

– à la ministre Galant, par Mmes … ainsi que par MM. …;

au ministre Dolimont, par Mmes … ainsi que par MM. …;

au ministre Coppieters, par Mmes … ainsi que par MM. ….

VERSION PROVISOIRE